

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46^e SEANCE

3^e Séance du Mardi 9 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY BECK

1. — Fin de la mission d'un parlementaire (p. 7819).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 7819).
3. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7820).

Affaires étrangères (suite).

MM. Fajon,
René Feit,
Alain Vivien,
Soustelle,
Marcus,
Gayraud,
René Riblère,
Seitlinger,
Frédéric Dupont,
Grussenmeyer,
Daillet,
Radius,
Cerneau,
Paul Rivière,
Durieux,
Commenay,
Baumel,

M^{me} Thome-Patenôtre,

MM. Caro,
Xavier Deniau

MM. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères; Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

MM. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères; Odru, Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Etat B :

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C :

Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 7845).



PRÉSIDENCE DE M. GUY BECK,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIN DE LA MISSION D'UN PARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que la mission temporaire précédemment confiée à M. Ribes prendra fin le 14 novembre 1976.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 :

Affaires étrangères (suite).

Mercredi 10 novembre, matin et après-midi, après les questions au Gouvernement et le vote sans débat de deux projets de loi autorisant l'approbation de deux conventions sur la pollution marine :

Universités;
Commerce et artisanat.

Lundi 15 novembre, matin, après-midi et soir :

Services généraux du Premier ministre (Fonction publique et formation professionnelle);

Monnaies et médailles;

Imprimerie nationale;

Travail (Travail et sécurité sociale; travailleurs immigrés; conditions des travailleurs manuels).

Mardi 16 novembre, matin, après-midi et soir :

Radiodiffusion et télévision;

Industrie et recherche.

Mercredi 17 novembre, matin, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Services généraux du Premier ministre (services divers);
Journaux officiels, S. G. D. N.; Conseil économique et social;

Information;

Education.

Jeudi 18 novembre, matin, après-midi et soir :

- Plan et aménagement du territoire ;
- Intérieur (Intérieur et rapatriés) ;
- Départements d'outre-mer ;
- Territoires d'outre-mer.

Vendredi 19 novembre, matin, après-midi et soir, et, éventuellement, samedi 20 novembre :

- Territoires d'outre-mer (suite) ;
- Postes et télécommunications ;
- Commerce extérieur ;
- Taxes parafiscales ;
- Services financiers ;
- Charges communes ;
- Comptes spéciaux du Trésor ;
- Articles non rattachés ou réservés ;
- Vote sur l'ensemble.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525).

AFFAIRES ETRANGERES (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Fajon.

M. Etienne Fajon. Chaque année, monsieur les ministre des affaires étrangères, l'examen du budget de votre département donne aux représentants du peuple une possibilité, la seule parfois, de présenter leur point de vue sur la politique extérieure de la France.

Encore le débat qui s'instaure à cette occasion est-il quelque peu artificiel puisque vous convenez vous-même que la définition de cette politique n'est pas de votre ressort. Vous l'avez déclaré sans ambages au lendemain de votre prise de fonction : cette définition « est de la responsabilité du Président de la République » et votre domaine « est celui de l'exécution ». Il faut donc nous adresser à l'exécutif, faute de pouvoir interpellier ici le maître d'œuvre ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

La politique étrangère de M. Giscard d'Estaing doit être appréciée en fonction du mouvement actuel du monde. Quel rôle notre pays joue-t-il dans ce mouvement et quel rôle devrait-il y jouer ? Telle est la question majeure.

Le problème des relations internationales se situe aujourd'hui dans une conjoncture fondamentalement différente de celle d'il y a vingt ans. Le fond du changement intervenu, c'est que les forces qui révalent d'effacer par la guerre le socialisme de la surface du globe ont été contraintes par les réalités de renoncer à ce rêve. Les puissances impérialistes ont dû réviser leur stratégie globale, accepter bon gré mal gré la coexistence de deux systèmes sociaux différents. Cela se traduit par un développement certain des échanges et de la coopération entre les uns et les autres, par divers accords et traités codifiant les rapports internationaux nouveaux. A cet égard, l'acte final de la conférence d'Helsinki ouvre des perspectives nouvelles à l'organisation de la paix.

M. Virgile Barel. Très bien !

M. Etienne Fajon. Ainsi, des conditions favorables existent désormais pour que la France avance, et contribue à faire avancer le monde, vers une sécurité effective, vers une coopération d'une ampleur sans précédent, vers l'arrêt de la course aux armements qui reste un péril redoutable.

Comment ne pas souhaiter, dans cette situation, que notre pays concoure activement à la détente par une politique étrangère indépendante ? D'autant que la politique étrangère n'est pas sans répercussions, en l'occurrence, sur la politique économique et sociale.

Il tombe sous le sens, notamment, que les dépenses militaires écrasantes de la France contribuent à dégrader encore le niveau de vie des travailleurs. Le progrès de la détente favoriserait

l'allègement substantiel de ces dépenses. Voilà un bon terrain de lutte contre l'inflation et la crise, pour dégager les ressources nécessaires à la satisfaction des revendications populaires les plus pressantes et légitimes.

Or votre politique étrangère va à contresens des possibilités que je viens d'évoquer.

Nous ne sommes pas surpris, certes, que le processus de la détente internationale ne se déroule pas harmonieusement, que les nostalgiques de la guerre froide déploient de grands efforts pour le freiner, qu'ils rechignent à assumer les engagements qu'ils ont dû prendre. Mais il nous faut regretter que votre gouvernement soit du côté de ceux qui freinent et que, par sa faute, la France retarde sur l'évolution présente du monde.

Il est malheureusement facile de le montrer.

Deux alliances militaires principales se font actuellement face : le traité de l'Atlantique Nord, conclu en 1949 par les puissances capitalistes, et le traité de Varsovie par lequel les pays socialistes ont répondu six ans plus tard. Il coule de source que le dépassement, puis la dissolution simultanée de ces traités seraient éminemment conformes à la sécurité collective, et que toute mesure allant vers ces objectifs est par conséquent positive.

La France se trouve dans une position privilégiée pour agir dans ce sens depuis que, en 1966, le général de Gaulle a pris la sage décision de retirer nos forces armées du commandement militaire intégré du traité de l'Atlantique. Cette décision indiquait la bonne voie à suivre. L'actuel Président de la République en a pris le contre-pied en réinsérant la France dans l'O.T.A.N.

Je sais que vous vous évertuez à prétendre le contraire, à nier cette réinsertion pour la simple raison que vous n'osez pas l'officialiser, que vous n'êtes pas en mesure de le faire. Mais seuls peuvent s'y tromper ceux qui en ont envie. Les dirigeants des Etats-Unis, eux, ne s'y trompent pas.

Pas plus tard que le mois dernier, le rédacteur en chef de l'important journal américain *U. S. News and World Report* prenait acte de la nouvelle orientation de la politique française et il l'illustrait par des faits concrets, sous le titre éloquent : « Paris rentre au bercail. »

Une citation de son article vaut d'être faite à cette tribune :

« Sous le Président Giscard d'Estaing, la France a évolué fermement et tranquillement vers de nouvelles positions plus réalistes sur la défense et la politique extérieure, des positions qui traitent l'Union soviétique d'unique véritable menace et qui insistent sur l'importance des relations amicales avec les U. S. A. et acceptent une collaboration plus active avec l'O.T.A.N.

« Le changement apparaît dans l'accroissement de la participation française à d'éventuels « plannings » militaires de l'Alliance Atlantique, dans des liaisons plus étroites avec les commandements alliés, dans des engagements plus importants aux manœuvres annuelles de l'O. T. A. N. et dans la participation française à un nouveau groupe travaillant à standardiser l'équipement militaire... »

Voilà des affirmations précises ; et nous doutons fort, monsieur le ministre, que la réputation qu'éventuellement vous tenteriez d'en faire puisse être convaincante.

S'il s'agissait d'un sujet moins grave, il serait comique de constater que, dans le même temps où le gouvernement giscardien réintègre l'O.T.A.N., il prend prétexte sans rire de sa prétendue hostilité à la « politique de bloc » pour laisser vide le siège de la France à la conférence de Genève sur le désarmement et pour boudier les négociations de Vienne sur la réduction des armements en Europe centrale ; alors qu'il ne tiendrait qu'à la France, si elle participait à ces rencontres dans l'intérêt de la paix et dans le sien propre, d'y intervenir en toute liberté et indépendance. Cela serait plus efficace, en tout cas, que les bavardages gratuits sur le désarmement récemment prodigués par le Président de la République aux téléspectateurs soviétiques.

Je passe au chapitre de votre politique concernant l'Europe, plus précisément la petite Europe des trusts et des sociétés multinationales. Quoi que puisse en dire le Président de la République ou quoi que vous en ayez dit vous-même, le projet d'élection du parlement européen au suffrage universel a pour principal corollaire l'extension des pouvoirs de ce parlement au détriment de ceux, déjà fort maigres, de notre Assemblée nationale.

Le rapport bien connu de M. Tindemans l'indique sans la moindre ambiguïté : « L'autorité nouvelle du Parlement aura pour conséquence un accroissement de ses compétences... qui se traduira notamment par l'exercice croissant d'une fonction législative. »

Vous déclarez vouloir assurer l'indépendance de l'Europe vis-à-vis de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Mais votre politique aboutit à noyer l'indépendance de la France dans un conglomérat dominé par la République fédérale allemande, alliée privilégiée des Etats-Unis sur le continent européen.

Personne n'ignore que l'impérialisme ouest-allemand, avec la complicité active des puissances occidentales, est devenu un géant économique et financier, militaire même, dont l'armée possède déjà des vecteurs prêts à recevoir les charges nucléaires dont vous êtes susceptible de la doter demain au nom d'une prétendue défense commune. Parfaitement antinationale est la politique qui tend à intégrer la France, pas à pas, dans une Europe capitaliste sous hégémonie allemande et sous tutelle américaine.

Or cette politique est la vôtre. La décision giscardienne de renoncer à la conception gaulliste de la défense tous azimuts et d'inscrire nos forces armées dans la stratégie dite de « bataille de l'avant », aux côtés de la Bundeswehr et sur les frontières des pays socialistes, en est un témoignage parmi d'autres. Et l'on attend toujours une opposition sérieuse de votre part à la constitution, en violation des règles de la Communauté, du cartel de l'acier à prédominance allemande, un cartel beaucoup plus puissant que celui, de triste mémoire, d'avant la guerre.

Vous ne serez pas étonné que, parlant de l'Europe, je vous pose une question précise sur l'affaire, que nous avons récemment soulevée, des enquêtes policières menées dans les organismes du Marché commun.

A la fin du mois dernier, le porte-parole de M. Ortoli, président de la commission de Bruxelles, a publiquement confirmé nos révélations.

Il est donc bien vrai que les milliers de fonctionnaires de la Communauté économique européenne, parmi lesquels mille cinq cents de nos compatriotes, sont soumis sous des formes variées à une procédure qui concerne leurs opinions, leurs relations familiales, leur vie privée. Et le porte-parole précise que « le fonctionnaire français habilité au secret à la commission des communautés européennes recevra un questionnaire identique à celui que son collègue employé dans les mêmes conditions au ministère des affaires étrangères, par exemple, a rempli depuis longtemps ».

De telles assertions sont trop précises et trop graves pour que l'Assemblée nationale puisse se contenter d'un vague démenti ou d'une échappatoire. Nous vous demandons de vous expliquer clairement sur cette violation flagrante du statut de la fonction publique, qui s'apparente aux « interdictions professionnelles » de pratique courante aujourd'hui en Allemagne de l'Ouest.

J'en ai assez dit pour expliquer notre opposition à votre politique étrangère. Il est cependant nécessaire d'y ajouter le comportement du Gouvernement à l'égard des pays en développement.

La lutte de libération politique et économique de ces pays est un des traits marquants de l'époque actuelle de l'histoire. La France, malgré son lourd héritage colonial et malgré les sales guerres d'Indochine et d'Algérie, est créditée d'un capital certain de confiance dans cette partie du monde. Elle le doit sans doute aux principes généraux dont ses révolutions se réclament dans le passé, et plus encore à la solidarité active que notre classe ouvrière et d'autres couches populaires n'ont jamais cessé de manifester en dépit de la répression, à l'égard des peuples opprimés. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Or vous êtes en train de dilapider ce capital en pratiquant dans le tiers monde une politique néo-colonialiste, marquée par le souci de servir le « redéploiement » de quelques grandes sociétés privées. Vous compromettez nos relations avec des pays comme l'Algérie, dont le seul crime est de vouloir être maîtres de leurs ressources et de leur avenir. Mais vous accordez soutien et armes à des régimes dictatoriaux et fascistes condamnés.

La France récolte d'ores et déjà les fruits amers de cette attitude. La voici condamnée par la conférence au sommet des pays non-alignés pour sa collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, de même que par le vote unanime de l'organisation des Nations unies à propos de Mayotte.

Nous soutenons que notre pays a besoin d'une tout autre politique étrangère. Le maître-mot de cette politique devrait être celui « d'indépendance ».

L'indépendance nationale implique la maîtrise par la nation des leviers essentiels de son développement. C'est pourquoi les nationalisations démocratiques prévues par le programme commun de la gauche sont non seulement la condition du progrès social, mais aussi la garantie d'une grande politique extérieure.

L'indépendance nationale passe par le refus de laisser le capital étranger faire main basse sur des secteurs de pointe vitaux de notre économie tels que l'informatique ou la production nucléaire. L'indépendance nationale est conditionnée par notre liberté de décision en matière monétaire et financière, alors que votre orientation a conduit à la domination du dollar et du mark sur un système monétaire en voie de délabrement accéléré. L'indépendance nationale est nécessaire pour que la France joue le rôle actif qui devrait être le sien sur la scène internationale, principalement en faveur de la détente.

A ce propos, la thèse selon laquelle la victoire de la gauche et le changement de gouvernement qui s'ensuivrait pourraient compliquer les progrès de la détente en renversant les alliances de la France relève de l'imagination ou plutôt de la malveillance.

Personne n'ignore que le programme commun de la gauche stipule que la France restera membre de l'alliance atlantique, conformément au traité signé le 4 avril 1949. Cette disposition du programme commun n'est pas le résultat d'une concession que nous aurions faite à nos partenaires pour aboutir à un accord : c'était la position du parti communiste français depuis longtemps.

Ce n'est pas notre parti qui exige le retrait de la France du pacte atlantique ; ce sont, au contraire, des politiciens de Washington et de Bonn qui déclarent que la présence des ministres communistes dans le gouvernement de notre pays serait incompatible avec cette alliance.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est juste !

M. Etienne Fajon. Quel patriote français, soit dit en passant, aurait pu imaginer, au temps où il se battait pour la libération du pays, que des responsables allemands auraient l'audace, quelque trente ans plus tard, de s'immiscer de la sorte dans les affaires intérieures de notre pays sans que les gouvernants en place songent le moins du monde à protester ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Concernant l'activité du gouvernement français de demain dans ce domaine, le programme commun de la gauche est parfaitement clair.

Ce gouvernement, dit-il, « manifestera sa volonté d'engager le pays sur la voie de l'indépendance à l'égard de tout bloc politico-militaire. Les problèmes éventuels posés par les obligations résultant de l'appartenance de la France à l'alliance atlantique seront résolus dans cet esprit. Au fur et à mesure des progrès réalisés vers la création d'un véritable système de sécurité collective européenne, il œuvrera pour que soient prises les mesures propres à soulager tous les pays d'Europe des charges et contraintes qui résultent de leur appartenance à leurs alliances respectives ; il commencera à prendre, quant à lui, les premières mesures en ce sens ».

Au nombre de ces mesures figurent, dans notre esprit, celles qui combleront l'important retard de la politique française en matière de désarmement. Le gouvernement de demain contre-signera, si vous n'y êtes pas vous-mêmes contraints auparavant, les accords internationaux existants sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et sur la non-dissémination de ce type d'armes. Nous considérons que la France devrait s'associer, en outre, à l'accord soviéto-américain sur la prévention de la guerre nucléaire, accord qui est ouvert à tous.

Il y a d'autres initiatives à prendre. Il est évident, par exemple, qu'en proposant à l'Union soviétique, ainsi qu'à d'autres Etats, de conclure un traité de non-agression et de non-recours à la force, la France apporterait une contribution importante à l'amélioration du climat international et à la consolidation de la sécurité collective. Qu'attendez-vous pour proposer un traité de cette nature ? Là encore, la montre du gouvernement giscardien est en retard sur le temps présent.

Enfin, le parti communiste français part de l'idée qu'une grande politique française doit s'assigner l'objectif de développer la coopération internationale la plus large possible, cette coopération ne pouvant avoir d'autre base que le respect de l'indépendance des uns et des autres et l'avantage mutuel.

Bien entendu, je parle de la coopération avec tous les pays, sans distinction de régime social, avec les pays socialistes, avec les pays capitalistes, avec ce monde nouveau des pays qui se sont libérés de l'oppression coloniale et qui lutent pour échapper au pillage de leurs ressources par l'impérialisme.

Nous sommes favorables, entre autres, à de bons rapports avec l'Union soviétique et à de bons rapports avec les Etats-Unis. Ce dernier pays a conçu son action internationale, depuis

des décennies, en termes de domination ou d'intimidation, que ce soit en Asie, au Moyen-Orient, à Cuba ou en Europe même. Il faut donc bien souligner que la coopération que nous souhaitons poursuivre avec lui ne peut être fondée que sur l'égalité des droits. Cela dit, nous considérons le peuple américain comme un peuple ami, au même titre que les autres peuples.

Quant à l'Europe des Neuf, que les communistes sont censés vouloir disloquer, je rappelle que notre position sur ce point est sans équivoque.

En premier lieu, nous sommes pour la coopération au sein de cet ensemble. Cela ne signifie naturellement pas que la France doive se cantonner pour autant dans une Europe qui est celle du capitalisme et celle de la crise.

En second lieu, nous entendons agir pour atteindre le double objectif défini à ce sujet par le programme commun de la gauche.

Il s'agit, d'une part, de libérer la Communauté économique européenne de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires, autrement dit de faire le contraire de ce que vous faites.

Il s'agit, d'autre part, de préserver au sein du Marché commun la liberté d'action du gouvernement de demain pour la réalisation de son programme politique, économique et social.

De bonnes perspectives existent en outre pour la coopération avec les pays en développement, ceux notamment du Maghreb et de l'Afrique qui aspirent à élargir leurs relations économiques avec la France dans le respect de leur souveraineté. Le problème est de répondre aux besoins de progrès technique et de formation de cadres nationaux qu'implique la construction de l'économie de ces pays, d'établir avec eux des échanges planifiés et stables, et de le faire sans autres conditions que l'avantage mutuel.

Bref, la politique extérieure que nous nous employons à faire prévaloir est une politique qui placera notre pays dans le courant de l'évolution du monde et qui lui permettra d'y occuper toute sa place. C'est une politique réaliste, indépendante et active, faite d'initiatives pour la paix et la sécurité collective, pour la coopération avec tous les pays sur un pied d'égalité.

Nous savons que nombre de Français et de Françaises, même quand ils ne partagent pas nos idées sur d'autres questions, sont préoccupés comme nous par votre politique rétrograde et passive, dont le budget étriqué que vous nous présentez souligne le caractère rabougri.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. De toute façon, vous ne le voterez pas !

M. Etienne Fajon. C'est avec eux tous que nous entendons mener à bien la tâche qui consiste à promouvoir la grande politique étrangère dont la France et le monde ont besoin aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. René Feit.

M. René Feit. Mesdames, messieurs, en France, quand on parle de tradition, il est bon ton de prendre des positions contradictoires : les uns la révèrent au point de la considérer comme « la loi et les prophètes » ; les autres la regardent avec méfiance ou ironie comme s'il s'agissait d'un mélange fâcheux de poussière et d'habitudes.

Sans vouloir trancher ce débat académique, il m'apparaît que, s'il existe un domaine dans lequel la tradition occupe une place prééminente, c'est bien celui des affaires étrangères.

Cependant, si la tradition donne à notre politique étrangère un cadre où elle se déploie naturellement, si elle lui assure la continuité indispensable, elle ne suffit plus, à elle seule, à servir de fondement à l'action internationale de la France. Celle-ci suppose d'autres supports, plus modernes et mieux adaptés à l'évolution rapide des événements politiques internationaux.

C'est dans cet esprit et dans ces limites que le corps diplomatique se doit de mener son action. Je voudrais appeler votre attention sur ce sujet, monsieur le ministre, tout en sachant déjà combien vous y attachez. En effet, le corps diplomatique est-il en mesure, dans son état actuel, d'agir avec toute l'efficacité désirable ?

Il est permis d'en douter car les moyens mis à sa disposition, sa gestion, ses structures et les problèmes de personnel sont la pierre d'achoppement de l'édifice.

Examinons d'abord le budget du ministère des affaires étrangères.

Une fois de plus — on vous l'a dit et répété, et vous l'avez vous-même constaté, monsieur le ministre — il est d'une surprenante modestie au regard de l'importance et des besoins de votre département. En francs constants, il n'est qu'un budget de reconduction — de transition avez-vous déclaré tout à l'heure — et c'est à juste titre qu'il a pu quelquefois être qualifié d'« ensemble de mesures conservatoires ».

Pour les dépenses ordinaires, le budget pour 1977 prévoit une augmentation de 12,7 p. 100 ; mais, si l'on retranche du montant des dotations certains transferts, de l'ordre de 60 millions de francs, la progression des crédits du ministère n'est que de 10,78 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier, alors que les dépenses nettes du budget général augmentent pour leur part de 13,7 p. 100.

La réduction des moyens du ministère peut être estimée à 2 p. 100 en valeur réelle depuis 1970 si l'on s'en tient aux seules dépenses ordinaires, alors que ses tâches n'ont pas cessé de croître : par exemple, de 1956 à 1976, le nombre des ambassades est passé de 79 à 140 ; de 1961 à 1975, le nombre des accords signés est passé de 96 à 173 ; de 1971 à 1975, le nombre des fonctionnaires présents aux conférences internationales est passé de 3 529 à 4 888 ; de 1966 à 1976, la colonie française a augmenté de 25 p. 100 pour atteindre aujourd'hui le million de personnes, alors que la fermeture de trente-sept consulats a été décidée.

En valeur relative, le budget pour 1977 ne dépassera pas 1,04 p. 100 du budget de l'Etat alors qu'il en représentait 1,05 p. 100 en 1976 et 1,06 p. 100 en 1975.

Bien que les comparaisons avec l'étranger soient délicates à établir et à vérifier, la part du budget national réservée aux affaires étrangères est aux Etats-Unis de 2,3 p. 100, aux Pays-Bas de 2,95 p. 100, au Royaume-Uni de 2,14 p. 100, en République fédérale d'Allemagne de 1,3 p. 100.

Comment, dans ces conditions, s'étonner que la France n'ait aucune représentation diplomatique dans quatorze pays membres de l'O. N. U. ?

Les chiffres que je viens de citer dépassent la cote d'alarme. Ils donnent un aperçu des restrictions budgétaires qui frappent le ministère des affaires étrangères et qui risquent de compromettre les mesures actuellement envisagées pour l'amélioration de la condition du corps diplomatique et le développement de ses moyens d'action.

Il n'est un secret pour personne que, depuis plusieurs années, le corps diplomatique dans son ensemble connaît un malaise profond. Certain diplomate a même évoqué « l'agonie » du ministre des affaires étrangères. Cette opinion est sans doute excessive, mais d'aucuns voudraient y croire.

L'amenagement du budget n'est pas seul en cause. L'incohérence de la gestion, l'ignorance des problèmes administratifs, la dispersion des activités, le manque de coordination, la confusion des responsabilités, l'abus de mesures discriminatoires en matière de promotion, de mutations de postes ou d'indemnités sont autant de raisons de mauvaise humeur, voire de découragement chez nos agents.

Ces déficiences fonctionnelles indiquent clairement que notre outil diplomatique n'est plus adapté à sa tâche, à la mise en œuvre d'une politique globale et au système politique français. C'est pourquoi il est urgent de procéder à une modernisation des structures.

Pour répondre à cet impératif, le Président de la République, il y a plus de dix-huit mois, a chargé un groupe de travail et votre prédécesseur, M. Sauvagnargues, d'avancer des propositions concrètes en vue de faciliter l'élaboration et l'exécution des décisions de politique étrangère.

Ces propositions portent sur trois objectifs : le remodelage de la carte diplomatique et consulaire ; le fonctionnement des postes à l'étranger ; et la restructuration de l'administration centrale.

La « géographisation », de nature technique, constitue l'essentiel des projets de réforme en cours. Elle est destinée à adapter notre instrument diplomatique aux réalités internationales. Elle s'impose d'autant plus que si la France possédait en 1816 une représentation diplomatique dans vingt-deux pays, elle est aujourd'hui présente dans cent soixante Etats et organisations internationales.

La nouvelle carte diplomatique et consulaire suppose la création de deux cent soixante-treize emplois supplémentaires, dont cent soixante-dix-huit à l'étranger et quatre-vingt-quinze à l'administration centrale. Elle comporterait un renforcement de

notre représentation à l'étranger, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole, d'uranium ou de matières premières et dans les pays de la Communauté européenne.

Depuis 1945, le Quai s'ordonne en trois grandes directions : es affaires politiques, les affaires économiques et financières, es affaires culturelles, scientifiques et techniques.

Il résulte de l'expérience acquise que cette organisation conduit à un éparpillement des affaires aux échelons intermédiaires et à un engorgement paralysant au niveau supérieur. On en arrive à une dispersion telle qu'aucun agent de l'administration centrale n'est en mesure de disposer d'un dossier complet sur un pays déterminé.

C'est pourquoi, le 13 octobre, au conseil des ministres, vous avez proposé d'unifier et de centraliser les directions géographiques afin d'éviter la dispersion des responsabilités. Vous avez prévu que les services centraux seraient groupés en huit directions : cinq directions géographiques et trois directions fonctionnelles — politique, économique et affaires multilatérales. Celles-ci s'appliqueront à coordonner les affaires et exerceront sur les directions géographiques une sorte de « tutelle technique ».

Ainsi, le Quai, et c'est un fait nouveau d'une importance capitale, aura pour mission essentielle l'orientation politique. Enfin, le politique va imposer au technique sa primauté !

En ce qui concerne les postes à l'étranger, la réforme tend à valoriser la mission de l'ambassadeur qui, jusqu'à présent, n'a fait l'objet d'aucun texte précis.

L'ambassadeur devrait, sur le plan de l'autorité, jouer le rôle d'un préfet dans son département, c'est-à-dire, aux termes du décret de 1964 « rester le négociateur de droit commun », être « le dépositaire de l'autorité de l'Etat » et le « représentant direct de chacun des ministres ».

Nous en sommes loin. Il y a, actuellement, une complète dispersion des responsabilités. Les conseillers attachés de défense, les agents des services économiques, les conseillers et attachés financiers et les conseillers culturels, sont autant d'Etats dans l'Etat.

Il importe de confier la coordination et la centralisation de ces services à la haute direction de l'ambassadeur et de mettre un terme à l'ambiguïté des rapports entre le ministère des affaires étrangères et les administrations spécialisées.

Vous envisagez, en outre, monsieur le ministre, de modifier le rôle du secrétaire général. Celui-ci jouera désormais un rôle de réflexion et d'impulsion. Il aura pour mission d'assurer la direction administrative du ministère, de recevoir les ambassadeurs et de représenter le ministère aux réunions interministérielles. Pour l'aider dans sa mission, il disposera des services du centre d'analyse et de prévision.

Mais il va de soi que, pour mener à bien ces diverses réformes, le budget devra subir les aménagements indispensables. La situation économique et financière de la France ne permettant pas un rattrapage immédiat et complet, vous avez décidé d'adopter le principe d'un plan quinquennal.

Quoi qu'il en soit, les mesures que vous proposez vont immédiatement être mises à l'étude. Elles devraient faire l'objet de décisions rapides dans un délai de six mois maximum. Ainsi, le plan d'amélioration de la condition diplomatique française devrait pouvoir contribuer à remonter une pente qui, si elle se prolongeait, risquerait de devenir fatale.

Le groupe des républicains indépendants est convaincu que le projet de budget, s'il est adopté, permettra au ministère des affaires étrangères de disposer d'un outil diplomatique très amélioré. Son efficacité sera d'autant plus grande qu'il emportera l'adhésion de l'ensemble des agents du corps. Là, comme ailleurs, le consensus sera un gage de réussite.

Il reste que la France, grâce aux hommes qui la conduisent, garde encore, en dépit de son retard, les moyens et les pouvoirs d'une politique étrangère de haut niveau qui, sous bien des aspects, dépasse de loin sa puissance réelle. Il n'est que de constater le rôle joué par notre pays dans les instances internationales et le poids de ses interventions. Sa place aux Nations unies n'échappe pas à cette observation.

Certes, les difficultés rencontrées par la France à la XXXI^e session de l'Assemblée générale de l'O. N. U., actuellement en cours, ne doivent pas être sous-estimées.

Mais si l'on considère qu'au cours de l'été le sentiment prévalait qu'il fallait s'attendre au pire, il ne semble pas que celui-ci se soit concrétisé dans les faits et que la France fasse l'objet d'une hostilité déclarée de la part de la majorité des membres de l'Assemblée, comme d'aucuns voudraient le faire croire.

Un exemple parmi d'autres peut en témoigner. Lors de l'élection des dix-sept vice-présidents du bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre, la France est arrivée en tête des membres permanents du conseil de sécurité avec 124 voix.

Il est vrai que le dossier de la France, grâce à l'action menée par les responsables de sa politique étrangère, grâce aussi à votre action précédente, monsieur le ministre, se présente mieux que certains membres de l'opposition ne voudraient le laisser croire.

Seules, jusqu'à présent, les attaques menées contre la France à propos de Mayotte n'ont pas connu l'issue favorable à laquelle notre pays pouvait prétendre.

Les affaires de l'Afrique australe posent des problèmes d'une grande importance internationale.

En Rhodésie, les entretiens-Kissinger-Smith, suivis avec intérêt et approuvés par le gouvernement français, auraient pu être de nature à faciliter l'évolution du pays vers la transmission des pouvoirs d'une communauté à l'autre. Malheureusement, certains préalables se sont opposés à la mise en œuvre de cette politique. Bien que la conférence de Genève n'ait pu en décider, en tout état de cause, elle restait et reste, me semble-t-il, l'une des dernières chances d'un règlement amiable.

La France s'est prononcée pour l'indépendance de la Namibie, avec la participation de toutes les tendances politiques, sous la supervision des Nations unies. Le conseil de sécurité, saisi de la question, semble considérer cette évolution comme réalisable dans un avenir relativement proche.

Tout paraissait s'orienter favorablement quand un projet de résolution concernant cet Etat a été déposé par la Guyane, le Bénin, la Libye, le Pakistan, le Panama, la Tanzanie et la Roumanie. Il exigeait, conformément à l'article 7 de la charte des Nations Unies, l'application à Pretoria d'un embargo sur les armes.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France ont été conduits à opposer leur veto à ce projet, estimant que les entretiens politiques en cours, très délicats et d'une extrême importance pour l'avenir du pays et celui de l'Assemblée du Sud-Ouest africain, s'opposaient à une prise de position catégorique considérée comme imprudente.

Pourtant, le veto de la France, s'il a été diversement apprécié par les parties prenantes africaines ou, plus généralement, par certains Etats du tiers monde, n'en est pas moins justifié. Il est clair, en effet, que toute initiative hasardeuse pourrait compromettre les chances d'un début de règlement.

Pour l'Afrique du Sud, la France s'est nettement prononcée contre la politique de l'apartheid. En ce qui concerne les livraisons d'armes, elle a précisé qu'elle entendait seulement respecter les contrats en cours mais que ceux-ci, arrivés prochainement à leur terme, ne seraient pas renouvelés.

Attaqué sur l'implantation d'usines nucléaires à l'étranger, notre représentant a déclaré que les responsables français avaient pris toutes dispositions pour garantir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Les récentes positions françaises sur le Territoire français des Afars et des Issas semblent avoir acquis, jusqu'à présent, l'adhésion de la majorité de l'Assemblée. La volonté de la France de conduire ce territoire à l'indépendance est largement reconnue. Seule la condition préalable du référendum, prévue par notre Constitution dans ses articles 3 et 11, paraît mal comprise de certains Etats du tiers monde.

Ainsi, jusqu'à ce jour, le cas de Mayotte mis à part, aucun incident majeur n'est venu altérer la position de la France à la présente session de l'O. N. U. La France conserve à l'O. N. U. toute son autorité et toutes ses positions.

Si les événements politiques mondiaux sont, pour notre pays, d'une importance déterminante, les problèmes européens occupent, à juste titre, dans l'esprit de nos dirigeants une place particulière.

Comme l'a souligné le Premier ministre, la Communauté européenne étant plus que jamais nécessaire à ses membres et au monde, il faut en activer sa construction en faisant porter notre effort dans trois directions : « La consolidation du Marché commun, qui n'est achevée qu'en partie, la mise en œuvre des politiques et des actions définies en commun et la poursuite progressive de l'édification d'une union européenne de type confédéral amorcée par la création du conseil européen et les décisions qu'il a prises. »

Les républicains indépendants confirment qu'ils sont partisans de l'indépendance nationale et des choix de la France en matière diplomatique. Ils considèrent les propos du Premier

ministre comme empreints de réalisme et de sagesse. Aussi le chef du Gouvernement peut-il être assuré de leur appui pour la mise en œuvre de la politique que ses propos définissent.

Toutefois, il serait bon que les moyens de cette politique et ses procédures soient plus clairement énoncés.

Je me bornerai à traiter du problème de l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée parlementaire européenne, question brûlante qui me paraît plus particulièrement d'actualité.

Quelles initiatives compte prendre le Gouvernement en la matière ? Peut-il fixer une échéance pour ces élections et nous indiquer le mode de scrutin qu'il envisage de proposer à ses partenaires et au peuple français ? Quelle sera la durée des mandats ?

Comment le Gouvernement compte-t-il, notamment, résoudre le problème du cumul des mandats ? Les solutions sont différentes selon les Etats. L'Angleterre et le Danemark acceptent le cumul et demandent même que les membres des parlements nationaux soient élus au parlement européen.

Autant de questions sur lesquelles nous aimerions avoir des réponses précises. Je sais que le conseil des communautés proposera, au printemps prochain, un texte qui sera soumis à votre examen. Il n'y a pas lieu de le redouter.

Pourquoi craindre, en effet, que la future assemblée ne s'arroge des prérogatives exorbitantes qui ne seraient pas prévues par les traités ? A la suite du Président de la République, qui a parfaitement indiqué les deux pôles entre lesquels devait se mouvoir notre politique étrangère, à savoir la coopération et l'indépendance, le Gouvernement a précisé qu'il entendait veiller de très près aux attributions de cette assemblée, de manière qu'aucun conflit de souveraineté ne puisse intervenir entre elle et les divers parlements nationaux ou ne vienne battre en brèche les compétences confiées par traité aux institutions de la Communauté.

Ces dispositions ou ces garanties ne sont-elles pas suffisantes pour apaiser les craintes des uns ou les hésitations des autres ?

En tout état de cause, les républicains indépendants veulent s'en tenir à l'article 138 du traité de Rome du 25 mars 1957. Ils souhaitent qu'il soit appliqué dans son principe, dans son esprit et dans sa lettre, y compris, le moment venu, en ce qui concerne l'élection du parlement européen au suffrage universel. Ils approuvent le Président de la République d'avoir saisi récemment le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité du projet de loi visant à la ratification de l'acte de Bruxelles.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre : La France a toujours été le gardien moral et politique des traités de Rome et de Paris. L'essentiel est de réaliser un équilibre entre un pouvoir de décision et un pouvoir de contrôle. Encore faut-il que le pouvoir de décision existe pour que puisse fonctionner le pouvoir de contrôle. »

Je n'évoquerai qu'en peu de mots les avantages multiples du parlement européen. Son importance internationale permettrait d'équilibrer la politique des blocs et de donner sa vraie place à la voix de l'Europe.

Par ailleurs, son apport humain enrichirait les représentants des Neuf à l'assemblée ainsi que l'opinion publique de leur pays respectif en développant une plus large ouverture d'esprit, un sens plus profond de la solidarité et, dans un stade ultérieur, une véritable « communauté d'idées ».

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, une diplomatie française renouée dans un monde en constante mutation et secoué de perpétuels conflits ne peut qu'assurer et garantir l'efficacité internationale de la France.

Si la sagesse, l'esprit d'initiative de ses dirigeants, l'expérience de ses représentants ne pouvaient s'exprimer avec toute la force et les moyens nécessaires, il est certain qu'ils manqueraient au monde plus encore qu'il ne le croit. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Mesdames, messieurs, les voies de la politique étrangère de la France suivent un cours de plus en plus sinueux. De méandre en méandre, elles semblent se perdre dans un marais impénétrable à tout observateur soucieux de cohérence.

La politique extérieure du Gouvernement oscille, en effet, entre une fidélité à quelques principes généraux fixés dans un passé récent — principes qui se décomposent chaque jour — et les marchandages douteux qui constituent trop fréquemment

l'actualité quotidienne des pratiques gouvernementales dans nos relations avec les nations étrangères. Ce faisant, on dilapide le capital de confiance et d'amitié dont nous disposons à l'extérieur en donnant de la France une image inacceptable.

Aussi est-il temps de réagir et de définir une politique adaptée à nos moyens, fondée sur des principes nouveaux. Mais le pouvez-vous et le Gouvernement le veut-il ?

Sommes-nous devenus une grande puissance au rabais ? Les crédits dont vous disposez, monsieur le ministre, assurent tout juste à notre pays les seconds rôles sur la scène internationale. A ce rythme, seule bientôt la figuration nous sera permise.

Les crédits de votre ministère, qui représentaient 1,43 p. 100 du budget de l'Etat en 1969, chutent cette année à 1,04 p. 100. Nos contributions internationales facultatives sont dérisoires. Elles avaient progressé de 0,53 p. 100 de 1975 à 1976. Elles croissent de 0,25 p. 100 dans le budget de 1977.

L'aide que nous accordons aux pays en voie de développement est bien loin des 0,7 p. 100 du produit national brut promis le 11 mai dernier par M. Giscard d'Estaing. Les départements et territoires d'outre-mer exclus, nous consacrons en réalité 0,35 p. 100 de notre P.N.B. aux Etats défavorisés du tiers monde.

Quant à la diffusion de nos idées, de notre langue et de notre civilisation à l'étranger, elle est due en grande partie aux Etats de culture française, aux pays qui se sont trouvés jadis dans notre mouvance.

En effet, nous pratiquons en cette matière une politique de contenance sévère. Les crédits des relations culturelles et de la coopération technique diminuent fortement cette année dans un budget lui-même soumis à un régime de restriction.

Or, cette situation se prolonge sans que l'ombre d'un changement se profile à l'horizon, car il n'y a pas d'années nanties et d'années creuses. Nous sommes depuis trop longtemps dans une période noire.

Comment maintenir notre influence internationale, économique et culturelle, et justifier notre rôle au sein du conseil de sécurité si notre contribution financière aux programmes techniques et sociaux de l'organisation des Nations unies, notre apport bilatéral au développement des pays sous-développés, restent ce qu'ils sont ?

Nous sommes au dixième rang pour le programme des Nations unies pour le développement, au vingt-quatrième pour le plan alimentaire mondial, au dixième pour l'aide aux réfugiés palestiniens ; loin derrière la Suède, les Pays-Bas ou la Norvège pour l'aide aux pays du tiers monde.

Notre effort est peut-être supérieur à celui des Etats-Unis en valeur relative. Mais que représente-t-il si l'on s'en tient aux données brutes ? De quel poids pèse-t-il quand on connaît la force de pénétration de l'impérialisme américain ? L'influence des Etats-Unis ce n'est pas seulement celle d'un appareil de l'Etat c'est aussi celle de puissantes sociétés capitalistes qui font et défont parfois les gouvernements. C'est aussi celle d'une langue. Une langue, symbole d'un empire, support d'un modèle politique, culturel et économique qui voit toutes les portes s'ouvrir sans trop d'effort.

Le mal serait moindre si l'outil dont vous disposez était doté des structures et de l'unité d'action nécessaires. Mais des rivalités d'ordre divers annihilent bien des énergies.

Le 6 mai 1976, je posais à votre prédécesseur, monsieur le ministre, cette question : « Qui agit en dernier ressort dans le domaine de la politique étrangère ? »

Cette question, je la pose à nouveau en précisant que vos collègues prennent trop souvent des initiatives qui relèvent de votre département. D'autre part, leurs services se concurrencent jusque dans nos ambassades. Les relations entre attachés commerciaux et scientifiques ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être. Qui plus est, ces ambassades fonctionnent souvent avec un personnel temporaire, plein de bonne volonté mais aux compétences inégales.

Quant aux moyens, ils sont souvent dérisoires. Dois-je rappeler la situation de notre représentation à Oulan Bator, qui tient la chambre avec une constance qui honore la patience de notre ambassadeur ? Mais la France mériterait un hôtel digne de sa place dans le monde, même en Mongolie et non deux petites chambres dans un caravansérail anonyme. A elle seule, cette carence dans les moyens casserait le développement d'une politique étrangère aux objectifs clairs.

S'il arrive à votre Gouvernement d'afficher certaines ambitions politiques, bien souvent ces ambitions restent velléitaires et très contradictoires. Il est certaines rigueurs que nous approu-

vons. Comme vous, nous sommes pour la sauvegarde de l'indépendance de notre pays, la solidarité, et en particulier le renforcement de cette solidarité avec nos voisins européens. Comme vous, nous sommes favorables à la coopération avec les nations défavorisées et parmi elles, celles d'Afrique. Comme vous, nous défendons la détente et la coexistence pacifique. Comme vous, nous considérons « l'Organisation des Nations Unies comme un instrument indispensable et irremplaçable du dialogue entre les peuples de la terre ». Comme vous, nous sommes pour la libre souveraineté des peuples et le respect des droits de la personne humaine.

Mais si, comme André Chandernagor le soulignait le 6 mai dernier, sur ces principes, il ne doit pas y avoir de divergences entre nous, les divergences apparaissent au niveau de l'application que vous en faites.

Grandes ambitions et petits moyens ne vont pas ensemble. Nos grands principes ne supportent pas la confrontation avec la réalité de votre pratique.

La politique de votre Gouvernement est avant tout une politique extérieure mercantile. Notre diplomatie a-t-elle pour utilité de chercher des marchés au prix de n'importe quelle concession puis de couvrir ces tractations d'un paravent moralisateur qui n'abuse personne ?

En effet, nous recevons, nous visitons presque toujours avec pour seul objectif celui de vendre. Vendre des canons, vendre des centrales nucléaires ? Peu importe : il s'agit de vendre. Vous-même et plus souvent vos collègues et, tout récemment encore, le Président de la République en Iran, assumez, semble-t-il sans déplaisir, le rôle de V. R. P. de nos constructeurs d'avions et de chars d'assaut.

Nous vendons nos armes en Israël comme aux Etats arabes. Nous vendons à l'Afrique du Sud comme aux Etats africains. Concilier cette pratique avec les grands principes que vous avez affirmés en tant que représentant permanent de la France à l'O. N. U. le 19 juin et en tant que ministre le 29 septembre dernier, demande un grand savoir-dire. Mais ce beau langage n'abuse personne.

Le 29 septembre, vous déclarez à New York : « La condamnation que le Gouvernement français porte contre la discrimination raciale... l'a conduit à rendre plus restrictive notre politique en matière de cession d'armes, puis finalement à interdire... toute nouvelle vente. » Or, le 19 octobre, le gouvernement français a opposé un droit de veto à l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et, de toute manière, il y a bien longtemps que nous avons cédé à ce pays les licences nécessaires à la fabrication de la plupart des matériels dont il a besoin.

Réclamer le respect de la personne humaine en recevant les dignitaires du Brésil ou de l'Argentine, en déléguant un observateur à la dernière session de l'assemblée de l'O. E. A. tenue à Santiago du Chili relève de la mauvaise foi. Et que le Gouvernement ne se sorte pas d'affaire par la pirouette habituelle de vos prédécesseurs qui, affirmant que la France ne reconnaît que des Etats et non des gouvernements, jetaient le manteau de Noé sur de scandaleuses réalités contre lesquelles réagissent même les Etats-Unis d'Amérique.

Ceux-ci viennent, en effet, de suspendre leur aide militaire à l'Uruguay. Une procédure du même ordre est en cours d'étude au sujet de l'Argentine. Que fait notre gouvernement alors que les emprisonnements, les jugements sommaires et les exécutions de syndicalistes, d'intellectuels, d'hommes politiques argentins, de réfugiés chiliens ou uruguayens se succèdent dans ce pays ? Il reçoit le ministre de l'économie de cette dictature.

Monsieur le ministre, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas un principe théorique, il est universel. Si votre gouvernement affirme la nécessité pour la Namibie et le Zimbabwe d'accéder à l'indépendance, c'est en grande partie sous l'effet des recommandations de nos amis africains. Notre place sur les marchés de ces pays était à ce prix. Nos meilleures positions dépendent-elles alors des conditions du marché ? Car, si le rapport des forces est différent, vous avez un comportement tout autre.

Le peuple sahraoui, par exemple, dont la revendication minimale du droit à l'autodétermination a été reconnue par l'O. N. U., attend encore le premier geste de votre part en faveur d'une telle solution.

A Chypre, tout en protestant de notre amitié pour le gouvernement légitime de Mgr Makarios, nous refusons de contribuer au financement des casques bleus et, sur le plan strictement humanitaire, nous n'avons pas réussi à obtenir de la Turquie avec laquelle nous entretenons pourtant des rela-

tions convenables le moindre renseignement sur les 2 200 Chypriotes grecs disparus lors de l'invasion de 1974, ni les moins garanties pour les 6 000 hellénophones restés en territoire occupé.

Grande puissance sans moyens, la France en est réduite à concentrer ses efforts. Elle cherche à agir presque exclusivement sur les points d'appui commerciaux, militaires, politiques, d'influence régionale qui lui permettent de rentabiliser, si l'on peut dire, ses investissements en hommes et en argent : l'Iran au Proche-Orient, le Maroc en Afrique du Nord, le Zaïre en Afrique centrale.

Cette politique prend un aspect de réalisme choquant lorsqu'on voit les moyens utilisés par certains de ces impérialismes régionaux pour asseoir leur influence. Elle prend un aspect plus subtilement pernicieux lorsqu'on voit comment votre gouvernement essaie de maintenir une emprise défaillante sur les Etats de sa mouvance.

C'est ainsi que pour conserver la chasse gardée des anciennes colonies d'Afrique noire, vous avez dû promettre la création d'un fonds de solidarité aux chefs d'Etat venus assister au sommet africain du mois de mai dernier. Or, vous n'avez pas la totalité des moyens de financement nécessaires. Dans cette perspective, l'Europe, en particulier la République fédérale d'Allemagne, et les Etats-Unis devaient apporter le complément. Curieuse conception de l'Europe ! Utile et utilisée pour autant qu'elle sert notre économie, et le dernier avatar de notre ancienne politique impériale.

Cette faiblesse sur le plan international, vous la compensez trop souvent par des sursauts d'indépendance. L'Algérie, l'outre-mer français font les frais de cette attitude. En effet, la politique hautaine et cassante suivie à l'égard de l'Algérie, si elle satisfait l'orgueil national de certains, est une politique à courte vue, politiquement et économiquement.

Politiquement, l'Algérie dispose d'une influence certaine parmi les pays du tiers monde. Cette influence est fondée sur une volonté d'indépendance identique à la nôtre. Est-ce pour cela que vous la négligez ?

Economiquement, c'est un marché sûr, garanti par les ressources pétrolières importantes de cet Etat. Or, les derniers contrats industriels signés par l'Algérie ont été enlevés par les Etats-Unis, le Japon, l'U. R. S. S., l'Italie, l'Allemagne fédérale et la Belgique.

Quant aux Comores et au territoire français des Afars et des Issas, tout au moins le territoire de Djibouti, nous avons certes apprécié, monsieur le ministre, que dès votre premier face à face avec la commission des affaires étrangères, vous soyez saisi de ces deux dossiers si compromis dans un passé récent par la politique irresponsable du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Aurez-vous la ferme intention et les moyens de mettre hors d'état de nuire à Mayotte la poignée d'aventuriers qui, regroupés derrière quelques hommes, ose parler au nom de 40 000 Comoriens écartés de leur patrie ?

M. Jacques Soustelle. C'est scandaleux !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est insensé !

M. Alain Vivien. A Djibouti, accepterez-vous de conduire avec la fermeté nécessaire le nouvel Etat vers une indépendance réelle et garantie par les instances internationales sans arrière-pensée néo-coloniale et sur la base de rapports amicaux et mutuellement fructueux pour les deux nations ? (*Protestations sur les bancs des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Vous le savez, de la clarté de notre attitude en cette matière dépend très largement l'audience internationale de notre pays, particulièrement dans les Etats du tiers monde africain, ainsi que son renom émancipateur à l'organisation des Nations Unies ?

Je parlais tout à l'heure de politique incohérente. C'est vrai quant aux intentions. Mais les faits laissent parfois discerner une logique en marche.

Vos initiatives tout comme vos silences conduisent peu à peu la France à s'insérer dans l'empire américain. Certes, nous disposons d'une relative indépendance et nous avons nos coquetteries. Mais que vous le récusiez ou non, la France est devenue en quelque sorte la fille aînée des Etats-Unis.

Alors que nous disposons d'un large crédit pour régler la crise libanaise, vous choisissez d'annoncer la politique de la France en la matière aux Etats-Unis.

Le parti socialiste s'est opposé aux ventes inconsidérées de matériel à technologie atomique. Pour se développer, l'industrie française doit vendre. Mais pas n'importe quoi, à n'importe qui. L'abandon des projets engagés avec la Corée du Sud, la création d'un conseil supérieur de politique nucléaire extérieure nous satisferaient s'ils n'avaient pas été annoncés après les déclarations sommatoires du secrétaire d'Etat américain.

Enfin, conformément aux vœux exprimés naguère à Copenhague par M. Kissinger, nous assumons de plus en plus nos responsabilités internationales dans le créneau qu'il a bien voulu nous accorder, c'est-à-dire une responsabilité régionale en Afrique.

Nous agissons de plus en plus sur ce continent pour et par les Etats-Unis. Ils participent au financement d'un fonds de solidarité qui nous permet de garder les pays de notre mouvance au sein d'un empire — comme je l'ai dit tout à l'heure — en échange de quoi nous suivons sagement leurs initiatives pour tout ce qui concerne le Zimbabwe et la Namibie. Quant à l'Europe, récemment agitée par le problème de ses institutions, elle a cessé fâcheusement de se définir elle-même comme une force économique et politique autonome. La force des choses pousse cet ensemble incohérent de gouvernements désunis sous la houlette économique des multi-nationales et sous la direction politique et militaire des Etats-Unis.

L'immobilisme permanent de votre Gouvernement renforce la tendance naturelle à dériver vers le libre-échangisme atlantique. Voilà, monsieur le ministre, où nous ont conduits des années d'indigence budgétaire et d'incertitudes politiques.

En attendant une autre majorité, un autre budget et une autre ambition pour notre politique étrangère, je vais, monsieur le ministre, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, essayer de définir ce qu'il serait possible de faire compte tenu du passif dont vous venez d'hériter.

Il importe avant tout de savoir ce que l'on veut. Il faut donner à notre politique extérieure des lignes d'action précises. Pour ma part, je vois trois grands axes : une maîtrise de soi effective, des engagements précis en matière de détente et une collaboration étroite avec le tiers monde.

L'environnement international de la France est caractérisé par la double pression, tout à la fois complice et concurrente, de l'impérialisme américain et de l'hégémonisme soviétique. « La souveraineté nationale appartient au peuple. » Elle ne saurait s'appuyer sur la puissance de tel ou tel Etat fût-il l'un de deux Grands. La France sait tout autant que quiconque, car elle en a fait l'amère expérience, combien périlleuse peut-être la présence économique, politique, militaire d'une domination étrangère.

Il nous faut résoudre par nous-mêmes tous nos problèmes, sans animosité envers l'extérieur, mais en étant bien persuadés que toute collaboration, pour être féconde, doit associer des partenaires égaux en droits. Il est bien des accords inégaux, vous le savez bien, quelle que soit la bonne volonté apparente des partenaires. Ces accords sont, tôt ou tard, dénoncés, acceptés avec réticence ou subis.

Il ne faut plus subir mais se donner les moyens d'une libre disposition de soi authentique. Nous attendons, monsieur le ministre, une définition concrète de votre conception de l'indépendance que vous avez pour charge de défendre.

Une politique active en faveur de la détente renforcerait progressivement notre marge de manœuvre. Les crises internationales ne servent généralement que les intérêts des grandes puissances. C'est pourquoi nous vous demandons de participer activement à toutes les conversations, à toutes les structures internationales de dialogue qui œuvrent en vue de la détente. Celle-ci s'exprime au travers de négociations qui permettent la coopération des Etats sur d'autres bases que celles des blocs et des zones d'influence, tout en garantissant l'équilibre des situations et des rapports internationaux. Vous devez agir dans cette voie si vous souhaitez vraiment échapper à la dialectique des deux mondes associés et rivaux.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique forment un premier monde ; les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, le tiers monde ; l'Europe, le Japon, le Canada et d'autres pays occupent une position intermédiaire. La détente est donc la condition nécessaire permettant d'accroître la libre disposition de nous-mêmes.

Mais nous ne pouvons prétendre agir seuls. C'est là une question d'une importance primordiale. Seule une collaboration confiante et sans arrière-pensée avec le tiers monde, menée en liaison étroite avec nos partenaires européens, pourra nous conduire sur la voie d'une indépendance réelle.

Avoir une ligne politique ne suffit cependant pas. Il faut poser les principes permettant de la concrétiser. La maîtrise de soi suppose une volonté d'indépendance clairement exprimée. Elle suppose donc l'ouverture d'un dialogue amical mais ferme avec les Etats-Unis qui rompt résolument avec les rapports de vassalisation économique et d'alliance inégale.

Le nouveau président des Etats-Unis est-il disposé à entrer dans cette voie nouvelle ? Si les socialistes l'espèrent, les déclarations de M. Carter sur l'Italie augurent mal des nouveaux rapports entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Quoi qu'il en soit, deux dossiers urgents doivent être ouverts : le dossier monétaire et celui de la doctrine Kissinger. Il conviendra d'aborder le plus rapidement possible ces dossiers avec le nouveau président des Etats-Unis.

La détente ne doit pas être une simple déclaration d'intention. Elle doit être une tâche essentielle de la France. Elle suppose le maintien d'un dialogue permanent avec l'U. R. S. S. et les pays communistes.

Avec l'U. R. S. S., il conviendra d'insister sur la nécessité de faire appliquer effectivement l'acte final de la conférence d'Helsinki, en particulier les dispositions concernant la sécurité européenne, les échanges d'informations et de personnes ainsi que la coopération économique, scientifique et culturelle.

Il convient également de favoriser la coopération bilatérale avec tous les Etats communistes, et particulièrement avec ceux qui partagent cette vision de la détente.

Par ailleurs, pour renforcer notre autonomie tout en ne provoquant pas de déstabilisation brutale du système des relations internationales, le Gouvernement se doit de participer activement à la conférence sur la réduction des forces et des armements en Europe.

Cette participation constituerait un premier pas important dans la voie de la dissolution simultanée du traité de l'Atlantique Nord et du traité de Varsovie, proposition centrale du programme commun en matière de détente et de sécurité collective en Europe.

Cette double visée — maîtrise de soi et détente — nécessite la collaboration de ce que nous avons appelé les Etats du tiers monde.

Dans cette perspective, la C. E. E. doit jouer un rôle moteur. En démocratisant ses structures, en accédant à la souveraineté économique, elle pourra s'arracher aux clivages de la guerre froide et se tourner vers les nations en voie de développement. C'est à ce moment-là — et à ce moment-là seulement — que l'on pourra dire qu'à l'Ouest il y a du nouveau.

Mais cette politique, monsieur le ministre, votre gouvernement a-t-il la volonté de la concrétiser ? D'année en année, les affaires étrangères, Cendrillon de la majorité, se voient arracher prérogatives, moyens et attributions.

Naguère, en fonctionnaire soucieux de la chose publique, vous avez su parler avec fermeté et courage, en dépit des criailleries de certains élus de cette majorité dont vous êtes aujourd'hui l'expression. Aujourd'hui, vous parlez encore mais à voix si ténue que bien peu vous écoutent.

Votre Premier ministre n'a manifestement pas pour tâche de définir une politique étrangère. Vos collègues, et même le Président de la République, semblent trop souvent se borner à promouvoir nos échanges commerciaux dans le monde.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, les affaires de la France resteront probablement — et malheureusement — en l'état pour longtemps encore.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne cautionnera pas une diplomatie si sujette à caution en acceptant de voter un budget si insuffisant au service de tant d'ambiguïtés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, il est tout à fait légitime, à propos du budget du ministère des affaires étrangères, de traiter différents sujets politiques.

L'orateur qui m'a précédé à cette tribune vient de le faire. J'avoue qu'à certains moments je me demandais de quoi il parlait et s'il ne se livrait pas à un exercice de politique fiction tant sa description de la politique mondiale me paraissait éloignée des réalités. Mais ce n'est qu'une considération latérale.

Pour ma part, je me bornerai à évoquer brièvement un aspect du budget. Auparavant, et à la demande de certains de mes amis du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de l'île de Chypre.

Avec ses 200 000 réfugiés, ses 2 200 disparus, ses 6 000 Grecs chypriotes vivant sous occupation, la communauté de culture hellénique de la république de Chypre peut être considérée comme une population martyre dans le monde d'aujourd'hui et la situation de l'île comme une triste illustration de la tragique inefficacité des Nations unies face à un conflit que cette organisation n'a su ni prévenir ni régler.

J'en viens maintenant à l'essentiel de mon propos qui a trait aux activités scientifiques et culturelles du ministère des affaires étrangères qui sont généralement confiées à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Tout a déjà été dit à cette tribune sur le caractère exigü du projet de budget de cette année comme d'ailleurs des années précédentes. Nous le regrettons tous et tous les membres de cette assemblée, en particulier ceux de la commission des affaires étrangères, ont déjà indiqué à votre prédécesseur et à vous-même, combien il nous paraît profondément regrettable que l'action internationale de la France soit gagée sur des ressources aussi faibles.

J'ai le regret de constater que le projet de budget pour 1977 se distingue par son extrême parcimonie. Les crédits affectés aux échanges artistiques et scientifiques diminuent respectivement de 200 000 francs et ceux des établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger de 4,5 millions. Les crédits destinés aux boursiers étrangers en France enregistrent une baisse d'un demi-million et ceux de la coopération culturelle de six millions de francs. Cette situation est très affligeante, car non seulement les moyens ne sont pas maintenus, comme vous l'avez laissé entendre, mais il se produit un véritable recul par rapport aux années précédentes.

Or, les Français estiment avec raison qu'une des formes importantes de notre action dans le monde — ce en quoi nous nous distinguons peut-être d'autres nations, même plus puissantes que la nôtre — réside dans l'action culturelle : la diffusion de notre culture, de notre langue, de notre littérature et de notre science. A ce sujet, je dois avouer que nous sommes inquiets de constater, année après année, que le niveau des moyens mis en œuvre est en baisse.

Il s'est produit un redéploiement des crédits. En effet, nous savons tous que, pour des raisons fâcheuses, à savoir les événements d'Indochine, un crédit de 56,5 millions de francs s'est trouvé disponible et a pu être redistribué, et permettez à un vieil ami de certains pays d'Amérique latine de constater qu'une partie substantielle de ces sommes a été affectée à notre action dans ces pays.

Il n'en reste pas moins que cette légère amélioration demeure partielle, insuffisante et dispersée, et on ne peut s'empêcher de relever, à l'examen de l'ensemble des crédits destinés aux actions culturelles, un déséquilibre excessif entre les différentes zones géographiques dans lesquelles notre action peut s'exercer, notamment au bénéfice des pays du Maghreb et plus particulièrement l'Algérie. Environ dix millions de francs de plus ont été alloués à l'office culturel et universitaire français en Algérie, ce qui est beaucoup.

Quelle est en outre la destination de ces crédits considérables, de plusieurs dizaines de millions, non ventilables, accordés à l'Algérie, et qui doivent, semble-t-il, être affectés selon certaines dispositions qui restent à prendre ?

Je crois que nous restons enfermés dans un cadre suranné. Nous ne tirons pas le maximum des crédits limités dont nous disposons et nous en dépensons trop pour les pays d'Afrique du Nord, notamment pour notre ancien territoire d'Algérie.

Je présenterai rapidement une deuxième série d'observations relatives à la restructuration du ministère des affaires étrangères. Incontestablement, le fait que des directions géographiques regroupent l'ensemble des dossiers d'un pays ou d'un ensemble de pays semble rationnel. Cependant, l'existence de directions fonctionnelles a été signalée à cette tribune. Le maintien d'une coordination des efforts d'enseignement, de diffusion et d'échange sur le plan culturel avec une direction générale est souhaitable. En effet, il s'agit de traiter des problèmes particuliers qui mettent en jeu des conceptions et des considérations qui ne relèvent pas de l'action diplomatique proprement dite et qui exigent un personnel spécialisé. Aussi serait-il fâcheux que cette action soit en quelque sorte diluée à travers les canaux géographiques.

Certes, je reconnais la difficulté de concilier ces deux conceptions structurelles qui bien que justifiées l'une et l'autre, doivent cependant être combinées de façon telle qu'il n'est pas aisé d'y parvenir. J'ai cependant cru devoir appeler votre attention sur ce point.

Quoi qu'il en soit, cette année, nous nous trouvons en présence d'un budget dont tous les orateurs, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, ont déploré le caractère étriqué.

Le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir regrette, lui aussi, l'insuffisance des crédits du budget du ministère des affaires étrangères. Nous reconnaissons que, dans la conjoncture présente, un budget d'austérité s'imposait, mais je crois ne pas trahir la pensée de mes collègues en affirmant que nous estimons être parvenus à l'extrême limite du tolérable et que nous devons nous engager, au contraire, sur une pente ascendante à partir du budget de 1978.

Telles sont les quelques réflexions que je tenais à présenter au nom du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Mesdames, messieurs, le temps trop bref qui m'est imparti me conduit à aborder brièvement trois problèmes différents qui n'ont que peu de points communs : d'abord, les suites de la conférence de Colombo, ensuite certains aspects des problèmes du Proche-Orient, enfin l'attitude débitrice de certains Etats étrangers à l'égard d'administrations françaises.

Pour avoir voulu respecter la libre expression démocratique de la population de Mayotte, la France a été mise au hanc des accusés à Colombo et condamnée sans appel.

Je n'épilouterai pas sur l'ironie qu'il peut y avoir à recevoir des leçons de démocratie de certains tyrans ou de certains féodaux ou des leçons de sagesse politique du maréchal Idi Amin ou du colonel Kadhafi. Nous ne sommes plus à l'époque de la politique de la canonniers. Il n'est pas question d'en avoir des regrets, mais je déplore quand même la trop grande discrétion du gouvernement français qui a suivi notre condamnation.

Peu de pays ont fait autant que le nôtre pour les pays en voie de développement, peu de pays se sont autant attachés que le nôtre à l'aide désintéressée au tiers monde, peu de pays ont eu autant que le nôtre le respect des entités nationales naissantes. Récemment encore, le Président de la République a déployé un effort considérable et méritoire pour l'élaboration de la conférence Nord-Sud.

Mon propos n'est pas de pleurnicher sur l'ingratitude des nations, mais plutôt sur la nécessité de tirer des conclusions pratiques de cet état de fait.

La conclusion principale que j'en tire est la nécessité pour notre pays de réviser sa politique de coopération et de présence dans le monde en cessant de jouer au bon Samaritain et en dégageant, au contraire, des lignes de forces et d'action conformes aux seuls intérêts de la France.

L'actuel budget — mais ce sera vrai demain, même si le budget augmente — ne permet pas une politique de présence tous azimuts. Il faut choisir les points d'attache de notre action et déterminer les priorités de notre coopération.

La première priorité doit aller vers la francophonie, vers tous les pays qui, entièrement ou partiellement, continuent à parler français.

La seconde priorité doit aller vers un petit nombre de pays choisis en fonction de leurs perspectives de développement, l'importance de leur population, de leurs ressources et de leur rôle prévisible dans leur région. En d'autres termes, il convient de mener une politique quelque peu semblable à celle que les Jésuites ont menée pendant des siècles et qui consistait à investir en misant sur les élites futures de façon à pouvoir exercer une influence considérable.

M. Marc Bécam. On ne l'a pas fait en Chine !

M. Claude-Gérard Marcus. Cessons de jouer les perdants, jouons les gagnants de demain.

Dans cette optique, il me paraît souhaitable, sans tenir compte des problèmes et sans porter de jugement sur les caractères stricts de tel ou tel régime politique, de consacrer en priorité nos moyens d'action en Amérique du Sud vers le Brésil, au Proche-Orient vers l'Iran et en Extrême-Orient vers l'Indonésie.

Le troisième axe prioritaire de notre action se tourne vers des pays tels Singapour et la Corée du Sud qui, s'ils ne présentent pas les mêmes perspectives que les trois précédents, sont tout de même appelés, compte tenu des qualités de sérieux et de travail de leur population, à connaître un développement remarquable.

J'évoquerai, à propos du Proche-Orient un aspect de notre politique vis-à-vis du conflit israélo-arabe.

Je suis, monsieur le ministre, de ceux qui, depuis plusieurs années, ont réclané, à cette tribune, une politique plus équilibrée de notre pays dans ce conflit.

Notre engagement unilatéral ne nous a d'ailleurs pas valu l'absolution du monde arabe à Colombo, pas plus qu'il ne nous a rapporté d'extraordinaires dividendes économiques. Si l'on examine les relations économiques des différents pays européens et du monde arabe, on constate que des pays bien moins engagés que la France, tels l'Allemagne fédérale ou l'Italie, nous supplantent souvent. Même la Hollande, qui fut la bête noire des pays arabes pendant quelque temps, entretient un commerce particulièrement florissant avec ceux-ci.

Vous avez à plusieurs reprises rappelé la position de la France dans le conflit israélo-arabe. Elle entend tenir compte de la réalité du problème palestinien, mais aussi garantir des frontières sûres et reconnues à tous les Etats de la région, y compris à Israël. Je vous remercie d'ailleurs, monsieur le ministre, de l'avoir bien précisé, car trop souvent on parle de tous les Etats de la région, en omettant pudiquement de citer le nom, probablement impur, d'Israël.

La France entretient des relations avec l'organisation de libération de la Palestine. Il est évident que cette organisation, qui représente au moins une partie des Palestiniens, a son mot à dire dans l'avenir de la région. Mais il y a une certaine contradiction à parler de la garantie des frontières sûres et reconnues d'Israël et de traiter avec l'O.L.P., comme si cette organisation n'avait pas pour objectif, non encore modifié — cela viendra peut-être — la disparition d'Israël et son remplacement par un mythique Etat palestinien démocratique et laïque, dont les tragiques événements du Liban ont montré l'inanité.

Je crois que la France peut jouer un rôle éminent en faveur de la paix si elle arrive à faire comprendre à ses interlocuteurs palestiniens de l'O.L.P. que, si les Israéliens doivent un jour reconnaître l'existence de la nation palestinienne, cela ne sera possible que si les Palestiniens reconnaissent l'existence de la nation israélienne.

Aucune garantie internationale ne vaudra cette garantie majeure que donne la reconnaissance par ses voisins et par ses anciens adversaires.

Enfin, monsieur le ministre, je terminerai cette intervention en évoquant un problème précis : celui du respect de leur signature par un certain nombre d'Etats.

Rapporteur du budget de l'Assistance publique à Paris, je suis obligé d'indiquer que cette grande organisation hospitalière rencontre des difficultés financières, notamment en raison du non-paiement de leurs dettes par certains Etats étrangers.

Des malades — il ne s'agit pas de travailleurs immigrés — viennent se faire soigner à Paris munis d'une prise en charge régulière de leur gouvernement ou de leur ambassade. Mais lorsque l'Etat concerné est sollicité pour effectuer le règlement, celui-ci est différé quand il n'est pas purement et simplement oublié.

Ainsi, à la fin du mois de septembre 1976, le montant des créances non recouvrées antérieures au 1^{er} janvier 1976 de l'Assistance publique s'élevait à 70 128 855 francs. Sur ce montant, la République algérienne démocratique et populaire devait, à elle seule, 38 millions de francs. Actuellement, en tenant compte de l'année 1976, sa dette se monte à 48 millions de francs.

Cette somme ne vous paraîtra pas gigantesque, mais au niveau d'une organisation hospitalière, elle crée un trou béant. Cette affaire mineure entraîne des difficultés dramatiques pour l'hospitalisation parisienne et éclaire d'un jour peu agréable le comportement de certains Etats peu soucieux d'honorer leur signature et tout prêts à reporter sur le contribuable français la charge de soigner leurs nationaux.

Je me permettrais donc, monsieur le ministre, de vous adresser un relevé complet des sommes dues par ces Etats, en vous demandant de bien vouloir faire aux intéressés les représentations nécessaires. Je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Gayraud.

M. Antoine Gayraud. Monsieur le ministre, budget étique, misérable, étriqué, telles sont, depuis quelques années, les appréciations portées par les orateurs de tous les groupes sur le budget de votre département.

Il y a quelques jours, M. Giscard d'Estaing annonçait la fin de cette période de rétention budgétaire grâce à un plan s'étalant sur cinq ans et destiné à doter la France d'un outil adapté au maintien de sa place dans le monde. Quel crédit doit-on accorder à une déclaration qui contredit de façon si flagrante le projet de budget pour 1977 pour les affaires étrangères ?

Le document budgétaire est dans le droit fil de ses prédécesseurs. Vous avez un rôle ingrat à jouer : non seulement celui d'assumer une politique extérieure conduite et définie à l'Elysée, mais également celui de l'expliquer, ce qui m'amène à vous poser la question suivante : avec quel outil pourrions-nous assumer le rôle que nous avons à jouer dans le monde ?

Les fascicules budgétaires se suivent et se ressemblent : ils aménagent la pénurie. Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je vais, selon la règle, et malheureusement selon la tradition des sessions d'automne, décaucher une enveloppe toujours aussi vide, celle du projet de budget des affaires étrangères.

Ce budget, d'année en année, est de plus en plus étranger au budget général. En 1977 comme en 1976, les dotations de votre département, monsieur le ministre, progresseront moins vite que le budget général de l'Etat : 10,7 p. 100 contre 13,7 p. 100. Ces chiffres étaient respectivement de 12,2 p. 100 et de 13,1 p. 100 l'année dernière. C'est dire que les affaires étrangères occupent une place de plus en plus médiocre dans le classement budgétaire des ministères.

Les dépenses ordinaires civiles se placent au onzième rang sur dix-neuf ministères ou grands services de la nomenclature de la loi de finances. Votre projet de budget, monsieur le ministre, est loin derrière celui des anciens combattants et devance d'une courte tête les crédits des services généraux du Premier ministre. En ce qui concerne les dépenses civiles d'équipement — crédits de paiement comme autorisations de programme — votre budget se situe au seizième rang sur dix-sept ministères, bien après celui des départements et des territoires d'outre-mer ou celui de la culture. Les crédits qui vous sont affectés représentent cette année 1,04 p. 100 du budget de l'Etat contre 1,05 p. 100 en 1976 et 1,06 p. 100 en 1975. Pouvons-nous raisonner à l'absurde, et dans quelques années vous serez un ministère sans crédits et sans portefeuille ! (*Sourires.*)

Votre enveloppe occupe une place restreinte dans le budget général. Mais il y a plus grave : cette portion relativement congrue s'accompagne d'une misère d'ensemble globale.

Les mesures nouvelles au titre des dépenses ordinaires ne représentent que 135 millions de francs.

L'accroissement réel de votre budget sera de 4,5 p. 100 en 1977. Le taux d'inflation retenu comme norme pour l'année prochaine étant de 6,5 p. 100, la dotation de votre budget sera réduite par rapport à cette année.

Quant aux dépenses en capital, c'est également le montant, pourtant bien modeste, de vos crédits qui subira la coupe la plus claire : moins 20 p. 100.

Votre ministère ne serait-il qu'en sursis, à l'image de son personnel ?

Parmi vos agents, 6 468 sur 10 215 sont des contractuels, soit plus de 63 p. 100. Certes, les crédits de titularisation ouverts laissent bien espérer une amélioration, mais au rythme actuel, ce n'est que vers 2030 que cette titularisation sera achevée. En effet, 104 agents ont été titularisés en 1976, 66 le seront en 1977. Vos fonctionnaires auront-ils la patience d'attendre jusqu'à cette date ?

Vous recrutez au rabais. Votre politique du personnel présente un double inconvénient : elle tend à faire occuper les postes de ministre plénipotentiaire, de secrétaire et de conseiller par les secrétaires adjoints et attachés sans que ceux-ci touchent les rémunérations correspondantes. Elle donne à la pyramide hiérarchique une forme de champignon qui bloque toute perspective d'avancement.

Quelles sont les prévisions ?

De 1977 à 1990, 486 ministres plénipotentiaires, secrétaires conseillers et agents supérieurs vont partir à la retraite, soit, en moyenne, trente-quatre par an. Le recrutement annuel prévu étant de vingt-cinq, le déficit pour ce personnel sera donc de

neuf. Par ailleurs, pendant la même période, huit secrétaires adjoints et attachés parleront à la retraite alors que dix-sept seront recrutés, soit, en l'occurrence, un solde positif de neuf.

Ainsi, en 1990, 126 emplois de ministre plénipotentiaire, de secrétaire conseiller et d'agent supérieur seront occupés par des agents, certes tout aussi qualifiés, mais aux rémunérations considérablement inférieures et aux perspectives de carrière tout aussi préoccupantes.

En effet, sur ces 126 nominations, six par an seulement proviendront d'un recrutement au tour extérieur dans le corps des secrétaires et des conseillers.

C'est ainsi que, paradoxalement, au moment où secrétaires adjoints et attachés vont occuper des postes supérieurs, ils voient réduire leurs chances d'accès aux grades et aux rémunérations correspondant à leur emploi.

Cette pratique vous permettra de faire quelques économies, monsieur le ministre. Mais à quel prix ! Voilà à quoi plusieurs années de médiocrité et d'abandon budgétaires ont conduit le ministre des affaires étrangères : à dégrader la fonction diplomatique pour réaliser des économies internes aux dépens du personnel.

Et pourtant, la stabilité des moyens en personnel aurait pu laisser espérer plus que des mesures symboliques en la matière. En effet, le projet de budget que nous avons sous les yeux compense avec constance les créations d'emplois par des suppressions.

Il est vrai que dix postes figurent en solde positif. Mais il s'agit là d'un transfert du budget des départements et territoires d'outre-mer sur le budget des affaires étrangères, transfert qui correspond à l'ouverture d'une mission diplomatique aux Comores.

En d'autres termes, quelle que soit la valeur de ses agents à l'étranger que je me plais à saluer ici, la France n'est plus à même de jouer le rôle international qui lui revient, et ce d'autant plus que cette défaillance de l'outil de notre action extérieure accompagne une déficience criante de nos moyens d'action.

C'est donc à juste titre que M. André Chandernagor a souligné que les crédits des relations culturelles et de la coopération technique permettent tout juste d'organiser un saupoudrage de la pénurie. Ce budget est un budget érodé, élimé tant en ce qui concerne sa part dans les dépenses du département — 45 p. 100 contre 48 p. 100 l'année dernière — qu'en ce qui touche les moyens en personnel et les dépenses d'interventions publiques.

Et, que dire de nos contributions internationales facultatives ? Elles avaient progressé de façon dérisoire l'année dernière : plus 0,53 p. 100. Elles croissent encore moins cette année : plus 0,25 p. 100. Sachez, monsieur le ministre, que si le Gouvernement ne tient pas compte de nos remarques, la France va bientôt entrer dans la voie dangereuse d'une diplomatie assistée.

Les affaires étrangères, ministère miroir de la France à l'extérieur, donnent un reflet bien terne de notre pays. Votre gouvernement saupoudre. Mais la poudre aux yeux n'illusionne que les convaincus ou les naïfs, et nous ne sommes pas de ceux-là.

Cette déchéance d'un grand service de l'Etat, car c'est bien de cela qu'il s'agit, croyez bien que nous la regrettons. La France, membre du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, héritière d'un capital immense de sympathies à l'étranger, se doit d'avoir un ministère des affaires étrangères digne de son rang et de ses responsabilités internationales.

Une politique extérieure cohérente ne se construit pas avec des fonds de tiroirs. L'année dernière, déjà, à la même époque, M. Jean-Pierre Cot, s'adressant à votre prédécesseur M. Sauvagnargues, poussait le même cri d'alarme en précisant que du temps du général de Gaulle, le pays avait une politique étrangère : nous la combattons, mais elle avait le mérite d'exister.

A gauche, nous avons et nous avons actuellement une politique étrangère. La vôtre ne peut être qu'inexistante faute de moyens, sinon d'idées.

C'est pourquoi, conscient de ses responsabilités et du rôle que la France doit jouer dans le monde, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche refuse de voter un budget qui ne donne même pas à la France les moyens d'approcher les objectifs que vous lui avez fixés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ribière.

M. René Ribière. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'ouvrage publié récemment par le Président de la République a l'ambition de définir un projet et de constituer une référence pour le débat politique en France.

Le succès est réel en ce qui concerne les aspects internes. Il est curieux, en revanche, que très peu ait été dit sur les quelques pages du livre qui concernent l'action extérieure. On peut légitimement supposer qu'elles inspireront l'action à venir de notre diplomatie et il est donc, je crois, normal de les évoquer ici.

Je m'arrêterai particulièrement sur les passages relatifs à l'Europe. Les axes d'une action y sont définis avec précision : « Achèvement l'union économique et monétaire, assurer le fonctionnement de la confédération européenne... ». Il n'y aurait rien là de contestable, certes, si l'on ne relevait dans le texte quelques attendus et oublis surprenants.

En ce qui concerne, tout d'abord, l'union économique et monétaire, elle doit, selon l'auteur, être menée « à son terme... selon les termes du traité de Rome ». Or si l'on s'en tient précisément au texte du traité, les dispositions de caractère économique et monétaire qu'il contient ne nous éclairent guère sur les intentions exprimées par le président.

L'autonomie des Etats membres demeure, en effet, complète dans le domaine monétaire, que ce soit la politique de conjoncture ou la responsabilité de l'équilibre de la balance des paiements.

Il est seulement prévu une certaine coordination des politiques économiques et une collaboration entre administrations compétentes et banques centrales, dans des termes si généraux que la portée du traité est très limitée en la matière.

Mais, si la référence au traité a de quoi surprendre sur ce point, le silence du président sur la conférence au sommet de La Haye de décembre 1969, où a été, en revanche, explicitement prévue la création d'une union économique et monétaire, et sur les décisions précises prises en février 1971 pour faire passer dans les faits cet objectif, n'est pas moins étonnant.

Doit-on comprendre que le chef de l'Etat ne souhaite plus aller au-delà du traité, pourtant bien vague et modeste, dans ce domaine ? Ou bien, les objectifs de l'union économique et monétaire, définis alors qu'il était ministre de l'économie et des finances, doivent-ils être aujourd'hui considérés comme caducs ?

A la vérité, chacun sait, depuis la crise de 1973-1974, que les évolutions économiques et monétaires des Etats membres sont si divergentes que les objectifs définis en 1971 sont devenus tout à fait utopiques.

Mais chacun sait aussi, et l'évidence en est encore plus frappante après la récente crise de la livre sterling, que la disparition des parités fixes et l'instauration d'un système de changes flexibles aggravent les distorsions, accélèrent les évolutions divergentes et contribuent fortement au clivage entre pays à monnaie forte et pays à monnaie faible au sein de la Communauté.

Il y a ainsi quelque incohérence à prêcher dans des termes aussi ambigus l'achèvement de l'union économique et monétaire, reconnue à juste titre comme un pilier de la construction européenne, alors que cette union est au point mort et alors surtout que l'on accepte sans remuer le diktat américain et la modification des statuts du fonds monétaire international, modification qui entraîne une aggravation des disparités économiques et monétaires en Europe et entérine durablement une sorte de non-système ruineux pour l'Europe, même s'il profite à quelques-uns de nos partenaires.

Aussi, sur ce point au moins, je me permets de douter de l'affirmation du Président de la République dans son livre : « Sur l'union de l'Europe, la démocratie française a une conception claire... ».

Ce fut, à coup sûr, le cas naguère. Peu de gens, en France et à l'étranger, ont, hélas ! ce sentiment depuis 1974.

En ce qui concerne le fonctionnement de la confédération européenne, d'autre part, les ambiguïtés ne sont pas moindres, et l'on n'est pas moins surpris. Le ton est, sinon gaullois, en tout cas rien moins que favorable à la supranationalité. La démarche pour parvenir à faire progresser le fonctionnement confédéral de l'union européenne a pour fondement, est-il affirmé, « les décisions des gouvernements et des parlements nationaux, seuls à même d'organiser l'union confédérale de l'Europe ».

Quant au conseil européen créé en décembre 1974 et très proche, dans l'esprit, des propositions du plan Fouchet, il est qualifié d'« institution fondamentale ».

De quoi vous plaignez-vous, me direz-vous ? N'avez-vous pas satisfaction et n'est-ce pas M. Monnet, que vous craignez tant, et M. Lecanuet qui devraient s'offusquer ?

Certes ! Mais, je relève, là aussi, dans le texte du Président de la République un oubli dont on reste confondu, celui de l'assemblée prévue par le traité et dont il va être beaucoup question dans les prochains mois. Tout repose, selon M. Giscard d'Estaing, sur les gouvernements et les parlements nationaux, et le conseil européen est l'organisme essentiel qui doit faire progresser l'Europe vers une confédération que le général de Gaulle n'écarterait pas *a priori*.

Mais alors pourquoi se lancer ainsi aujourd'hui dans l'élection au suffrage universel de l'assemblée, qui n'est pas même mentionnée par le président et dont on est en droit de comprendre, à lire *Démocratie française*, qu'il est exclu qu'elle joue un rôle important dans la construction de l'Europe et qu'elle prétende peser sur les gouvernements nationaux et le conseil européen ?

On sait bien que telle n'est pas la conception de tous nos partenaires, et en particulier des Néerlandais, qui interprètent d'une façon radicalement différente le rôle de l'assemblée et souhaitent un élargissement de ses pouvoirs.

Il était possible, sinon aisé, de se soustraire à une application si prématurée du traité puisque l'article 138 prévoit pour l'élection de l'assemblée « une procédure uniforme dans tous les Etats membres », disposition qui ne sera pas respectée.

Pourquoi alors, pour un objectif reconnu comme aussi secondaire, pour l'élection d'une assemblée dont le président lui-même ne fait pas un instrument important de la construction européenne et ne juge pas même utile de la mentionner dans son livre, pourquoi, dis-je, prendre le risque de ranimer de vieilles querelles, de diviser le pays et de troubler les esprits ?

Écartons, car ce n'est ni le lieu ni le moment de procès d'intention, l'idée d'une manœuvre de politique intérieure. Il ne reste alors comme explication que ce fâcheux esprit qui n'est pas de compromis, mais de facilité et de laxisme, la conviction implicite que céder à nos partenaires suffira à apaiser les querelles, effacera les divergences et amènera des solutions.

Comme on a cédé aux Américains sur les problèmes de l'or et des taux de change, on plie devant les thuriféraires éternels de l'Europe supranationale, dont nous savons pourtant bien, après tant d'expériences, qu'ils se soucient de la construction européenne comme d'une guigne.

Certes, les intentions affirmées par le chef de l'Etat ne sont pas en rupture ouverte avec celles de ses prédécesseurs, que ce soit sur l'importance de l'union économique et monétaire ou sur la construction d'une Europe confédérale. Mais comment se rallier à une politique quand les actes et les moyens mis en œuvre sont aussi éloignés des intentions affichées ? Je rejoins ainsi ce qui a été dit sur les aspects intérieurs du livre du président. Aussi m'arrêterai-je là, en souhaitant, monsieur le ministre, que vous me donniez, ainsi qu'à l'Assemblée, les éclaircissements que je sollicite sur les ambiguïtés de la pensée du chef de l'Etat, garant de l'indépendance nationale aux termes de l'article 5 de la Constitution.

M. le président. La parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le président, monsieur les ministres, mes chers collègues, dans ce monde tourmenté, seuls les Etats qui ont la dimension d'un continent peuvent faire entendre leur voix.

La scène internationale s'est divisée en pôles d'influence. L'environnement international s'est profondément modifié.

La défaite au Viet-Nam et l'incroyable affaire du Watergate ont sérieusement atteint la crédibilité des Etats-Unis à travers le monde.

L'interminable et indécise campagne électorale a trop longtemps paralysé le pouvoir à Washington. Avec l'élection de M. Carter, c'est l'arrivée aux responsabilités d'une nouvelle équipe. Personne ne s'attend à un changement radical de politique, mais il y aura certainement davantage qu'un style nouveau. Il est permis de penser que la nouvelle administration fera preuve d'un esprit d'ouverture et de dialogue.

Certes, la politique étrangère des Etats-Unis a toujours été un perpétuel balancement entre la *Realpolitik* et l'idéalisme.

Avec le président Carter, la part faite à l'idéalisme et à la morale sera plus grande, sans que soient ignorées pour autant les réalités et les contraintes qui s'imposent à une grande puissance.

Quant à la Chine, la disparition de Mao ne changera pas les données fondamentales de la politique de ce pays, à savoir la résistance à l'impérialisme soviétique en Asie et le désir de voir l'Europe, en progressant vers son unité, se mettre en mesure de jouer un rôle accru.

En ce qui concerne l'Europe de l'Est, nous éprouvons une profonde déception en constatant que les accords d'Helsinki, lesquels ont permis à l'Union soviétique d'obtenir une consolidation du *status quo*, en Europe orientale, n'ont, à ce jour, nullement abouti au desserrement de l'étreinte idéologique qu'on pouvait légitimement espérer.

La participation de M. Juquin au comité des mathématiciens illustre — si besoin était — le fait qu'il y a encore beaucoup à faire en U. R. S. S. dans le domaine des libertés.

Ce constat, s'ajoutant aux ingérences en Afrique et au renforcement permanent de la puissance des armées soviétiques, représente de sérieux obstacles à la poursuite de la politique de détente à laquelle nous restons attachés.

Le Proche-Orient demeure une zone d'instabilité et de conflit. Les Français ont assisté avec tristesse au développement de la guerre civile au Liban, pays auquel tant de liens nous unissent. C'est pourquoi nous regrettons que nos efforts répétés — en particulier la mission accomplie par le président de la commission des affaires étrangères, M. Couve de Murville — n'aient pas permis d'enrayer le déchaînement de la violence.

Il reste à souhaiter que ce drame puisse contribuer à créer des conditions favorables à un règlement d'ensemble du conflit, qui garantisse la sécurité et les frontières d'Israël tout en tenant compte du fait palestinien.

Nous déplorons qu'à certains moments la France ait paru se départir de son attitude impartiale, inséparable de sa vocation de paix, et qu'elle ait ainsi affaibli son autorité morale.

A l'autre extrémité de la Méditerranée, nous avons de grands sujets de satisfaction : la consolidation de la démocratie au Portugal, la libéralisation en cours en Espagne ouvrent pour ces deux pays la voie d'un rapprochement avec la Communauté économique européenne. Je tiens, à ce sujet, à rendre hommage au rôle actif joué par notre diplomatie.

L'extension prévisible de la Communauté vers le Sud et les liens divers, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, qui nous unissent aux pays du Maghreb, devraient donner à l'Europe les moyens de jouer le rôle qui lui revient dans l'ensemble du monde méditerranéen.

Ainsi, l'Europe contribuerait efficacement à faire de la Méditerranée ce lac de paix qu'appellent de leurs vœux tous les peuples riverains.

Au-delà de la zone méditerranéenne, la France a contribué à l'élaboration d'un type nouveau de relations entre les pays développés et le tiers monde.

Elle a pris l'initiative opportune de la conférence Nord-Sud, car du succès de cette négociation dépend la création d'un nouvel ordre économique mondial accepté de part et d'autre.

Son échec ne laisserait d'autre issue que les affrontements gravement préjudiciables aux intérêts des uns et des autres.

Nous connaissons les difficultés de cette négociation qui a piétiné depuis quelques mois, et nous espérons que l'attitude de la nouvelle administration américaine sera plus constructive, ce qui devrait faciliter nos efforts pour surmonter les réticences de certains de nos partenaires européens.

Nous avons le crédit moral pour réussir. Il serait dommage que ce crédit moral soit compromis à la longue par d'autres aspects de notre politique, et je songe en particulier à l'importance, à nos yeux excessive, de nos ventes d'armes.

Je pense aussi au désintérêt que nous avons paru trop longtemps manifester à l'égard du péril mortel que fait courir à l'humanité la prolifération des armes nucléaires. Mais nous nous félicitons des orientations nouvelles qui ont été récemment définies par le Gouvernement en la matière.

Nous nous réjouissons de voir la France se faire le champion d'un nouveau type de relations internationales qui, sans ignorer la réalité des intérêts et les rapports de force, s'attache à les surmonter dans la vision d'un intérêt commun. De ce point de

vue, la construction de l'Europe, dont traitera tout à l'heure mon ami Jean-Marie Daillet, ne peut être dissociée de ce grand dessein. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le 6 mai dernier, j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique du peuple cambodgien.

J'avais fait état, à cette tribune, de plusieurs documents, notamment d'extraits de journaux, dont l'un provenait du journal local de M. Destremeau, qui était alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Témoignages et photos rapportaient des scènes de tortures, des massacres, des charniers. La presse des deux mondes avait d'ailleurs diffusé des nouvelles particulièrement précises à ce sujet.

Quelques jours avant mon intervention, un visiteur cambodgien ne déclarait-il pas, lors d'une conférence de presse tenue à Paris, avoir lui-même assassiné 5 000 de ses compatriotes ? Et il estimait à 600 000 le nombre total de ceux qui avaient été assassinés dans son pays.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, visiblement gêné, m'avait répondu en ces termes : « J'ai peur d'y croire. Je crains fort que ces atrocités ne se soient bien produites. J'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier les déclarations de réfugiés. Le processus de vérification est en cours. Dès que j'aurai ces renseignements, je les communiquerai à la commission des affaires étrangères et j'en tirerai les conséquences qui s'imposent ».

Or je ne sache pas, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, que vous ayez reçu une communication quelconque à ce sujet. Nous ne connaissons pas encore les conclusions de l'enquête, ni les conséquences qui pourraient éventuellement en être tirées.

J'ajoute que, depuis cette date, des informations plus nombreuses nous sont parvenues, dont certaines intéressent même plusieurs de nos compatriotes. C'est ainsi que l'A.F.P. a révélé récemment que deux Français seraient encore détenus au lycée de Prey Chhor, devenu prison, deux autres étant astreints aux travaux forcés près des rizières. On signale aussi la présence de Français dans les pagodes de Prey-Tokeung, où l'on a vu des cadavres. Au total cent cinquante Français, dont quinze Parisiens, seraient encore prisonniers des Cambodgiens, alors que la presse, dans ses communiqués, continue à faire état de scènes de tortures.

Pendant ce temps, mesdames, messieurs, les gouvernements se taisent. Que fait l'O.N.U., toujours si prompt à nous condamner, à multiplier les enquêtes, les missions, les mises en garde ? Que fait cette O.N.U. qui a eu l'audace de nous reprocher hier notre attitude à Djibouti, qui a l'audace, plus grande encore, de nous reprocher de ne pas vouloir rejeter de la communauté les habitants de Mayotte qui veulent rester Français ? L'O.N.U. se tait, parce qu'elle ne veut ni voir ni entendre ce qui se passe au Cambodge. Et son lâche silence est encore plus révoltant, peut-être, que celui des bourreaux qui se cachent.

Une telle attitude n'est d'ailleurs pas pour nous surprendre de la part d'un organisme qui nous a habitués à des condamnations assez singulières !

Ce qui m'afflige, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le silence de la France, car s'il est un pays qui devrait prendre l'initiative de lancer un appel au monde en faveur de ses vieux amis du Cambodge, c'est bien le nôtre.

Je ne fais pas là seulement allusion aux liens qui nous unissent à ce pays, à cette affinité incontestable de nos deux races. N'est-ce pas la France, en effet, qui, dans l'histoire, a défendu le Cambodge contre les envahisseurs voisins et dominateurs ? On est d'ailleurs fondé à se demander si ces gamins assassins, formés dans les camps vietminhs, ne sont pas, en définitive, téléguidentés par ces mêmes voisins dominateurs qui entendent exterminer par le génocide un peuple qui occupe une terre fertile.

C'est l'école française d'Extrême-Orient qui a révélé à ce peuple les trésors de son passé, les grandes heures de son histoire. C'est encore l'école française qui a su en découvrir et mettre en valeur le merveilleux témoignage.

Oh, certes ! On a bien souvent critiqué une France prétendue colonialiste, mais permettez-moi de rappeler ici un souvenir. En 1954, alors que j'étais ministre des Etats associés, on a accordé l'indépendance à ce pays. Eh bien, ce nouvel Etat nous a remercié non seulement pour l'indépendance, mais aussi pour les années de présence française. Et j'entends encore le représentant du Cambodge à la conférence de Genève déclarer à M. Bidault et à moi-même : « Nous ne pouvons manifester vis-à-vis de la France qu'une profonde reconnaissance pour sa présence dans notre pays. »

Depuis, nous n'avons jamais cessé de lui apporter notre aide. Ce sont les capitaux, les techniciens français qui ont permis de construire le port de Sihanoukville. C'est la France qui a construit l'aéroport de Phnom-Penh. C'est elle, encore, qui a construit les raffineries du Cambodge et même, souvenons-nous-en, le stade de cent mille places de Phnom-Penh où le général de Gaulle a lancé son célèbre appel en faveur de l'émancipation des peuples asiatiques.

Il ne reste aujourd'hui de tout cela que la cendre de nos livres, de nos écoles, de nos musées. A côté des tas de cadavres, il n'y a plus qu'un peuple, un troupeau plutôt, réduit en esclavage.

Et nous nous taisons !

Dans ces conditions, monsieur le ministre, la France entend-elle poursuivre la politique qu'elle a menée jusqu'à présent à l'O. N. U. ? Que comptez-vous faire au moins pour les survivants ?

Nous sommes las d'entendre calomnier la France, nous sommes las de voir nos ministres passer leur temps à la défendre contre des accusations ridicules ou odieuses. Monsieur le ministre des affaires étrangères, si vous croyez encore à l'O. N. U., il est temps de dédaigner le banc de la défense. L'heure qui sonne est celle du réquisitoire de la France. (Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, je ne disséquai pas les crédits des différents chapitres de votre budget, puisque cela a été fait par les rapporteurs et par les orateurs précédents. Les crédits du ministère des affaires étrangères subissent, bien sûr, l'effet des mesures de restriction décidées par le Gouvernement en vue de redresser la situation économique du pays. Cependant, refuser à la diplomatie française les moyens nécessaires pour faire rayonner à l'étranger le prestige, la culture, la langue, la science et les techniques de notre pays consluite sans contester une erreur dont les effets risquent d'altérer l'autorité de nos représentants et d'engendrer des répercussions néfastes sur notre économie en raison de la diminution de nos échanges commerciaux qui pourrait s'ensuivre.

Mais je laisse à d'autres collègues, particulièrement érudits en la matière, le soin d'approfondir ce problème.

Je me bornerai, en tant que député d'une région frontalière sur près de quatre-vingts kilomètres, à évoquer deux problèmes plus terre-à-terre qui me préoccupent.

Plus de six lustres se sont écoulés depuis la signature de l'armistice du 8 mai 1945. La France et l'Allemagne se sont réconciliées grâce à la politique intelligente amorcée par Robert Schuman et concrétisée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. De nombreuses réunions ou conférences au sommet ont lieu régulièrement. Cependant, certains points litigieux demeurent encore en suspens.

Ainsi en est-il du régime frontalier dans la région de Wissembourg, appelé « petit contentieux franco-allemand ».

Les négociations ouvertes au début de 1961 ont abouti, le 31 juillet 1962, à la signature à Paris de plusieurs accords aux termes desquels 680 hectares de la forêt du Mundat sont cédés à la France qui, à titre de compensation, restitue aux anciens propriétaires allemands des terres placées sous séquestre et situées en territoire français, ainsi que l'église protestante de la rue Blanche à Paris.

Actuellement, 500 hectares de terres se trouvent sous séquestre. Aucun transfert, aucune vente, aucun acte notarié ne peut se faire depuis trente ans, et cette situation bloquée est extrêmement fâcheuse. Les élus, de part et d'autre de la frontière, souhaitent donc ardemment qu'une décision définitive intervienne.

La convention signée par les deux pays le 31 juillet 1962 a été ratifiée par le Parlement français le 6 août 1963. Mais la ratification par le Parlement de la République fédérale d'Allemagne se

fait attendre. L'affaire demeure ainsi en suspens. On ne se préoccupe pas de la population qui voudrait que soient enfin effacées les dernières séquelles de cette guerre odieuse.

Compte tenu des excellents rapports qu'entretiennent notre Président de la République et l'actuel chancelier allemand, des espoirs sont nés quant à un règlement prochain de ce litige. Mais, apparemment, rien ne bouge. Faut-il en conclure que notre Gouvernement n'attache pas beaucoup d'intérêt au règlement de ce contentieux ?

L'année dernière, monsieur le ministre, votre prédécesseur m'avait assuré du haut de cette tribune qu'il avait demandé à notre ambassadeur de s'occuper personnellement de cette affaire. A l'époque, il ne pouvait rien dire de plus. J'ose espérer qu'un an après vous pourrez peut-être aller un peu plus loin, car cette situation ne saurait durer. En effet, de temps à autre, les esprits s'échauffent et des paroles aigres-douces sont échangées avec les chasseurs ou les locataires des terres.

Autre problème en suspens : l'indemnisation des victimes du nazisme.

Lors de l'examen du projet de budget des anciens combattants, j'ai demandé à votre collègue, mon compatriote et ami André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, d'entreprendre, en liaison avec vous, monsieur le ministre, des démarches pour réparer une injustice flagrante.

Il s'agit, en effet, à nos yeux, d'une forme spécifique du droit à réparation pour nos compatriotes victimes de contraintes et de pressions qui sont à l'origine d'un véritable traumatisme. Le laxisme, l'indifférence manifeste qui s'opposent au règlement de cette réparation deviennent révoltants.

Bien sûr, les Allemands se retranchent derrière les accords signés avec les alliés. Répondant à une lettre de l'union des victimes du nazisme, le chef de la chancellerie fédérale précise : « Si un règlement d'indemnisation intervenait en faveur de cette catégorie de personnes, le gouvernement fédéral irait à l'encontre de l'article 5, paragraphe 2, de la convention de Londres du 27 février 1953 concernant les dettes extérieures de l'Allemagne.

« En raison de cette convention, l'examen des exigences concernant la deuxième guerre mondiale et qui a trait à la situation de guerre avec l'Allemagne ou des territoires occupés, ainsi que des ressortissants de ces territoires, est reporté jusqu'à un règlement définitif de la question des réparations. Les décisions prises contre les incorporés de force d'Alsace-Lorraine relèvent de mesures impératives de guerre et non pas typiquement de mesures de persécution du régime national-socialiste. »

Des affirmations de ce genre sont choquantes, et plusieurs de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, ont pris des engagements formels pour trouver une solution à ce problème.

Le 16 novembre 1972, M. Maurice Schumann a déclaré du haut de cette tribune qu'il prenait l'engagement devant l'Assemblée et devant les Alsaciens d'intervenir auprès des deux Allemagnes pour obtenir satisfaction, car, a-t-il précisé, l'indemnisation des victimes du nazisme ne saurait être ajournée jusqu'à la signature du traité de paix.

Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Rhin, comme dit un vieil adage alsacien. Mais le problème demeure.

L'année dernière, M. Sauvagnargues laissait entrevoir une lueur d'espoir, en précisant à cette tribune que, le 18 février 1975, notre ambassadeur à Bonn avait entrepris des démarches auprès du ministre des affaires étrangères de la République fédérale allemande en vue du règlement de ce problème.

Je serais très heureux, monsieur le ministre, et toute l'Alsace sera attentive à votre réponse, de connaître votre sentiment sur ce point. Je vous serais également reconnaissant de m'indiquer les démarches que vous comptez entreprendre pour que, l'année prochaine, à pareille époque, le contentieux que je viens d'évoquer n'apparaisse plus que comme une péripétie sur le chemin de la nécessaire entente franco-allemande. (*Applaudissements sur les banes de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Je tiens, avant tout, à remercier M. le ministre des affaires étrangères qui, avec une haute élévation de pensée, a fait le point des efforts de la diplomatie française et des moyens dont elle dispose.

Le groupe des réformateurs approuve l'orientation générale de la politique extérieure française, conçue et dirigée par le Président de la République, le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre.

Nous pensons en effet que, dans l'ensemble, elle est actuellement la seule possible, même si, sur certains points, nous souhaiterions une France plus active, plus attentive et plus solidaire.

Je n'entends nullement faire un procès d'intention au Gouvernement. Au contraire, je me propose de lui soumettre quelques suggestions.

Mais, auparavant, je tiens à dire à M. Frédéric-Dupont combien je partage ses préoccupations à propos du Cambodge. Je suis, comme lui, de ceux qui, il y a quelques mois, furent déçus par les réponses, ou, plus exactement, les absences de réponse du ministre de l'époque aux questions qui avaient été posées dans cet hémicycle au sujet de la situation au Cambodge.

Un journal du soir, en écho au rapport de M. Louis Joxe, rappelle que cent mille Indochinois ont demandé à se réfugier dans notre pays. Ce chiffre, considérable, impressionnant, émouvant, témoigne de l'importance que la présence française a revêtue et revêt encore dans l'Asie du Sud-Est où, si nous n'avons plus aucune intention colonialiste, nous avons encore à assumer une responsabilité morale.

Le monde, tel qu'il est, est bien cruel.

C'est une raison de plus pour que la France, conformément à son génie, pour que l'Europe où elle joue un si grand rôle, se prononce fermement pour le respect des droits de l'homme. La France doit faire entendre sa voix. Mais cela implique, monsieur le ministre, et vous le savez bien, que soit ranimée la présence française sur les ondes.

Nous avons à maintes reprises, au sein de la commission des affaires étrangères, déploré l'effondrement des crédits — d'ailleurs trop peu importants pour une action efficace — réservés par les établissements français de télévision et surtout de radio aux émissions vers l'étranger. Quelle humiliation profonde, pour tout Français patriote, que la relative absence de notre pays sur les ondes alors que nos voisins, la Grande-Bretagne et l'Allemagne en particulier, sont entendus et bénéficient ainsi d'une influence à la fois politique et morale supérieure à la nôtre. La patrie des Droits de l'homme devrait aspirer à une plus grande présence radiophonique.

Je veux maintenant aborder, dans un esprit de réalisme qui a parfois manqué à certains thuriféraires de l'idée européenne, les problèmes de l'Europe, qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Nous nous dirigeons actuellement vers une Europe de la raison, une Europe qui ne sera pas celle des idéologies, mais celle de l'intérêt bien compris des pays. Qu'est-ce, en effet, que cet accord du 20 septembre que vous avez signé au nom de la France, sinon le développement normal des traités passés par notre pays depuis vingt-cinq ans et qui doivent aboutir à la création de ce que vous appelez une confédération ; je ne vous chicanerai pas sur le terme, encore que je préfère cette expression d'une haute personnalité étrangère qui était récemment en visite à Paris : « Une nation de nations ».

Notre conception de l'Europe rejoint la vôtre, qui nous paraît réaliste. Pour nous, l'Europe n'est déjà plus tout à fait l'étranger.

Notre communauté, reconnaissons-le, c'est d'abord une communauté de problèmes : l'inflation, le chômage, les dérépitudes monétaires, les difficultés de l'agriculture à l'intérieur, le surarmement de certains pays, la montée des dictatures et de l'impérialisme — je devrais dire plutôt des impérialismes — à l'extérieur. Il nous semble que, dans ce contexte, le moindre bon sens est de ne pas disperser les efforts de nos pays, mais plutôt d'unir nos forces pour mieux faire face aux difficultés de l'heure.

Or, pour être efficace, l'Europe doit être européenne. Mais pour être pleinement européenne, elle ne peut pas ne pas être populaire. Et c'est pourquoi nous sommes, quant à nous, résolument favorables à l'élection au suffrage direct du parlement européen, qui se situe dans la logique des choses et qui confèrera une légitimité démocratique à cette grande œuvre entreprise il y a un quart de siècle.

Jamais nous n'opposerons la nation et l'Europe. Pour nous, l'intérêt national réside dans une Europe solidaire. On nous objecte que l'on cherche abusivement à extrapoler à partir des institutions existantes et qu'il ne faudrait surtout pas que le futur parlement européen accroisse ses pouvoirs. A cela nous répondons : bien sûr, ne brûlons aucune étape mais n'empêchons aucun développement. Tout vient à point à qui sait attendre.

Hélas ! les événements extérieurs ne nous permettent pas de trop attendre.

M. Grussenmeyer évoquait à l'instant Robert Schuman. Lui le Lorrain, le patriote, l'homme des marches s'il en fut, ne déclarait-il pas : « On n'a pas fait l'Europe et on a eu la guerre ». Il visait par ces mots la période de l'entre-deux guerres mondiales qui, faute d'une volonté résolue d'organiser la solidarité entre adversaires de la veille, a débouché sur l'esprit de revanche, la remilitarisation et le totalitarisme.

Nous appuyant sur d'autres illustres témoignages, tels ceux du général de Gaulle ou du président Pompidou, nous pensons qu'il faudra bien un jour, par étapes, en arriver à un exécutif européen responsable devant le parlement européen qui, nous le croyons, verra le jour en 1978.

J'en terminerai, monsieur le ministre, par des considérations purement budgétaires. Je ne serai pas le premier ce soir à déplorer sinon à détester ce budget que vous nous présentez et que vous n'avez pas conçu. La diplomatie française qui est au service d'un grand dessein de paix par l'organisation de la solidarité mondiale mérite mieux que ces sommes dérisoires.

En cette période d'austérité, j'ai pensé avec plusieurs de mes collègues, que nous pourrions effectuer, à quelques centaines de mètres de cet hémicycle, une mission qui ne coûterait pas cher à notre budget : une visite du quai d'Orsay. Cette idée peut vous sembler amusante. Mais pour ceux d'entre nous qui ne sont ni anciens diplomates ni anciens ministres des affaires étrangères, il serait intéressant, au moment où vous entreprenez une réorganisation de vos services, de voir comment fonctionne votre maison. Et cette visite serait pour nous l'occasion de rendre hommage aux efforts de ceux, diplomates, fonctionnaires ou agents, qui servent la France à Paris ou dans des capitales étrangères.

J'espère, monsieur le ministre, que nous pourrons, dans quelques semaines, mieux nous pénétrer des réalités de votre tâche quotidienne, mieux la comprendre pour mieux la soutenir. Nous servirons ainsi non seulement l'intérêt de la France, mais aussi celui de l'Europe, de cette Europe des peuples à laquelle nous aspirons.

Mais, parce qu'elle se doit d'être solidaire du reste du monde, l'Europe sera aussi sans rivage. Cette solidarité, elle l'a déjà affirmée dans son action de coopération que traduisent les accords de Lomé, comme dans son action dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud. Nous sommes heureux que la diplomatie française, malgré le peu de moyens dont elle dispose, s'affirme avec force, avec imagination, dans un contexte international difficile.

Nous remercions le Gouvernement et la diplomatie française de contribuer ainsi à l'affirmation de la personnalité de notre pays et de la personnalité européenne pour un monde meilleur. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Radius.

M. René Radius. Monsieur le ministre, dans l'analyse des crédits qui accompagne le document relatif aux dépenses du budget des affaires étrangères, il est dit que les contributions internationales obligatoires subissent une majoration de 90 millions de francs rendue nécessaire par l'évolution du budget des organisations malgré, je le souligne, « l'opposition de nos délégations ».

Un tel propos ne peut qu'inquiéter sérieusement le président de la délégation française auprès des assemblées européennes.

Tous mes collègues ont souligné et souligneront encore la grande misère qui est celle de votre ministère. Certes, vous êtes en train de mettre en œuvre une réforme complète de vos moyens d'action. Il n'en demeure pas moins qu'entre les objectifs fixés à notre politique européenne et les crédits qui lui sont consacrés, il existe une profonde contradiction.

Je souhaiterais, pour ma part, évoquer plus particulièrement devant vous le problème du Conseil de l'Europe. Le rôle déterminant de cette organisation n'est plus à démontrer. Il convient cependant de souligner l'accroissement de ce rôle à mesure que l'Europe s'organise et se développe. Le Conseil est aujourd'hui le lieu privilégié de rencontre entre l'Europe des Neuf et les Etats qui, pour des raisons diverses, ne peuvent entrer actuellement dans la Communauté.

Il permet des rencontres fructueuses, une adaptation des législations entre la Communauté et le reste de l'Europe. Il prépare les débats qui, demain, constitueront la matière d'une coordination des politiques.

Le Conseil de l'Europe, il faut bien le savoir, ne travaille pas dans le seul domaine des idées. Il n'est pas une association de théoriciens. Il a été le maître d'œuvre de plus de cent conventions qui, des Droits de l'homme à la protection de la nature, en passant par la réglementation des brevets, organisent et inspirent les droits nationaux.

Le Conseil travaille suivant un plan rigoureux élaboré en 1974 et qui a déterminé les huit secteurs prioritaires de son action. Chacun de ces secteurs fait l'objet d'un plan de réalisation à moyen terme élaboré par le comité des ministres en liaison avec l'assemblée et d'un programme d'activité annuel.

Ces activités sont justement ambitieuses. Encore faut-il qu'elles bénéficient des moyens financiers qui leur sont indispensables. Or le budget du Conseil s'élève aujourd'hui à 145 millions de francs — soit le budget d'une ville de 20 000 habitants — répartis entre les dix-neuf Etats membres. Sur cette somme, 70 p. 100 sont absorbés par les dépenses obligatoires, essentiellement celles relatives au fonctionnement de la Cour et de la commission des Droits de l'homme, et au paiement du personnel employé.

C'est donc moins de 50 millions de francs qui peuvent être consacrés chaque année à l'élaboration des moyens de toute nature qui doivent, comme l'affirme le statut du Conseil, « créer une union plus étroite entre ses membres ». Il est bien certain que ces moyens ne sont pas à l'échelle du but recherché et fixé par les gouvernements membres.

Un second problème est également préoccupant, celui de l'achèvement du bâtiment qui doit abriter le Conseil de l'Europe, mais aussi, il faut le rappeler avec force, l'assemblée de la Communauté des Neuf. Certes, des erreurs ont sans doute été commises dans la conduite de l'opération et les coûts sont peut-être plus élevés que prévu. Il convient néanmoins d'achever le bâtiment et de le rendre opérationnel afin de l'amortir le plus rapidement possible.

Je sais, et je tiens à rendre hommage ici aux ministres des affaires étrangères qui se sont succédé, que la France a consenti un important effort pour la réalisation de ce bâtiment. Elle a consenti des emprunts, assuré la trésorerie, accordé des financements au-delà de sa contribution. C'est pourquoi je me permets d'insister pour que nous allions jusqu'au bout de l'effort. Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous présenter deux demandes : l'une purement technique, l'autre plus politique.

Le problème technique est celui de l'aménagement du studio de télévision du bâtiment. C'est évidemment une dépense supplémentaire, mais elle m'apparaît indispensable à une époque où les moyens d'information sont ce qu'ils sont et où il faut, comme dans les autres domaines, informer sur l'Europe pour la construire.

Le problème politique est celui du maintien des sessions de l'assemblée des communautés. Il est la raison d'être du nouveau bâtiment qui a été conçu à cet effet. Je compte sur votre appui pour qu'il en soit ainsi, même après l'élection de l'assemblée au suffrage universel.

L'Europe des Dix-neuf, malgré les modestes ressources dont elle dispose, travaille dans l'espoir et avec foi. L'adhésion récente du Portugal prouve qu'elle demeure pour l'ensemble du monde un symbole de démocratie et de liberté. Elle mérite d'avoir les moyens de ses ambitions. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. Monsieur le ministre, j'approuve tout ce qui a été dit sur l'extrême et insupportable modicité des crédits de votre budget.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je veux présenter quelques observations à propos de la grande affaire que constitue le dialogue intercontinental, politiquement appelé dialogue Nord-Sud.

Cette conférence ministérielle sur la coopération économique internationale, qui s'est ouverte le 16 décembre 1975 ne s'est pas réalisée sans difficultés. Ses promoteurs français — rappelés qu'elle résulte d'une initiative du Président de la République française — ont eu à surmonter, avant son ouverture d'énormes obstacles, dont le dernier, à Rome, dans les conditions dramati-

ques que chacun sait. La Grande-Bretagne n'a cédé qu'en dernière minute aux sollicitations de ses partenaires allemand et français qui tentaient de lui faire accepter une représentation européenne commune à la conférence de Paris.

On sait que l'unité européenne n'a été préservée que de justesse.

La phase de perfectionnement de notre monde économique a commencé avec l'organisation du dialogue Nord-Sud. Il s'agit, en quelque sorte, de passer d'un système dont les règles, les institutions et les contrats favorisent, de fait, les plus forts et les plus riches, à un ordre économique international prenant véritablement en compte l'interdépendance croissante des nations et la nécessité de répartir plus équitablement les fruits de la croissance.

Mais pour que les pays en développement puissent à leur tour participer complètement, à terme, au développement économique mondial, leur enrichissement doit se traduire en investissements productifs. Il y a donc pour eux aussi, une nouvelle croissance à envisager et à réussir, pour que celle des pays riches puisse se concevoir et continuer.

L'acceptation de ces principes par l'ensemble du monde est à la base même du grand dessein que les promoteurs de la conférence entendent réaliser.

Dans cette vision globale, le plus difficile est de savoir comment agir pour permettre aux pays pauvres de développer leur économie en vue de réaliser un équilibre dans les échanges du monde. Il paraît utile de rappeler qu'en 1973, le revenu par habitant des pays développés était de 3 900 dollars en moyenne, alors que celui des habitants des pays en voie de développement atteignait à peine 200 dollars.

Ce fossé considérable s'est plutôt creusé davantage au cours des dernières années, notamment en raison des désordres monétaires.

C'est donc un problème majeur qui est ainsi posé aux pays industrialisés. Ils ont compris que leur principal débouché d'avenir ne pouvait s'imaginer sans l'accroissement de la richesse de leurs futurs clients.

Mais comment réussir ce tour de force ? Comment assurer ce rééquilibrage de justice qui ne peut se faire brutalement ? C'est une claire conscience de la situation qui a amené les nations à accepter le principe du dialogue Nord-Sud, c'est-à-dire la discussion et les relations de coopération pour éviter l'affrontement et mettre en place sans heurt les techniques appropriées.

C'est sur cette toile de fond qu'a été ouverte le 16 décembre 1975 solennellement à Paris, par le Président Giscard d'Estaing, la conférence ministérielle sur la coopération économique internationale, avec comme perspectives — je reprends les termes mêmes employés par le Président de la République française : « Faire progresser la rationalité et la justice dans le fonctionnement de l'économie mondiale, les pays en voie de développement devant se sentir traités plus en partenaires qu'en assistés, au sein du nouvel équilibre qui se cherche sur notre planète ».

Où en sommes-nous au mois de novembre 1976 ?

Ainsi que cela a été rappelé, les premières conversations Nord-Sud ont eu lieu comme prévu, à la mi-décembre 1975. Il n'y a eu rien de décisif ; on s'est borné à une présentation des données et des tactiques.

Au plan de la méthode, quatre commissions ont été créées pour travailler pendant une douzaine de mois. C'est la principale décision de la conférence.

Ces commissions sont toutes coprésidées par les représentants, d'une part, des pays industrialisés et, d'autre part, des pays en développement.

Il y a lieu d'observer que la France n'y participe qu'à travers la Communauté. Il paraissait pourtant normal que, l'ayant organisée, elle pût bénéficier d'une coprésidence de choix. Il n'en a rien été. C'est le Canada qui l'a eue, c'est-à-dire, en fait, l'Amérique du Nord. La proposition a bien été faite par la France, mais simplement pour éviter des complications diplomatiques.

Etant donné qu'elle ne présidait pas la conférence, on pensait unanimement que la Communauté aurait la coprésidence de la commission la plus importante — celle de l'énergie — la Communauté économique européenne constituant le plus gros importateur de pétrole du monde : environ 600 millions de tonnes en 1974 contre 300 millions de tonnes pour les Etats-Unis et 270 millions de tonnes pour le Japon. Eh bien, ce sont les Etats-Unis qui obtinrent cette coprésidence.

Une des conclusions que l'on est tenté de tirer du déroulement des travaux de la conférence Nord-Sud est qu'une partie diplomatique qui s'annonçait bien a été compromise dès le départ, sans doute à cause de la faiblesse diplomatique de l'Europe et peut-être, oserai-je dire, de la France vis-à-vis des thèses et des orientations américaines.

Si cela était bien la réalité et devait continuer, on peut se demander quel serait l'avenir de cette grande affaire.

Les Etats-Unis, dont les intérêts sont différents de ceux de l'Europe, paraissent être le principal meneur de jeu, bien qu'ils soient indépendants en ce qui concerne l'accès aux ressources et l'approvisionnement en matières premières essentielles.

Ils ont eu, tout au long des discussions depuis dix mois, une tactique et une stratégie bien déterminées et bien claires.

C'est ainsi qu'ils ont toujours refusé l'indexation du cours des matières premières sur celui des produits manufacturés, arguant que cette proposition était mauvaise.

D'abord parce que 60 p. 100 des matières premières sont entre les mains des pays riches, lesquels profiteraient le plus de l'indexation.

Ensuite parce que cette solution aboutirait à rompre le système libéral de marché qui est à la base de la croissance économique du monde libre, position que récusent les pays en voie de développement qui estiment, eux, que la fixation du prix des matières premières relève de la souveraineté des nations et n'est pas sujette à marchandage.

De même, les U. S. A. ont rejeté le moratoire des dettes des pays en voie de développement précisément parce qu'ils seraient eux-mêmes les principales victimes de cette éventuelle solution.

Nous en sommes là. La position des pays en voie de développement, parfaitement claire, est exprimée parfois avec une brutalité de ton qui pourrait faire penser à une intransigeance fondamentale. En fait, ils s'en défendent et savent très bien qu'il faut maintenir certains équilibres pour ne pas provoquer de dangereuses ruptures.

Il faudra bien trouver des compromis, rendre compatibles les positions. Au demeurant, s'il devait en être autrement, à quoi servirait cette négociation, que tous les pays veulent profondément voir aboutir ?

Ce qui semble être admis par tous, c'est que l'état de choses actuel ne peut plus continuer et personne ne veut prendre le risque et la responsabilité d'une cassure, d'où le climat d'espoir qui subsiste, malgré tout, chacun n'ayant aucune illusion sur les chances de réussite de ses propres thèses.

Pendant de long mois, les regards des participants ont été tournés vers les élections présidentielles américaines. Certaines déclarations du nouveau président, alors candidat, semblaient laisser présager un assouplissement des thèses des Etats-Unis en cas de succès. Acceptons-en l'augure !

Vous avez déclaré au cours de votre exposé, monsieur le ministre, que le dialogue Nord-Sud entrait dans sa phase décisive et que vous espériez que la conférence de Paris dégagerait des voies raisonnables.

La France devra mettre tout son poids dans la balance pour que cette conférence ne se solde pas par un échec dont les conséquences seraient très lourdes pour le monde entier, principalement du point de vue européen et, par conséquent, du point de vue français. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Rivière.

M. Paul Rivière. Monsieur le ministre, mon propos n'est pas d'analyser les crédits de votre ministère. D'autres, plus compétents que moi, l'ont fait à cette tribune.

Ma brève intervention n'aura qu'un objet limité, mais portera sur une question qui me semble constituer aujourd'hui un enjeu essentiel de la politique étrangère de notre pays, à savoir le dialogue entre pays développés et pays en développement et, plus précisément, la conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Cette conférence n'est certes pas la seule enceinte où se déroulent ce qu'on appelle couramment les négociations Nord-Sud. Elle constitue cependant le lieu privilégié du rapprochement des positions entre le monde industrialisé et le tiers monde puisqu'elle aborde dans son ordre du jour l'ensemble des problèmes économiques mondiaux, de l'énergie jusqu'au développement.

Chacun connaît la part qu'a prise la France dans la préparation et la convocation de cette conférence dont le but, extrêmement ambitieux, est de dégager peu à peu les principes et les modalités d'organisation d'un nouvel ordre économique international, à la fois plus rationnel et plus équitable.

Aujourd'hui, cependant, les commentaires les plus pessimistes sont entendus à propos de la négociation de Paris. Selon certains observateurs, le dialogue buterait actuellement sur des divergences fondamentales à la fois idéologiques et politiques, opposant, d'une part, la majorité des pays industrialisés adeptes de solutions inspirées par le libéralisme économique et, d'autre part, les pays en développement partisans d'une certaine dose de planification.

En fait, depuis la mise en garde adressée le 28 avril dernier par les dix-neuf pays en développement participant à la conférence de Paris, la négociation n'a guère progressé. Elle a été marquée par des tensions successives qui n'ont pu être réduites que par des compromis temporaires portant davantage sur la forme que sur le fond. Il apparaît maintenant exclu que la conférence finale au niveau ministériel puisse se tenir à la date prévue, le 15 décembre prochain, et l'on s'interroge sur l'ampleur et l'intérêt des résultats définitifs auxquels elle aboutira.

Il y a là un motif d'inquiétude extrêmement grave. Retomberait-on dans le climat d'affrontement et d'incompréhension qui a caractérisé l'année 1974 ? Déjà les prévisions faites à propos de la prochaine conférence de l'O. P. E. P. à Qatar n'incitent pas à l'optimisme.

Il faut pourtant rappeler que, pour la France, le dialogue entre le tiers monde et le monde industrialisé représente non seulement une vocation mais aussi une nécessité. Nous avons, en effet, besoin d'un approvisionnement régulier et continu en matières premières et en énergie. Un environnement économique international plus stable et plus prospère nous est également indispensable. Seule, enfin, la réduction énergétique des écarts entre le monde en développement et les pays industrialisés permettra d'instaurer durablement le climat de paix et d'entente que notre politique étrangère s'efforce de promouvoir.

Il est donc nécessaire que notre pays renouvelle ses efforts de médiation entre les positions extrémistes sur lesquelles semblent de nouveau vouloir se placer les pays riches et les nations en développement. La France a fait récemment des propositions très généreuses en ce qui concerne le financement central des stocks régulateurs des cours des matières premières. Elle s'apprête à jouer un rôle particulièrement actif dans les négociations qui vont s'ouvrir à Genève sur cette question fondamentale.

Pourquoi ne s'efforcerait-elle pas aussi de favoriser une relance de la conférence de Paris ? Certes notre pays n'est pas représenté en tant que tel à la conférence. La France ne peut donc jouer son rôle de rapprochement et de dialogue que par l'intermédiaire de la délégation de la Communauté économique européenne. Le risque n'existe-t-il pas, dès lors, que nos propositions se diluent dans un consensus européen réduit au plus petit dénominateur commun ?

En tout état de cause, la participation indirecte de la France à la conférence de Paris ne doit pas nous empêcher d'assumer dans toute leur ampleur nos responsabilités à l'égard du tiers monde. Notre pays ne pourrait-il pas représenter à Paris l'aiguillon de la conscience communautaire face aux problèmes du développement ?

Pour jouer ce rôle, la France doit bien sûr arriver à surmonter les difficultés dont la sanction — injuste et excessive d'ailleurs — a été une certaine mauvaise humeur manifestée à notre égard par le tiers monde à Colombo et, il y a quelques semaines, à New York lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces difficultés ne sont sans doute que passagères — je le souhaite. Elles ne doivent pas nous dissimuler l'urgence d'une politique plus compréhensive vis-à-vis du monde en développement et la nécessité de préserver les chances de succès de la conférence Nord-Sud.

Les questions soulevées à Paris sont complexes. Elles concernent l'énergie, les matières premières, le transfert des ressources et des technologies, l'endettement des pays sous-industrialisés. Elles doivent cependant — et ce n'est pas la moindre des difficultés — être résolues rapidement. L'attentisme des pays industriels serait interprété par les pays pauvres comme une manœuvre dilatoire. Les initiatives sont donc urgentes. J'espère, monsieur le ministre, que la France saura les favoriser et, le cas

échéant, les prendre. (Applaudissements sur les banes de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Monsieur le ministre, nos rapporteurs et la plupart des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont déploré la faiblesse des moyens mis, cette année encore, à la disposition de votre ministère.

Certes, votre budget, comme ceux des autres ministères, subit les effets d'une conjoncture difficile ; mais sa progression, inférieure à celle du budget général de l'Etat, ne fait qu'accroître une dégradation devenue maintenant coutumière. Peut-on affirmer qu'avec ce budget de misère — 1 p. 100 du budget de l'Etat — la France se donne les moyens d'une grande politique ?

J'estime, quant à moi, que cette régression correspond à une évolution inquiétante de notre politique extérieure, qui risque de se banaliser faute de moyens. L'accroissement des indispensables dépenses de personnel et la progression des contributions obligatoires aux organisations internationales réduisent d'autant la part des autres postes. Tout l'aspect novateur de notre action diplomatique est donc mis en veilleuse.

Certes, le nouveau ministre ne peut en porter la responsabilité. Mais cela se traduit par une reconduction pure et simple, en valeur nominale, des crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération technique ainsi qu'aux contributions volontaires versées aux organisations internationales.

Qu'en est-il de notre contribution au fonds international de développement agricole dont les statuts ont été adoptés le 13 juin dernier à Rome ? Lors de l'ouverture de la conférence, la France avait annoncé sa décision d'y participer pour un montant de 25 millions de dollars. Cette contribution, qui n'apparaît pas dans le budget, est-elle maintenue ? Elle est de toute façon inférieure à celle qui a été annoncée par le gouvernement néerlandais et équivalente à la contribution suédoise. A se montrer trop hésitante, en adoptant des attitudes quelquefois contradictoires, la France risque de perdre tout le prestige dont elle bénéficiait dans les pays du tiers monde. Dans le domaine de l'aide au développement, ce sont les pays d'Europe du nord qui prennent le relais.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, notre pays n'a jamais autant que cette année été attaqué dans les instances internationales, tant à Colombo, lors de la conférence des pays non alignés, qu'à l'Assemblée générale des Nations unies.

Les exemples de cette dégradation ne manquent pas. Je mentionnerais un article paru récemment dans un journal mauricien qui dénonce la procédure des visas techniques mis en place aux frontières de l'hexagone pour protéger notre marché intérieur des importations textiles anormales. Voici les termes de ce quotidien : « L'imposition du visa français est plus que jamais discriminatoire. Il va une fois encore à l'encontre de la convention de Lomé et de telles mesures montrent parfois que les conventions internationales ne servent à rien. »

Pour le cas particulier de l'île Maurice, les échanges commerciaux font ressortir une balance positive pour la France, ce qui n'est pas le cas dans les relations avec les pays d'Extrême-Orient où les échanges sont souvent à sens unique et seulement axés sur l'importation. Croyez-vous sincèrement, monsieur le ministre, que l'île Maurice, Etat francophone auquel nous sommes liés par l'accord de Lomé, menace sérieusement le marché français ? Les importations sauvages viennent d'ailleurs. Mais le résultat est là. Les industriels mauriciens vont visiter tous les pays de la Communauté économique européenne, à l'exception de la France. En contrepartie, ils achèteront du matériel d'équipement chez nos partenaires. Pourquoi donc gaspiller ce capital de confiance, alors que la politique de Lomé, notamment par la stabilisation des recettes d'exportation — plus connue sous le nom de Stabex — que le président Houphouët-Boigny a décrite comme étant la « rémunération équitable du travail des agriculteurs, des mineurs et des travailleurs » apparaît dans le monde, peut-être plus clairement qu'en Europe et en France, comme la politique la plus audacieuse que nous ayons eue ? Après la conférence de Nairobi et au moment de la poursuite du dialogue Nord-Sud, Lomé est la concrétisation de la nouvelle orientation de la politique de coopération de la Communauté. Elle montre l'exemple d'une répartition plus équitable des richesses au niveau mondial.

Pour nous, républicains indépendants, la politique d'aide aux pays en voie de développement doit être considérée comme l'une des grandes priorités de notre politique étrangère.

C'est pourquoi il convient de poursuivre, dans le cadre actuel ou dans un cadre renouvelé, le dialogue Nord-Sud dû à l'initiative du Président de la République et d'établir une liaison étroite entre les négociations internationales sur le désarmement et l'aide aux pays les plus démunis, afin que les sommes dégagées sur les armements puissent être totalement ou partiellement réservées au fonds d'aide aux pays en voie de développement.

Une telle politique ne réussira que si une campagne générale d'information sur la solidarité internationale et l'importance fondamentale de l'aide est engagée auprès des citoyens de notre pays.

Nous serons en effet obligés d'accepter des taux de croissance inférieurs si nous voulons amorcer un véritable dialogue et tenter de résoudre le problème de la pauvreté.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes très attaché à la coopération avec le tiers monde mais je crains que la réduction progressive des moyens de votre département, en interdisant toute action novatrice et originale en matière de coopération culturelle et technique, ne vous empêche de resserrer des liens qui se sont déjà distendus.

L'expérience a montré que les déplacements officiels, malgré les espérances du moment, ont rarement abouti à une réelle consolidation de nos relations avec les pays visités.

Si je me suis permis d'exprimer quelque inquiétude sur certains aspects de notre politique extérieure, je tiens également à souligner l'importance de l'événement historique auquel vous avez personnellement participé quelques semaines après votre entrée au Gouvernement : je veux parler de l'élection du parlement européen au suffrage universel telle qu'elle a été décidée par le conseil des Neuf, le 20 septembre dernier, en application de l'article 138 du traité de Rome.

Certes, la voie des élections européennes n'est pas la solution de facilité qui résoudra tous les problèmes. Je suis européen par idéalisme mais je le suis aussi, et avant tout, par réalisme. Nous nous dirigeons vers l'Europe de la raison, a déclaré notre collègue Daillet. Si nous voulons progresser sur le chemin de l'unité européenne, il faut que l'opinion publique soit mieux associée à l'œuvre entreprise depuis vingt-cinq ans et placée en face d'un certain nombre de choix qu'il convient d'effectuer.

Faut-il, par exemple, maintenir une agriculture coûteuse dans des régions peu propices à la production agricole par souci de protéger l'emploi, ou faut-il accepter une plus grande division du travail, fondée sur une répartition des marchés de production et de vente dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial ?

Faut-il admettre le déplacement d'industries entières vers le tiers monde, au risque d'imposer des reconversions massives dans des régions de la Communauté qui sont souvent celles qui connaissent les difficultés maximales ? Je pense plus particulièrement au secteur de l'industrie textile.

Peut-on pratiquer une politique d'ouverture extérieure, éminemment souhaitable dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial, sans en tirer les conséquences par une politique de restructuration de l'emploi et de création d'activités impliquant de vastes transferts de ressources, de régions riches à régions pauvres et de pays riches à pays pauvres ?

Peut-on, dès lors, séparer la politique d'élargissement d'une politique de solidarité active à l'intérieur de la Communauté ? Cela a-t-il encore un sens de séparer la politique extérieure de la politique commerciale commune et de la politique intérieure dans l'état de développement organique où sont parvenues nos sociétés évoluées ?

On voit donc que les problèmes liés à l'union économique et monétaire, au développement de la politique sociale, à l'expansion de la politique régionale, à l'aménagement du territoire sous responsabilité commune, à l'attitude de l'Europe en face du nouvel ordre économique mondial à établir, aux limites de la Communauté, au rôle de la Communauté dans les relations internationales, sont strictement interdépendants.

Ne pas y répondre, c'est encore y répondre par le repli sur la loi du plus fort et la désagrégation vraisemblable des espoirs politiques que l'on avait mis dans les traités.

Ce grand débat ne peut avoir lieu au seul niveau national. C'est bien davantage un défi de civilisation qui est posé aujourd'hui aux Européens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté, qu'un conflit purement institutionnel concernant avant tout des juristes ou des appareils de partis.

Actuellement, la construction européenne s'enlise dans les problèmes monétaires. Et dans le domaine de la politique agricole l'unité du marché est devenue fictive.

Créons alors cette solidarité de fait chère à Robert Schuman, souvent cité à cette tribune. Nous devons construire une Europe des citoyens, une Europe des peuples, démocratique et pluraliste. L'élection du parlement européen au suffrage universel sera la légitimation démocratique de cette Europe que nous souhaitons tous. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de cette discussion budgétaire, je voudrais présenter rapidement trois observations qui porteront sur la détente, sur la construction de l'Europe et sur la coopération internationale au sein de l'O. N. U.

S'agissant de la détente, que penser de l'accord d'Helsinki conclu l'an passé ? Au-delà de la reconnaissance des frontières de l'Europe orientale, le traité n'a guère eu d'effet positif, surtout pour ce qui est de la libre circulation des idées et des personnes.

Quelque temps après la signature, M. Brejnev ne déclarait-il pas à M. Giscard d'Estaing que la compétition idéologique ne pouvait connaître de répit, tout au moins dans le sens Est-Ouest ? Sans désespérer, l'U. R. S. S. renforçait sa supériorité en armes conventionnelles, dépassait peut-être la parité dans le nucléaire et quintuplait le nombre de ses navires en Méditerranée.

Après le pont aérien de Luanda, l'U. R. S. S., qui disposait avec les Cubains d'un corps international d'intervention, est désormais présente en Angola comme elle l'est en Somalie.

A ces inquiétudes d'ordre militaire s'ajoutent d'autres facteurs de crainte pour les hommes de ce temps : la précarité des ressources énergétiques et alimentaires, la montée du terrorisme international, la poussée démographique du tiers monde. Tout cela fait que les hommes croient moins qu'auparavant à la préservation de la paix par l'effet du seul équilibre de la terreur nucléaire. Moins qu'auparavant, ils sont sensibles à l'image du téléphone rouge, jadis symbole de la sagesse et de la prudence des super-grands.

Enfin, les échos de la dernière campagne présidentielle américaine, outre les effets désagréables qu'ils ont pu produire sur les démocraties populaires, ont choqué l'Europe occidentale dans la mesure où étaient ainsi mis en évidence le caractère abstrait de l'acte final d'Helsinki tout comme un certain désengagement des Etats-Unis.

En affirmant solennellement, en mai dernier, que seuls les peuples qui assurent leur sécurité sont ceux qui ont décidé de se défendre eux-mêmes, le Président Valéry Giscard d'Estaing a montré une fois de plus que détente et défense étaient des notions corrélatives, comme vous l'avez d'ailleurs réaffirmé si justement cet après-midi, monsieur le ministre.

A cet égard, les efforts entrepris par la France pour émerger de ce que l'on appelle le duopole américano-soviétique se sont révélés fructueux.

Le développement d'un programme nucléaire autonome nous a permis de prendre du champ, tant à l'égard de l'U. R. S. S. que des Etats-Unis. Il nous a permis, au fil des années, de renouer nos amitiés traditionnelles en Europe centrale, avec la Pologne, avec la Roumanie, et tout particulièrement avec la Yougoslavie, et d'établir des liens avec les pays non alignés du tiers monde, malgré — je dois le reconnaître — un certain refroidissement qui, je l'espère, ne sera que passager.

Cependant, nous avons fait pratiquement cavalier seul, la plupart des pays de la Communauté s'en remettant, pour les responsabilités majeures de la défense, aux Etats-Unis.

Hélas ! L'établissement de relations de partenaires entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. a fait passer à un rang secondaire l'intérêt des pays de la vieille Europe qui sont ainsi devenus plus que jamais vulnérables.

Au contraire, si l'Amérique souhaitait que l'Europe soit un centre de décisions autonome, alliée, certes, mais indépendante, qui ne voit que l'on se trouverait dans l'hypothèse d'une communauté européenne décidée à être elle-même ?

Mais on peut douter sérieusement que les U. S. A. soient maintenant favorables à une telle évolution. Maints exemples nous en fournissent la preuve ; ainsi les déboires de l'Europe dans le domaine de l'espace, de l'aviation, de l'informatique. Au demeurant, nos agriculteurs supportent de plus en plus mal

les pressions américaines sur le marché du soja, du blé, du maïs et ils sont sceptiques quant aux capacités de résistance du Marché commun agricole.

L'élection au suffrage universel direct de l'assemblée de Strasbourg modifiera-t-elle le cours des choses et provoquera-t-elle un changement de cap ? C'est à vérifier.

Selon M. Tindemans, que je crois avoir bien lu, l'élection conférerait à l'assemblée une légitimité démocratique qui la conduirait à accroître ses compétences législatives.

Vous avez, monsieur le ministre, très nettement tempéré, cet après-midi, les propos de M. Tindemans en maintenant la future assemblée dans le cadre de compétences délimitées. J'en prends acte avec satisfaction.

D'aucuns, pourtant, s'inquiètent de cette situation et croient déceler un risque de conflit avec les Etats et leurs ressortissants. Comment, disent-ils, les Français se soumettraient-ils à des lois votées par une assemblée internationale où leurs représentants disposeraient de moins de 20 p. 100 des sièges ? C'est en effet une question très simple que de nombreuses personnes peuvent se poser.

M. Xavier Deniau. Je suis bien d'accord !

M. Jean-Marie Commenay. C'est d'ailleurs la question qui est posée par l'homme de la rue.

A mes yeux, le risque n'est point tant dans l'élection elle-même, sous réserve bien entendu de ses modalités et de ses compétences, sur lesquelles, je l'espère, nous serons éclairés, que dans l'inclination naturelle à suivre les errements anciens, qui nous conduisaient à la dépendance militaire, technologique et économique des Etats-Unis. Car c'est là l'essentiel : on aura beau procéder à une élection, si l'on reste dans cette ligne, la situation ne changera pas.

C'est pourquoi je pense que le choc psychologique recherché serait incommensurablement plus profond si les hypothèques majeures qui pèsent sur l'Europe étaient préalablement levées, ou en voie de l'être. Rien ne permet de le discerner pour le moment, mais nous sommes des hommes de foi et de mesure : nous verrons bien !

A l'O.N.U., depuis quelques années, la communauté européenne s'efforce de parvenir à l'unité d'expression. Voilà un résultat auquel, monsieur le ministre, vous avez pris une part remarquable, comme ce fut le cas pour les actions qui tendaient au maintien de la paix ou à l'édification d'un nouvel ordre économique international.

A cet égard, puisque j'ai collaboré pendant de nombreuses années à vos côtés à New York, vous me permettrez de vous rappeler — et je m'adresse aussi à M. Frédéric-Dupont — qu'à la fin de la vingt-neuvième session de l'assemblée générale, vous aviez mis la majorité en garde contre ce que vous estimiez être une fâcheuse tendance au monolithisme et à la partialité. Vous aviez d'ailleurs cité le regretté U Thant qui avait déclaré, en 1971 : « La majorité devra montrer sans ambiguïté qu'elle écoute avec la même attention les deux parties en différend, et non le groupe le plus important. »

Vous aviez eu raison, alors, de mettre l'accent sur ce que l'on peut considérer comme l'une des carences de cette organisation, à laquelle vous avez beaucoup donné, et de regretter l'absence d'interventions ou les réserves de l'assemblée générale dans certaines affaires comme celles du Cambodge.

Puissent ces quelques observations, monsieur le ministre, et l'expression de ma confiance tout à fait cordiale, vous aider dans la tâche que vous menez avec talent à la tête de notre diplomatie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens d'abord à m'élever contre les conditions déplorables dans lesquelles se déroule ce véritable marathon budgétaire.

La morne indifférence qu'il suscite et l'assistance fort clairsemée de nos collègues devraient nous inciter à réfléchir, opposition et majorité confondues, à la réforme nécessaire des méthodes de travail de notre Parlement.

Ne serait-il pas préférable, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres assemblées, de confier plus de responsabilités à nos commissions et de leur accorder un plus grand pouvoir de

décision ? Ainsi, les débats en séance plénière pourraient être limités aux problèmes essentiels et se dérouler dans des conditions qui soient dignes du Parlement français.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. Cela dit, après bien d'autres intervenants, à commencer par les rapporteurs, je tiens à déplorer aussi l'insuffisance du budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre.

Il s'agit en effet d'un véritable budget de misère. Comment, avec des moyens aussi dérisoires, notre pays pourrait-il faire entendre sa voix à travers le monde ?

Non, ce budget n'est pas digne d'une nation comme la nôtre. Au moment où, sur tous les continents, les propagandes et les informations de toutes sortes déferlent sur chaque pays, au moment où notre propre politique est mise en question, dans des conditions souvent contestables, au moment où l'audiovisuel envahit le monde, nous ne pouvons plus nous borner aux méthodes classiques de la diplomatie du siècle dernier, nous ne pouvons plus croire qu'un discours à l'O. N. U. peut suffire à changer beaucoup de choses.

Nous n'en sommes plus là, monsieur le ministre. De nos jours, seule une présence permanente sur les ondes pourrait nous permettre de présenter la politique de notre pays, de la commenter, ou de réfuter les arguments dialectiques fort habiles que ne cessent de déverser un certain nombre d'Etats.

Dans ce domaine, où en sommes-nous actuellement ? Grâce à une action indiscutablement efficace et grâce aussi au dévouement et aux efforts d'un certain nombre de services de Radio-France, nous sommes présents sur le continent africain, même si la générosité que nous prodiguons à certaines nations n'est pas toujours payée de retour. Grâce à l'action que nous essayons de développer par le truchement de la S. O. M. E. R. A., nous sommes également présents au Proche-Orient. Mais partout ailleurs, et vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre, nous sommes tragiquement absents.

A l'occasion d'un voyage récent dans un pays d'Amérique latine, j'ai visité, sous la conduite de notre ambassadeur, un certain nombre de magasins de vente d'appareils de radio. J'ai pu constater que pas un seul de ces magasins ne mettait à la disposition des citoyens de ce pays des postes à ondes courtes, si bien que la politique de diffusion de programmes sur ondes courtes que nous avons menée pendant des années n'aura servi à rien. Et je ne parle pas des difficultés de réception dans de nombreux pays !

Je ne vous mets pas en cause, monsieur le ministre, je vous demande simplement de tenir compte de la situation telle qu'elle est. A cet égard, je crains que la réponse que vous nous ferez dans quelques instants n'apporte rien. Il est temps pour le Gouvernement et pour le ministre des affaires étrangères de se préoccuper sérieusement de ce problème.

Ce budget dérisoire de trois milliards et demi de francs, que M. le président de la commission des affaires étrangères a qualifié de néfaste, ne représente que le double du budget du département dont je préside le conseil général ! Voilà ce que l'on met à la disposition du ministère des affaires étrangères !

Pour faire entendre la voix de la France, vous ne disposez que de seize millions, alors que la plupart des pays industriels, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, sans parler des autres pays, consentent un effort considérable. Nos installations sont démodées ou insuffisantes, comme l'émetteur d'Allouis. Ainsi sommes-nous dans l'impossibilité de défendre notre politique à travers le monde. Une réflexion en commun est nécessaire en vue de prendre des dispositions.

Si vous voulez être un grand ministre des affaires étrangères, vous devez, d'abord, vous préoccuper d'améliorer la gestion de votre département et ensuite — en intervenant auprès des autorités de ce pays et même de la plus haute — chercher désespérément à corriger dans les plus brefs délais l'infériorité très grave que j'ai signalée.

Cela est possible. Hier, en début de séance, M. le ministre de la défense, votre collègue, a soudainement sorti de son chapeau plus d'un milliard afin de corriger le budget qu'il nous présentait. Je ne vous demande pas d'en faire autant ce soir. D'ailleurs, vous ne le pourriez pas ! (*Sourires.*) Mais, à mon avis, même avec votre budget tel qu'il est, il doit vous être possible de nous apporter autre chose que des promesses et, ainsi, de nous dispenser, l'année prochaine, de reprendre les mêmes antennes.

En effet, depuis des années, les rapporteurs formulent la même critique à l'égard du budget des affaires étrangères.

Cette année, cependant, la situation dépasse les limites du supportable. Tous les orateurs — ceux de la majorité comme ceux de l'opposition — l'ont souligné et la commission des affaires étrangères unanime l'a reconnu.

Tous ces faits, monsieur le ministre, doivent vous conduire à une réflexion profonde : nous attendons en effet de vous un effort important afin que la France soit mieux écoutée, mieux entendue, mieux comprise à l'étranger. Cela concerne non seulement le domaine essentiel de la radio et de l'audio-visuel mais d'autres encore, que je n'évoquerai pas ce soir puisque j'ai déjà dépassé le maigre temps de parole qui m'était imparti, aussi maigre que les crédits qui vous sont accordés, comme le faisait remarquer M. Louis Joxe. Je me bornerai à citer le livre français à l'étranger, ainsi que la presse française.

Pour les Français et particulièrement pour les parlementaires qui parcourent le monde, la situation que leur dépeignent nos représentants — nos ambassadeurs font d'ailleurs un très gros effort en ce domaine — ou les responsables des pays qu'ils visitent donne à réfléchir.

Nous avons le sentiment que l'on ne consent pas un effort suffisant en cette matière.

Je vous demande de réfléchir à ce très grave problème, monsieur le ministre, espérant que vous lui trouverez des solutions concrètes et réelles. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Si l'on considère les crédits de votre ministère pour 1977, on est enclin, monsieur le ministre, à se poser cette question : est-il possible d'avoir une politique étrangère sans disposer des moyens de cette politique ?

Comme l'ont souligné avant moi des orateurs de la majorité comme de l'opposition, votre enveloppe budgétaire est bien maigre : vos crédits ne progressent que de 10,75 p. 100 contre 13,74 p. 100 pour le budget général. Ils continuent de représenter 1 p. 100 de ce budget général, b'en faible proportion après l'effort consenti en 1970, qui avait vu vos crédits atteindre 1,6 p. 100 du budget de l'Etat.

Faible progression donc par rapport au budget global et par rapport aux autres années. Le retard s'accroît. Et si l'on considère le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, on assiste même à un effondrement : la progression n'est que de 7,48 p. 100 contre 9,24 p. 100 en 1976 et 12,83 p. 100 en 1975. On est loin d'une redistribution ou même d'un maintien des moyens ; il s'agit, comme l'a souligné notre collègue M. Chandernagor, d'un budget de régression.

La première conséquence de cette pauvreté est que nos agents à l'étranger sont en nombre insuffisant et mal payés, donc à la fois handicapés par rapport à leurs collègues d'autres nations, moins importantes que la France. Ils sont en droit d'être déçus.

Quelques données résument ce problème d'effectifs. Il avait été prévu 97 créations de postes pour l'administration centrale et 29 pour l'étranger. Résultat : 10 emplois rendus nécessaires pour les Comores.

Que sont devenus les objectifs jugés prioritaires ? Mais surtout reste en suspens le problème des rémunérations de nos agents, de la titularisation des contractuels et des auxiliaires.

Un point positif : l'augmentation de l'indemnité d'établissement et l'amélioration de l'indemnité de résidence.

Les « frais » restent cependant très modestes puisqu'on m'a rapporté qu'un conseiller commercial en déplacement dans le pays où il est en poste percevait, plus le prix du voyage, un « défraiement » correspondant à 80 francs par jour. Ce chiffre est-il exact, monsieur le ministre ?

Gageons que ce ne sont pas ces mesures qui inciteront les élèves de l'E. N. A. ou les universitaires à choisir la carrière diplomatique. Vous avez voulu, à juste titre, démocratiser le recrutement. Encore faut-il que cette démocratisation ne signifie pas nivellement par le bas, mais au contraire permette d'attirer vers cette carrière les jeunes gens les mieux formés aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Nous sommes loin d'avoir une politique, à l'égard de nos représentants, à la hauteur des ambitions affirmées de notre politique étrangère. Au moment où la France compte avant tout

sur son commerce extérieur pour redresser une situation difficile, les insuffisances de l'implantation française à l'étranger, la baisse inévitable du niveau de recrutement, le manque de facilités pour les exportateurs, les agents commerciaux et leurs familles — à qui l'on demande de s'installer à l'étranger pour vendre français — sont des contradictions.

Fait plus grave, monsieur le ministre : puisque les moyens limités conduisent à répartir le mieux possible la pénurie, pour ne pas pénaliser trop lourdement le personnel il vous faut faire des coupes claires dans d'autres secteurs de votre budget. C'est notamment notre participation aux contributions internationales volontaires qui diminue nettement. Pour notre participation au programme des Nations Unies pour le développement, nous continuerons à nous situer derrière des pays non membres permanents du conseil de sécurité, comme la Suède ou le Canada.

C'est aussi l'action culturelle et technique de la France dans le monde qui fait les frais de l'opération : diminution du nombre des bourses, des coopérants ; menace qui pèse sur nos émissions radiophoniques à destination de l'étranger. La diffusion de notre langue et de notre culture est ainsi sacrifiée dans une proportion inquiétante sauf au Québec, à Haïti et en Louisiane.

Telle est la triste vérité des chiffres, monsieur le ministre, qui révèle les difficultés d'une action en profondeur. Il est choquant de voir que la France reste à la traîne pour sa participation aux grandes campagnes internationales et pour la coopération avec le tiers et le quart monde.

Il est choquant aussi de constater qu'elle met si peu de moyens à la disposition de son rayonnement international économique, culturel et social.

Qu'il s'agisse de la construction européenne, que je souhaite profondément, et de l'élection du parlement au suffrage universel, que nous espérons prochaine, ou qu'il s'agisse du nouveau dialogue avec les pays producteurs de matières premières, la réussite de nos entreprises dépendra, en partie, de notre capacité d'imposer à l'Europe et au monde une image moderne et efficace de notre diplomatie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur divers bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre, je me bornerai à vous présenter trois observations.

La première concerne la construction de l'Europe, dont j'ai noté avec satisfaction que vous la considérez comme un objectif prioritaire, ainsi que la détente et l'aide au tiers monde, que vous avez citées comme deuxième et troisième priorités.

Je souhaite ne pas trahir votre pensée en disant que la réalisation d'une Europe solidaire et fortement unie est une condition essentielle pour rendre l'œuvre de détente encore plus efficace et l'aide au tiers monde encore plus réelle.

En réalité, les pays européens doivent joindre leurs efforts. L'unification de l'Europe ne représente-t-elle pas pour eux une des tâches les plus nobles ?

Ma deuxième observation a trait au rayonnement de la France.

A ce sujet, je joins ma voix à celles de mes collègues qui ont insisté sur la nécessité d'une présence française partout où les droits de l'homme la réclament.

Nous ne pouvons que regretter la témérité relative, si je puis dire, des initiatives que nous prenons dans certains territoires et en particulier au Liban. A cet égard, la prise de position de la France doit être infiniment plus éclatante, d'autant que, grâce aux efforts qui semblent être réalisés en vue d'établir une juste répartition des responsabilités entre les pays en cause — notamment grâce à un développement de l'entente entre les pays limitrophes — notre pays devrait enfin parvenir à faire prévaloir la reconnaissance des droits de l'homme.

Ma troisième observation sera peut-être un peu plus limitée sur le plan des ambitions : elle concerne le siège des institutions européennes.

Il semble que la France ait également dans ce domaine à jouer un rôle peut-être encore plus actif que par le passé.

Réclamer l'Europe, c'est aussi être capable de l'accueillir. Or, par son histoire, la France possède, à Strasbourg, un centre, un lieu, un symbole à nul autre pareil, qui contient en soi tous les thèmes de la réconciliation et reste le témoin des drames passés comme de la tolérance entre communautés qui se côtoient depuis des siècles et apprennent à vivre pour leur progrès commun.

N'est-ce pas à Strasbourg que depuis 1949, date de la création du Conseil de l'Europe, se sont développées toutes les idées, ont été expliquées toutes les intentions, depuis le premier projet d'union des peuples jusqu'à l'appel de Robert Schuman en 1952, en passant par le plan de communauté européenne de défense de M. René Pleven et, après l'échec de celui-ci, par le projet d'union de l'Europe occidentale de M. Mendès-France en 1954 ?

N'est-ce pas encore à Strasbourg que se sont déroulés les premiers débats politiques entre pays européens directement concernés et voisins au sujet de l'effort à accomplir pour redresser l'économie européenne ?

N'est-ce pas, en fin de compte, à Strasbourg, que, avec Winston Churchill, Adenauer, et tant d'autres, l'Europe a vécu ses heures les plus glorieuses et, disons-le, ses heures historiques ?

Quels efforts avons-nous faits à côté de ceux, considérables, déployés par d'autres pays, notamment par nos voisins les plus immédiats, la Belgique et le Luxembourg par exemple, qui souhaitent, à juste titre, obtenir la reconnaissance des services rendus à l'Europe ?

Bien sûr, on a souligné les efforts consentis par le gouvernement français pour la construction du nouveau bâtiment du Conseil de l'Europe. Mais encore faudrait-il que l'action soit poursuivie afin que Strasbourg, ancienne plaque tournante, ancien lieu de rencontre, devienne également un centre de trafic international au sens propre du terme.

Bien que ce problème ne relève pas de votre compétence, monsieur le ministre, nous vous serions fort reconnaissants de bien vouloir prêter une particulière attention au trafic aérien et d'envisager la réalisation, aussi près que possible de Strasbourg, d'un aéroport d'envergure internationale. En effet, les améliorations apportées à l'aéroport de Strasbourg sont essentiellement dues aux collectivités locales et à la chambre de commerce. Des entreprises privées ont dû prendre le relais d'Air France et assurent quelques relations avec l'Italie, les Pays-Bas ou l'Angleterre. Quand on pense au centralisme d'Air France, qui refuse de créer un centre de gravité à Strasbourg de peur que les voyageurs ne préfèrent passer par Francfort, on ne peut qu'être inquiet quant aux volontés qui pourraient s'exprimer sur le plan national.

Si la France entend défendre avec vigueur une position, que je qualifierai de nationale, pour construire une Europe encore plus forte, il faut qu'elle témoigne de la même agressivité pour attirer vers elle le siège des institutions et pour que les parlementaires européens puissent venir en France aussi facilement qu'ils se rendent actuellement à Luxembourg ou à Bruxelles.

Le problème est immense : il doit être analysé globalement, et nous espérons que la visite du Président de la République qui, au début de l'année prochaine, inaugurerait les nouveaux bâtiments du Conseil de l'Europe, fournira peut-être une occasion de donner un peu d'espoir à notre région, à cette partie de France qui souhaite accueillir l'Europe.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire observer qu'était absent de votre exposé liminaire un élément important de la politique de notre pays, je veux parler des liens qui unissent l'ensemble des peuples de langue et de culture françaises dans un cercle commun de solidarité.

Je ne voudrais pas que ce débat s'achève sans que le responsable de la diplomatie française que vous êtes dise tout l'intérêt que porte la France à l'action constante qu'elle mène dans ce domaine depuis plusieurs années et qui rencontre l'unanimité dans notre assemblée.

Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, rendant compte du budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, regrette notamment que, dans le domaine de la coopération interfrancophone, les moyens ne soient pas à la mesure des ambitions. Nous savons en effet qu'il s'agit là d'un budget misérable et non pas même d'un budget de reconduction, et cela est particulièrement grave en matière de coopération culturelle car il est très difficile de remettre en œuvre une action qui a été ralentie ou abandonnée.

Voici ce qu'écrivit M. Chandernagor, avec l'assentiment de tous les membres de la commission, à propos du Québec : « Là encore, les liens historiques, la communauté linguistique, le concours que le Québec apporte au rayonnement de la francophonie et à la diffusion du français sont une évidente justification de notre action. On rappellera à cet égard la position unanimement favorable que la commission des affaires étrangères a toujours défendue sur ce point et l'importance que les pays francophones peuvent constituer comme base d'expansion et comme relais de notre langue. »

Plus loin, il ajoute : « La politique française de relations culturelles et de coopération est gravement malade : d'abord de son misérable budget, succédant à plusieurs années de pénurie ; peut-être aussi d'une insuffisante réflexion. »

Il semble en effet, monsieur le ministre, que cette situation de « pénurie » — et le mot est faible — doive nous donner de l'imagination. C'est dans ce genre de situation qu'il faut être inventif et faire appel à toutes les ressources.

A cet égard, je me permettrai de vous signaler deux « pistes de recherche », pour reprendre une expression à la mode.

Voici la première.

Il ne me paraît pas possible de continuer, comme nous l'avons fait depuis des années, à fonder notre expansion culturelle sur le système du détachement d'enseignants des corps métropolitains, qui jouissent dans tout pays de privilèges attachés à leur fonction en France : un nombre d'heures d'enseignement restreint, des modalités de rémunération particulières, une activité limitée à l'enseignement proprement dit et qui ne s'étend pas à l'animation culturelle.

Il est certain que, dans des pays souvent défavorisés, il est très difficile d'augmenter dans une forte proportion le nombre des personnels d'éducation ayant droit ainsi à un traitement spécial. Il est évident que les enseignants issus des corps métropolitains travaillent dans des conditions matérielles très différentes de celles des enseignants locaux qui sont appelés à les remplacer lorsqu'une planification convenable a été établie.

Il est certain aussi que la charge budgétaire devient de plus en plus lourde.

Il faut aussi tenir compte du fait que les méthodes d'enseignement du français ont évolué, qu'un système purement scolaire n'est pas toujours adapté, notamment dans les pays qui ne sont pas de tradition française, et qu'il serait possible et souhaitable de créer un corps d'assistants techniques culturels ou d'éducation dont le statut, le recrutement, les droits et les devoirs seraient différents de ceux des corps métropolitains d'enseignement. C'est l'une des conditions de la poursuite de l'expansion.

Ce système aurait notamment pour avantage de fournir des débouchés aux nombreux jeunes diplômés de l'Université qui, malgré leur licence ou leur maîtrise, se heurtent en France à une situation de l'emploi bouchée pour plusieurs décennies. Ne pouvant enseigner dans notre pays, ils pourraient le faire dans des pays amis.

La seconde piste de recherche que je vous propose consisterait à faire jouer la solidarité francophone.

Je rappelais l'an dernier à votre prédécesseur un souhait exprimé par le roi des Belges lors de la réunion de l'association des parlementaires de langue française, il y a deux ans, à Bruxelles. Celui-ci avait demandé qu'une étude soit entreprise afin de permettre aux établissements d'enseignement du français à l'étranger de disposer non seulement de capitaux, mais aussi d'enseignants originaires à la fois de France et des pays francophones, en particulier de Belgique.

Pourquoi pas ? Puisque notre pays n'a pas assez d'argent ou pas assez la volonté d'en consacrer à cette action, pourquoi ne pas accepter les bonnes volontés désintéressées qui se présentent dans de nombreux pays francophones ?

Il est d'ailleurs déjà démontré qu'une telle coopération est viable. Ainsi, en Louisiane, une association qui se consacre à la survie et au développement du français reçoit des enseignants français détachés, mais aussi des enseignants canadiens, suisses et belges, et elle est financée par des crédits qui proviennent de leurs différents pays. Pourquoi des associations ou même votre département ministériel n'accepteraient-ils pas une telle coopération internationale ?

Dans ce domaine, nous avons l'impression, monsieur le ministre, de nous heurter non à des difficultés d'ordre administratif, mais à l'esprit de bouton de services qui ne relèvent pas tous de votre ministère et à un véritable nationalisme

administratif qui considère que ce qui ne se fait pas sous notre pavillon et surtout sous le pavillon des directions concernées ne peut pas être réalisé convenablement.

C'est dans cette direction qu'il faut rechercher des moyens complémentaires non seulement d'expansion de notre langue et de notre culture, mais aussi de coopération entre les peuples de langue française. Car la véritable solidarité n'est pas celle des intérêts; c'est celle des esprits et des cœurs qu'entraîne en particulier une identité de langue et de culture. Nous devons la faire jouer et, à cet effet, mettre en commun, avec nos amis, nos moyens et nos volontés.

Vous avez, monsieur le ministre, au mois d'avril dernier, alors que vous étiez représentant de la France aux Nations Unies, pris une part éminente dans le remarquable succès de la plus grande manifestation francophone de cette année: la réunion au sein des Nations Unies des représentants de quarante-deux pays qui ont affirmé leur francophonie, leur volonté de s'exprimer en français sur le plan international et de participer en français aux activités mondiales.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous faisons confiance, dans les hautes responsabilités que vous assumez actuellement, pour continuer et parfaire l'action par la francophonie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je répondrai brièvement aux différents orateurs qui ont posé des questions d'ordre strictement budgétaire avant que M. le ministre des affaires étrangères n'intervienne sur les problèmes politiques qui ont été soulevés.

Je rends d'abord hommage aux rapporteurs et à leurs travaux, notamment à M. Marette qui s'attache depuis plusieurs années à analyser avec beaucoup de soin ce budget du ministère des affaires étrangères. Il en connaît à la fois les données fondamentales et les aspects les plus techniques, et il a toujours su étayer ses vues par une connaissance particulière de tous les postes budgétaires et des difficultés qu'ils recèlent.

Qu'il sache que ses avis sont toujours précieux pour le ministère et qu'ils sont généralement suivis d'effet. Que sa modestie ne lui laisse pas croire, en tout cas, lorsqu'il n'en est pas ainsi, que c'est par suite d'une mauvaise volonté; lorsque nous rencontrons quelques obstacles dont le franchissement ou le contour exigent patience et efforts, nous ne pouvons malheureusement lui donner satisfaction aussi vite qu'il le souhaite.

C'est dans un esprit de dialogue que nous avons toujours travaillé avec lui; et c'est dans cet esprit que je souhaite répondre à deux points sur lesquels il a appelé plus particulièrement notre attention.

S'agissant des immeubles à l'étranger, les études sont achevées. L'inspecteur des finances qui en était chargé a remis son rapport, lequel conclut non à la création d'un office, mais à celle d'un budget annexe, et préconise le rattachement des retenues pour logement par voie de fonds de concours.

Les négociations concernant la création d'un budget annexe se poursuivent. Mais nous n'avons pas encore écarté la possibilité de création d'un office qui, peut-être, répondrait mieux à nos préoccupations.

Le sujet est important, car les immeubles du ministère des affaires étrangères forment la plus grande partie du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger. Il s'agit donc de le traiter dans un esprit réaliste en essayant d'aboutir à une meilleure gestion et, surtout, à une vue plus prospective de l'évolution de ce patrimoine.

Quant aux contributions obligatoires, M. Marette en a montré l'augmentation importante, mais il a laissé planer un doute sur la sévérité de la surveillance de l'emploi de ces contributions par les représentants français.

Je tiens à dire que nous avons toujours donné des instructions très précises aux représentants de la France dans les différents organismes internationaux, afin que la progression de leur budget corresponde bien aux nécessités de leur gestion et ne conduise pas à des solutions de facilité. Nous nous efforçons de veiller très strictement au respect de ce principe.

M. Louis Joxe, avec son expérience, sa lucidité et sa précision coutumières a présenté diverses observations sur les crédits de fonctionnement et les interventions du ministère. Il a porté un jugement, certes critique, mais aussi essentiellement constructif. M. Louis Joxe connaît parfaitement notre département minis-

tériel; j'ai le sentiment qu'il l'aime, je ne dirai pas jusque dans ses défauts, mais certainement assez pour les comprendre, et les servitudes du ministère ont toujours en lui un défenseur.

Son rapport a mis un accent particulier sur les problèmes fondamentaux que posent l'information, la presse et la radio-diffusion. Sur ce dernier point, il propose un examen d'ensemble de la situation; je crois qu'il a parfaitement raison.

En effet — et je réponds aussi à M. Baumel qui est intervenu sur le même sujet — les crédits sont certes insuffisants dans ce domaine, mais il ne s'agit pas, pour nous, de nous contenter de prendre un engagement pour nous trouver de nouveau, l'année prochaine, devant une situation qui n'aurait pas évolué. Ce que nous voulons, c'est rechercher en commun, dans une responsabilité commune, de véritables solutions aux problèmes posés à la fois sur le plan technique et sur le plan financier.

Nous avons utilisé les ondes courtes, qui correspondaient à une époque, parce que leur coût d'emploi était peu important et qu'elles distribuaient les émissions à dix mille kilomètres de façon relativement satisfaisante. Mais le monde a évolué sur le plan technique, et nous devons maintenant changer de relais et passer aux ondes moyennes. Or, comme l'a laissé entendre tout à l'heure M. Baumel, il faut savoir qu'un émetteur sur ondes moyennes et un relais coûtent 20 millions de francs.

Pour le moment, l'important — en tout cas pour 1977 — est d'utiliser plus complètement les possibilités de diffusion sur ondes courtes. Nous avons tout de même eu certaines satisfactions sur ce plan: l'implantation de la S. O. M. E. R. A. s'est effectuée dans des conditions intéressantes, les émissions sur la côte Est de l'Amérique du Nord ont repris et l'expérience menée par Antenne 2 en Italie a apporté — et je m'adresse à M. Xavier Deniau — un succès important pour la francophonie.

Mais nous devons nous interroger ensemble sur les choix à faire; j'ai donc proposé à M. le président de la commission des affaires étrangères d'organiser un débat en commission pour traiter à fond de ce problème.

En effet, le premier point est de définir ce que nous voulons envoyer à nos compatriotes de l'étranger et à ceux qui sont intéressés par la francophonie.

Il nous faut déterminer aussi, sur le plan technique, ce qu'il est utile d'envisager comme porteur et prévoir, dans le cadre du plan auquel M. le ministre des affaires étrangères a fait allusion et qui portera non seulement sur les améliorations de la condition des diplomates, mais aussi sur l'ensemble des moyens du ministre, la part qui devra être consacrée à ces émissions. Personne ne peut mettre en doute le caractère impérieux d'une propagation intelligente de la voix de la France.

M. Louis Joxe a fait aussi allusion au contrôle budgétaire. Il a raison: il faut faciliter le contrôle budgétaire du Parlement.

Etant donné les particularités que présente notre budget et les difficultés que nous avons rencontrées cette année et que nous rencontrerons sans doute en 1977 pour son application, je me suis proposé de revenir devant la commission des affaires étrangères en cours d'année pour la tenir au courant de l'exécution du budget et, au besoin, appeler son attention sur les difficultés que nous pourrions rencontrer dans tel ou tel domaine.

M. Chandernagor s'est montré un censeur talentueux, sévère — et souriant en même temps — comme il l'est habituellement! Je ne discuterai pas ses commentaires chiffrés; je rejoins son avis sur ces points. En revanche, je ne le suivrai pas dans sa conclusion: je crois que la direction générale n'est pas aussi malade qu'il l'indique et j'estime que, depuis deux ans, face aux difficultés qu'elle a rencontrées, elle n'a pas fait preuve de cette absence de réflexion et d'imagination dont il l'accuse.

La direction générale a eu affaire à une situation budgétaire difficile; c'est vrai. Alors qu'elle avait des ambitions légitimes, ses crédits ont été diminués, dans la mesure où ils n'ont pas suivi un rythme normal d'accroissement. Cependant, elle a entrepris de grands efforts pour amorcer une tentative de redéploiement géographique de la coopération et renouveler ses méthodes d'enseignement et d'échanges culturels, notamment dans le domaine des universités, des instituts et des centres culturels.

Qu'elle n'ait pas totalement atteint les résultats que nous aurions pu espérer, c'est vrai. Mais ne pas lui être reconnaissant des efforts qu'elle a accomplis serait être injuste à son égard. C'est ce qui me sépare de l'analyse de M. Chandernagor.

Dans le domaine de l'activité culturelle, en particulier, nous avons recherché à faire évoluer nos techniques de coopération, pour atteindre d'autres buts, considérant que l'enseignement de la langue et de la culture n'était pas une fin en soi et qu'il

devait appuyer la présence française, sans négliger aucun moyen permettant d'assurer le contact entre la France d'aujourd'hui et les pays du monde.

Cette action est méritoire et vaut d'être soulignée.

M. Chandernagor a également évoqué les relations scientifiques. Je vais lui répéter ce que j'ai dit en commission. En effet, le sujet est important, et je ne voudrais pas que se crée un malentendu.

Il ne s'agit pas là d'une action sacrifiée. Les relations scientifiques sont importantes, mais les crédits qui les concernent ne figurent que pour une faible partie dans le budget du ministère des affaires étrangères. Examinez le tableau des dépenses effectuées au cours des deux dernières années par les différents organismes ou administrations dont les activités sont consacrées au développement de la recherche scientifique : vous vous apercevez qu'elles s'élevaient pour 1975 à 451 millions de francs alors que les crédits dont disposait la direction générale au cours de la même année se montaient à environ 24 millions de francs.

La France accomplit donc un effort important, mais qui est mené, je le reconnais, par une quinzaine d'organismes d'Etat. L'effort de la direction générale n'est que complémentaire à cette action, mais il ne mérite pas d'être minimisé ou considéré comme ne correspondant pas à la volonté de notre pays.

Monsieur Chandernagor, nos idées divergent sur le Maghreb.

Vous connaissez les engagements pris par la France à cet égard et la politique d'action culturelle et de coopération qu'elle mène dans cette région, politique qui se traduit à la fois par un engagement politique, par certaines options, par un état d'esprit et par une action d'investissement culturel.

C'est là un investissement ; et, dans vingt-cinq, trente ou quarante ans, nos successeurs dans la responsabilité de la direction des affaires de la France, quelles que soient les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, surtout au lendemain des événements que vous connaissez, pourront mener une politique méditerranéenne pacifique qui s'inscrira dans une communauté de formation, de souvenirs, de langue et d'habitudes.

Mais cette politique de coopération n'a pas été définie une fois pour toutes. C'est en cela que, peut-être, nos opinions divergent.

Prenez l'exemple de la Tunisie. Notre action de coopération a d'abord porté sur l'enseignement primaire, puis sur l'enseignement secondaire. Désormais, elle porte sur un enseignement technique et sur un enseignement scientifique très développés.

Les Tunisiens considèrent que ce mode de coopération est exemplaire. L'idéal, à l'égard de l'Algérie et du Maroc, sera donc d'arriver progressivement à cette même transformation. Ce n'est pas en nombre de coopérants que nous devons mesurer notre effort de coopération ; c'est même l'inverse. En effet, dans la mesure où nous enverrons moins de coopérants, mais où nous assurerons une coopération de qualité et de haute technicité scientifique, nous aurons atteint complètement notre objectif, car nous aurons rempli nos engagements et assumé notre devoir.

D'ailleurs, ce qui est valable pour la coopération l'est également pour toute l'action culturelle que la France doit mener dans ces différents pays du Maghreb. Nous aurons du reste l'occasion en 1978 de revoir avec nos partenaires algériens et marocains les conditions de cette coopération. Nous ne continuerons pas éternellement à vouloir remplacer les professeurs ; nous chercherons au contraire à en former et à apporter à ces pays ce qui leur manque le plus : la haute qualification, donc des enseignants et des coopérants de qualité.

J'indique à M. Feit que je partage totalement l'analyse qu'il a faite de la situation budgétaire du ministère des affaires étrangères. L'appréciation qu'a donnée M. le ministre des affaires étrangères en présentant son budget s'inscrit exactement dans la même ligne de pensée et de réflexion. Il n'y a donc rien à ajouter à cette analyse.

M. Soustelle a parlé de l'Algérie et des crédits qui la concernent. Je lui répondrai comme à M. Chandernagor. Notre politique est en évolution, en mutation. Nous réexaminerons en 1978 les engagements que nous avons pris il y a quelques années dans le cadre de conventions ; mais, en attendant, nous les tiendrons.

M. Gayraud a traité de la politique des personnels et a cité des chiffres qui sont parfaitement exacts. Mais il a déduit de son analyse une solution qui ne correspond pas à la nôtre.

En effet, si l'on examine la composition par âges des corps et l'évolution de la situation au cours des années 60, on s'aperçoit qu'actuellement nous sommes plutôt confrontés à un problème de surnombre : notre pyramide des âges est inversée. Nous devons donc revoir notre politique des personnels, dans un sens contraire à celui que vous avez indiqué, monsieur Gayraud, si nous voulons assurer un avancement normal aux personnels du ministère. Les jeunes doivent en effet garder l'espoir d'obtenir des postes pour lesquels, par leur qualification et par leur technicité, ils peuvent légitimement poser leur candidature.

Au cours des prochaines années, les départs à la retraite permettront d'ailleurs de remettre cette pyramide à l'endroit. S'il ne s'était pas produit ce que vous avez en somme condamné, nous serions devant une situation insoluble et obligés de dire à des jeunes qu'il n'y a pour eux aucun avancement à prévoir dans les années à venir.

Les jeunes gens ou les jeunes filles de qualité rentrant au ministère doivent pouvoir espérer accomplir leur carrière en bénéficiant d'avancements normaux, c'est parfaitement naturel.

Bien que se fondant sur certains chiffres justes, cette analyse ne correspond pas à la réalité, en raison de la modification enregistrée par notre pyramide des âges depuis 1960.

En particulier, les règles assurant le remplacement de vingt-quatre secrétaires par an, vont permettre d'assurer le maintien des effectifs. Allant plus loin, jusqu'au gonflement des effectifs, il y aurait eu des difficultés d'avancement.

M. Radius a abordé le problème du Conseil de l'Europe. La contribution de la France aura progressé entre 1974 et 1977 de 18 millions de francs à 26 millions de francs, soit de 40,6 p. 100. Notre aide à la construction du nouveau bâtiment du Conseil de l'Europe a pris des formes multiples, qu'il s'agisse de l'octroi de la garantie, ou des conditions de durée des prêts ou de leurs taux d'intérêt. Nous avons également facilité le versement d'une rallonge substantielle, puisqu'elle a atteint 90 millions de francs, sur le prêt initial. Nous avons offert la possibilité de contracter de nouveaux emprunts.

Nous ne sommes absolument pas hostiles à l'installation d'un studio de radio et de télévision, si ce projet prend place à l'intérieur de l'enveloppe consacrée à l'ensemble des travaux.

Monsieur Durieux, le fonds international de développement agricole, créé à la conférence alimentaire mondiale de Rome, en novembre 1974, sera mis en place lorsque l'ensemble des contributions volontaires aura atteint la somme de un milliard de dollars. Ce n'est pas encore le cas, mais, à quelques millions de dollars près, la somme va être atteinte.

Le FIDA auquel la France participe, comme l'a rappelé M. Durieux, n'est pas encore entré en vigueur. Cependant, il n'est pas exclu que cet objectif soit atteint lors de la phase finale de la CCEL. Il n'y a donc pas d'inquiétude à éprouver à ce sujet.

Pour terminer, je répondrai à M. Alain Vivien qui, comme tous les orateurs, a fait montre d'un esprit assez critique en ce qui concerne la réalité matérielle du projet de budget qui vous est soumis. A ce propos, il a évoqué Cendrillon. M'adressant à tous ceux qui sont intervenus, j'indique que l'ambition actuellement manifestée par M. le ministre des affaires étrangères n'est pas de redonner, mais de donner à son ministère la place qu'il devrait avoir dans le budget de l'Etat.

Malheureusement, il faut le reconnaître, ni la III^e, ni la IV^e, ni la V^e République n'ont jamais accordé à ce ministère les crédits que justifient pourtant son action et l'importance du rôle de la France dans le monde. Au fil des Républiques, cela a été le fait de mes amis politiques mais aussi des vôtres, monsieur Alain Vivien. Aujourd'hui, il convient de donner au ministère des affaires étrangères sa juste place.

En résumé, ce budget est ce qu'il est. Le ministre des affaires étrangères l'a apprécié tout à l'heure à sa juste valeur. Nous vous demandons de le voter dans l'espoir qu'un redressement permettra de revaloriser la condition des diplomates et d'accorder à ce ministère les moyens qu'il mérite pour conduire l'action qui lui incombe. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré que je m'étais fait un censeur rigoureux et impitoyable et vous m'avez repris sur certains points. C'est votre droit le plus strict.

Mais en ce qui concerne le Maghreb et les relations scientifiques avec l'étranger, je crois que vous n'avez mal lu. Sur ces deux points, je me contenterai de renvoyer les membres de l'Assemblée au texte de mon rapport : ils constateront peut-être que l'esprit de conciliation et les nuances étaient de mon côté.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat. Peut-être vous ai-je mal lu, en effet, et, dans cette hypothèse, je vous relirai avec plaisir. Le débat en commission m'avait donné l'impression d'une divergence de vues au sujet du Maghreb.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte de reprendre la parole pour remercier M. Pierre Weber, car, tout à l'heure, j'ai oublié de le faire.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. Mieux vaud tard que jamais ! (Sourires.)

M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat. Comme chaque année, M. Pierre Weber a présenté un rapport très remarquable.

Puisque l'on vient de conseiller aux députés de relire les rapports, je recommande à tous ceux qui s'intéressent à l'audiovisuel et aux problèmes de la radiodiffusion de lire les cinq pages excellentes qui leur ont été consacrées dans le rapport de M. Pierre Weber. (*Applaudissements sur les bords des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie une nouvelle fois les rapporteurs et le président de la commission des affaires étrangères, non seulement pour leur accueil et pour leurs paroles de sympathie personnelle à mon égard, mais encore pour leur compréhension à propos d'un budget qui n'est évidemment pas celui que j'aurais souhaité, mais à l'occasion de la présentation duquel je leur ai fait part de mes projets.

Ces projets, qui tiendront largement compte des observations que j'ai entendues ce soir, ont pour but d'enrayer, si je le peux, la véritable tendance à la paupérisation que connaît mon ministère.

Je ne reviendrai d'ailleurs pas sur les problèmes budgétaires proprement dits, puisqu'ils ont été traités par M. Taittinger, sinon pour ajouter une importante information.

Le Gouvernement, sensible à l'intérêt manifesté par les membres de l'Assemblée pour la voix de la France à l'étranger, envisage d'accroître de deux millions de francs la dotation du chapitre 42-03 qui correspond à ce type d'action.

Maintenant, j'essaierai de compléter quelque peu les observations politiques que j'avais présentées dans ma première déclaration, à la lumière des remarques formulées par différents membres de l'Assemblée.

J'ai noté avec une certaine satisfaction que la plupart des intervenants ont souligné, comme moi, l'importance majeure pour notre politique de la construction européenne. J'ai été heureux de recevoir l'approbation de nombreux membres de l'Assemblée, notamment de MM. Feit, Daillet et Durieux, sur les propos que j'avais tenus concernant la construction européenne.

De l'Europe, dans la situation actuelle, je n'ai pas caché les ombres. Nous nous efforçons de maintenir l'acquis communautaire, malgré de fortes tensions. Nous approfondissons l'œuvre commune là où nous le pouvons, dans les domaines de la pêche et de l'énergie, dans celui de nos relations avec des pays tiers — tout en tenant compte des inconvénients qui ont pu être cités — mais aussi dans le domaine de la recherche, avec le projet J. E. T. ou d'autres projets qui sont en cours.

Nous avançons aussi dans la construction européenne, sur le plan institutionnel, d'une façon équilibrée, avec le Conseil européen d'un côté, l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct de l'autre.

Diverses questions ont été posées à ce sujet. Elles relèvent à la fois de l'argumentation juridique et de l'argumentation politique.

Sous l'angle juridique, je me bornerai à remarquer que le Conseil constitutionnel étant désormais saisi par le Président de la République, en application de l'article 54 de la Constitution, nous devons attendre son avis, qui s'imposera à tous.

Sous l'angle politique, j'ai exposé dans ma déclaration introductive les raisons pour lesquelles il nous est apparu aujourd'hui opportun et nécessaire de mettre en œuvre l'élection directe telle qu'elle est prévue par le traité de Rome. Il s'agit d'une nécessité que nous impose l'évolution de la construction européenne et non d'une manœuvre.

M. Ribière s'est préoccupé de l'avenir de l'union économique et monétaire. Le Président de la République a fait confirmer l'objectif de l'union économique et monétaire lors du sommet de Paris de 1974 et lors du conseil européen de Luxembourg au mois d'avril 1976. Il rappellera au conseil européen de La Haye que l'union européenne suppose la réalisation de cette union économique et monétaire.

Ce n'est pas renoncer à l'objectif que de constater qu'il reste éloigné, mais nous soutenons les efforts de la présidence néerlandaise pour reprendre la marche vers la solidarité des politiques économiques et monétaires.

M. Couve de Murville s'est étonné que la décision prise le 20 septembre dernier à Bruxelles et que le traité de 1975 sur les pouvoirs budgétaires de l'assemblée européenne n'aient pas été publiés.

Je lui rappelle que la publication tant au *Journal officiel* de la République française, qu'au *Journal officiel* des communautés, ne sera possible que lorsque les textes auront été approuvés par les Etats suivant leurs procédures propres : mais, tenant compte de sa remarque, je demanderai que ces textes soient diffusés incessamment, notamment par la *Documentation française*.

M. Radius s'est préoccupé du sort que nous faisons au Conseil de l'Europe. A son intention, je souligne donc notre attachement au rôle de cette institution : il a été marqué par le soutien que nous avons apporté à son programme en 1974. En outre, il convient de se souvenir du soutien que nous avons accordé à la réalisation du Palais de l'Europe dont je vais vous parler dans quelques instants.

La demande financière supplémentaire, dont M. Radius a fait état, et qui tendrait à l'installation d'un studio de télévision, nous a paru difficile à satisfaire, si elle devait entraîner des dépenses supplémentaires, mais nous continuerons à examiner le problème.

En ce qui concerne le siège de l'assemblée parlementaire européenne, plusieurs orateurs, M. Radius et M. Caro entre autres, se sont préoccupés de la tendance au glissement vers l'un des autres sièges de la Communauté. J'en ai fait moi-même l'observation à M. Spénale, président de l'assemblée de Strasbourg.

La modification du mode d'élection ne saurait avoir aucune influence sur la détermination du siège. Nous nous en tenons aux textes en vigueur, c'est-à-dire au traité de Rome, d'une part, dont l'article 216 prévoit que le siège des institutions est fixé d'un commun accord par les gouvernements et, d'autre part, à plusieurs décisions des représentants des Etats membres. La dernière, en date du 8 avril 1965, confirme que Strasbourg, siège de l'assemblée, est à titre provisoire, tout comme Bruxelles et Luxembourg, un lieu de travail pour les institutions européennes.

Certains orateurs ont affirmé que l'assemblée européenne pourrait décider de son futur siège. C'est faux. Ce sont les gouvernements qui en décideront le moment venu à l'unanimité, dans le cadre d'un règlement d'ensemble et définitif du problème.

Il va de soi que nous défendrons alors le rôle européen de Strasbourg. Nous y contribuons d'ores et déjà en favorisant l'amélioration de la desserte de la capitale alsacienne qui bénéficiera en outre, dans quelques semaines, des installations très modernes du Palais de l'Europe.

M. Radius nous a fait part de ses préoccupations au sujet de l'achèvement de ce bâtiment et des conditions de son utilisation.

Je puis vous assurer que le gouvernement français, qui a favorisé ce projet dès sa naissance, en 1970, souhaite que sa réalisation marque avec éclat le rôle européen de Strasbourg. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé d'inaugurer lui-même, le 28 janvier prochain, les installations en cours d'achèvement.

De plus, je me réjouis de l'accord intervenu entre le Conseil de l'Europe et l'Assemblée des communautés. Nous l'avons favorisé avec les autres gouvernements membres du Conseil de l'Europe pour permettre, sur une base financière équitable, l'utilisation par les deux assemblées de ce nouveau Palais de l'Europe.

Après l'Europe, la détente a été l'un des sujets sur lesquels plusieurs orateurs sont venus confirmer les vues que j'avais exposées. Je suis heureux d'avoir reçu leur approbation.

En ce qui concerne les accords d'Helsinki, je me trouve, au moins sur ce point, en concordance avec M. Alain Vivien. Nous demandons l'application effective de toutes les dispositions de l'acte final d'Helsinki, en particulier de celles qui ont trait au mouvement des personnes, des idées et de la documentation.

Je ne quitterai pas le terrain de l'Europe sans parler de Chypre.

La tragédie de Chypre, que M. Soustelle a évoquée, est présente dans les préoccupations du gouvernement français. Nous nous sommes efforcés, à plusieurs reprises, de favoriser les conversations intercommunautaires et de contribuer au rapprochement entre les gouvernements d'Athènes et d'Ankara qui s'opposent à propos de cette île. J'en ai encore parlé à M. Caglayanil, ministre des affaires étrangères de Turquie, que j'ai reçu la semaine dernière à Paris.

Il est difficile de prévoir quand pourra intervenir un accord. Nous maintenons notre pression sur nos amis grecs et turcs pour les convaincre d'engager enfin des conversations parallèles à celles qui doivent se dérouler entre les deux communautés.

Avant d'en terminer avec l'Europe, je noterai qu'une fois de plus, nous avons été accusés de vouloir réintégrer l'O. T. A. N. C'est un perpétuel procès d'intention qui nous est fait. Il n'y a pas de pire sord que celui qui ne veut entendre. Aucun des faits avancés ne peut signifier notre retour dans cette organisation. On entretient une confusion permanente entre une prétendue rentrée dans l'O. T. A. N. et certaines activités tenant à notre qualité de membre de l'alliance atlantique. J'espère que cette confusion cessera un jour et que l'on reconnaîtra notre bonne foi.

M. Louis Odru. Ne le croyez pas !

M. le ministre des affaires étrangères. MM. Paul Rivière, Marcus, Feit et de nombreux autres orateurs que je m'excuse de ne pas citer, ont évoqué la conférence de Colombo et nos relations avec le tiers monde.

Je crois qu'il ne faut pas exagérer la portée de l'affaire de Colombo. C'est un incident de parcours. On parle un peu légèrement du vote d'une résolution. C'est inexact. Après que tous les chefs d'Etat, chefs de gouvernement, chefs de délégation eurent quitté Colombo, un sous-comité de rédaction de la commission chargée de préparer le communiqué final a introduit dans ce texte une disposition qui demandait que les livraisons pétrolières à la France soient frappées d'un embargo à cause de nos relations avec l'Afrique du Sud et de notre comportement dans d'autres affaires concernant l'Afrique, lesquels nous étaient reprochés avec une grande mauvaise foi.

Le cas de Djibouti était notamment mentionné dans ce texte qui nous accusait de ne pas vouloir conduire ce territoire à l'indépendance. Je ne pense pas, comme je l'ai déjà dit, qu'il faille exagérer la portée de cet incident.

Monsieur Feit, vous avez noté à juste titre que, lors de l'élection des vice-présidents de la trente et unième session de l'assemblée générale des Nations unies, la France a été le membre du conseil de sécurité qui a recueilli le plus de suffrages. Ce vote est, tous les ans, un baromètre de la popularité et de l'audience d'un pays.

Je ne pense pas qu'on puisse dire que notre crédit à l'O. N. U. soit durablement entamé. Nous avons à faire face à un certain nombre d'attaques et de critiques qui sont dues à une mauvaise compréhension de nos positions et qui sont inspirées, dans de nombreux cas, par une évidente mauvaise foi.

Je me suis efforcé, lors de mon passage à New York au début de la trente et unième session de l'assemblée générale d'exposer nos positions sur les différents points où nous étions critiqués, non seulement en public mais aussi dans des conversations avec de nombreux collègues des pays du tiers monde. J'ai eu le sentiment que lorsque ces positions sont exposées, elles sont souvent comprises et que les attaques s'atténuent. Nous avons connu des difficultés plus importantes en d'autres circonstances et nous avons su les surmonter. Je suis convaincu qu'il en sera de même au cours de la présente session de l'O. N. U.

Toujours à propos des Nations unies, M. Alain Vivien a prétendu que lors d'une réunion du conseil de sécurité, nous aurions opposé notre veto à un projet de résolution instaurant un embargo sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.

Ce n'est pas contre l'embargo sur les ventes d'armes que nous avons mis un veto, et d'ailleurs les Américains et les Britanniques n'auraient pas voté comme nous s'il s'était agi uniquement de vente d'armes. Ce qui a motivé notre vote, c'est l'utili-

sation du chapitre VII de la charte des Nations unies qui fait référence à des menaces à la paix. Nous avons estimé qu'il n'était pas approprié d'invoquer ce chapitre dans la circonstance, alors que des négociations sont déjà en cours entre l'Afrique du Sud et les mouvements de libération pour faire accéder la Namibie à l'indépendance.

MM. Frédéric-Dupont et Daillet ont évoqué la tragédie du Cambodge. M. Frédéric-Dupont a eu raison de parler des liens anciens et amicaux qui nous attachent au Cambodge, des affinités de civilisations et de ce passé très riche que nous avons laissé au Cambodge. Les témoignages que nous avons recueillis ont permis de confirmer la dureté de la révolte qui s'est installée dans ce pays. C'est avec douleur que nous avons dû constater la situation. Nous n'avons jamais hésité à la dénoncer, comme l'a demandé M. Daillet, jamais hésité à rappeler les autorités de ce pays au respect des droits de l'homme.

Mais nous n'avons pu le faire que d'une manière indirecte, n'ayant aucun contact avec elles. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls dans cette situation. Le Cambodge demeure en effet une zone tout à fait fermée et il est très difficile de savoir avec certitude ce qui s'y passe. Notre sollicitude est allée aux Cambodgiens et, plus largement, à tous les Indochinois qui ont trouvé sur notre sol une terre d'asile.

Plusieurs orateurs — M. Cerneau, M. Durieux et M. Paul Rivière, notamment — se sont préoccupés du déroulement de la conférence sur la coopération économique internationale.

On peut s'inquiéter effectivement du peu de progrès de cette conférence. Elle n'est pourtant pas parvenue à son terme. Ses quatre commissions doivent se réunir à nouveau ce mois-ci pour une session au cours de laquelle de très nombreux projets déposés en octobre doivent être examinés. Je ne désespère pas que des résultats significatifs soient obtenus.

La France est présente à la conférence de l'avenue Kléber au sein de la délégation de la Communauté économique européenne, laquelle exerce deux coprésidences : celle de la commission des finances et celle de la commission du développement. Nous considérons comme essentiel que cette instance de dialogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement aboutisse à des résultats. Nous prendrons, s'il y a lieu, les initiatives nécessaires à cet effet, dans le cadre de la Communauté européenne.

Seule l'abondance des sujets et la crainte de lasser votre attention m'avaient empêché de parler de la francophonie dans ma déclaration liminaire. Mais je voudrais que M. Deniau soit rassuré. Je partage ses préoccupations et je suis très soucieux de donner un contenu et une suite à cette politique francophone à laquelle il est lui-même attaché.

La France tient à développer cette politique tant sur le plan des relations bilatérales avec les autres pays de langue française que sur le plan des relations multilatérales au sein des principales organisations de la francophonie.

Sur le plan des relations bilatérales, nous avons développé vigoureusement cette année notre coopération avec le Canada, le Québec et la Belgique. Mon département a favorisé les contacts fructueux qui ont été pris le 1^{er} juillet et le 4 octobre derniers entre le président de l'Assemblée nationale et le président du conseil culturel de langue française de Belgique afin de constituer une commission mixte interparlementaire susceptible d'harmoniser les efforts des deux parties en matière de culture.

Sur le plan des relations multilatérales, je crois que j'ai à peine besoin de rappeler quel a été le rôle de la session extraordinaire de l'association internationale des parlementaires de langue française qui s'est tenue à New York au mois d'avril dernier.

Dans ce domaine très vaste, la France poursuit et accentue l'effort qu'elle avait entrepris il y a deux ans, au moment où elle avait été conduite à jouer un rôle plus actif au sein de la principale organisation internationale francophone : l'agence de coopération culturelle et technique.

Une plus grande vigueur pourrait, selon nous, être apportée aux travaux des deux conférences ministérielles francophones, celle de l'éducation et celle de la jeunesse et des sports. Mon département fera tout ce qui est en son pouvoir pour en favoriser le succès.

M. Grussenmeyer s'est préoccupé de l'état des discussions entre le Gouvernement français et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour obtenir un règlement satisfaisant du litige relatif à la forêt de Mundat.

Nous restons en contact avec le gouvernement allemand qui nous a proposé de revoir la solution à laquelle nous étions parvenus le 31 juillet 1962. Le gouvernement de Bonn nous a fait

des propositions sur lesquelles nous ne pouvons nous prononcer avant qu'aient été consultés les différents ministères intéressés, notamment le ministère des finances, le ministère de l'agriculture et le ministère de l'intérieur, car ce problème met en cause aussi bien l'Etat que la commune de Wissenbourg.

Je puis en tout cas assurer M. Grussenmeyer que nous ne préjugeons pas notre position et que nous examinons, pour l'instant, la question préalable qui est de savoir si nous acceptons de revenir sur le traité du 31 juillet 1962.

M. Grussenmeyer m'a également interrogé sur les incorporés de force, victimes du nazisme. Le Gouvernement n'ignore pas que toutes les injustices qui ont été commises par le nazisme en France ou contre des ressortissants français pendant la seconde guerre mondiale n'ont pas été réparées.

Le ministère des affaires étrangères se tient en étroit contact à ce sujet avec le secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Il a multiplié les démarches auprès de la République fédérale d'Allemagne en faisant appel, dans les cas qui ne sont pas expressément couverts par les dispositions légales en vigueur, à la responsabilité morale de nos voisins.

C'est le cas, en particulier, pour les Alsaciens et les Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande.

De nombreuses démarches ont été effectuées auprès des autorités fédérales en 1968, 1969, 1971 et à nouveau en 1975.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. La dernière réponse du gouvernement allemand contient deux éléments positifs d'une grande importance.

M. Emmanuel Hamel. Enfin !

M. le ministre des affaires étrangères. En confirmant son accord avec le Gouvernement français sur le fait que l'engagement de force des ressortissants français durant la dernière guerre était contraire au droit des gens, le gouvernement fédéral reconnaît, sans équivoque, l'existence d'un contentieux.

S'il précise qu'aucun Etat ni aucun créancier ne doit être privilégié en ce qui concerne l'ensemble des dettes énumérées dans l'accord de Londres, il n'exclut pas qu'un règlement doive intervenir. Nos représentants ont encore tout dernièrement repris la question auprès de leurs interlocuteurs allemands.

Enfin, je répondrai à M. Marcus au sujet des sommes dues par des Etats étrangers aux organismes hospitaliers français.

Les préoccupations exprimées par M. Marcus, en sa qualité de rapporteur du budget de l'assistance publique, sont totalement justifiées. Les créances françaises sont connues du ministère des affaires étrangères. Elles ont déjà fait l'objet de réclamations auprès des Etats concernés et les démarches nécessaires seront renouvelées jusqu'à ce qu'un règlement satisfaisant soit obtenu.

Je vous remercie tous de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Louis Odru. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Je tiens à faire observer à M. le ministre que M. Fajon lui a posé différentes questions auxquelles il n'a pas répondu.

Malgré l'heure tardive, j'aimerais qu'il réponde au moins à la question concernant les dossiers politico-policiers qui sont constitués sur les fonctionnaires de la Communauté économique européenne et sur ceux de son ministère.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Les fonctionnaires de la Communauté économique européenne qui veulent accéder à la connaissance de certains dossiers considérés comme secrets doivent remplir un questionnaire.

M. Edouard Frédéric-Dupont. C'est très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Ces questionnaires sont établis dans les pays dont ces fonctionnaires sont ressortissants. Dans certains pays, notamment en Allemagne fédérale, ils comportent des questions sur la parenté éventuelle des intéressés avec des personnes résidant en Allemagne de l'Est.

Pour les fonctionnaires français, les questionnaires comportent uniquement des questions relatives à l'état civil, telles qu'elles sont posées lors de l'entrée dans n'importe quelle administration. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Louis Odru. Pourriez-vous nous montrer un de ces questionnaires, monsieur le ministre ?

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes fixés, maintenant !

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je n'ai nullement l'intention d'allonger cette séance, mais le rapporteur de la commission des affaires culturelles se doit de faire part de sa déception.

Il y a deux ans, à cinq heures du matin, je rappelais à M. Sauvagnargues qu'il n'avait donné aucune réponse aux questions posées au nom de la commission. Tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez eu la gentillesse de faire allusion aux problèmes que j'ai posés, mais n'étant probablement pas en possession des documents permettant de m'apporter une réponse lorsque vous avez pris la parole, vous vous êtes contenté de m'adresser des félicitations, auxquelles j'ai été sensible, en ce qui concerne la partie de mon rapport consacrée à l'audio-visuel.

Je me suis cependant exprimé à cette tribune comme mes collègues, mais mes paroles n'ont rencontré aucun écho, ce qui me conduit naïvement à penser que j'aurais peut-être bénéficié d'une réponse aussi longue que mon collègue M. Chandernagor si j'avais été plus critique, plus sévère ou si j'avais recommandé un vote hostile au budget des affaires étrangères.

Ne croyez pas que j'adopterai une telle position une autre fois, mais je regrette votre silence sur des questions que je jugeais aussi pertinentes que celles de certains de mes collègues.

Veuillez en prendre acte pour l'avenir.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 105 628 802 francs ;

« Titre IV : 92 807 915 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 46 261 000 francs ;

« Crédits de paiement : 18 789 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 27 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 16 900 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Alain Vivien. Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche votera contre ce titre et contre les titres suivants.

M. Louis Odru. Le groupe communiste également.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 ; (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Universités :

(Annexe n° 41. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome VIII, de M. Le Pensec, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; annexe n° 25. — Constructions scolaires et universitaires. — M. Weinman, rapporteur spécial) ;

Commerce et artisanat :

(Annexe n° 7 (Commerce). — M. Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome VIII, de M. Jean Favre, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 8 (Artisanat). — M. Bardol, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome IX, de M. Maujolan du Gasset, au nom de la commission de la production et des échanges).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Vote sans débat du projet de loi, n° 2300, autorisant l'approbation de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 (rapport n° 2556 de M. Palewski, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Vote sans débat du projet de loi, n° 2301, autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique, ensemble deux annexes et un acte final, ouverte à la signature à Paris du 4 juin 1974 au 30 juin 1975 ; (rapport n° 2257 de M. Palewski, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 10 novembre, à deux heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 9 novembre 1976.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée :

Mardi 9 novembre 1976, soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n° 2524, 2525, 2530 à 2534) :

Affaires étrangères (suite).

Mercredi 10 novembre 1976, matin et après-midi, après les questions au Gouvernement et le vote sans débat du projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets ; ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 (n° 2300, 2556) et du projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique, ensemble deux annexes et un acte final, ouverte à la signature à Paris du 4 juin 1974 au 30 juin 1975 (n° 2301, 2557) ;

Universités ;

Commerce et artisanat.

Lundi 15 novembre 1976, matin, après-midi et soir :

Services généraux du Premier ministre (Fonction publique et formation professionnelle) ;
Monnaies et médailles ;
Imprimerie nationale ;
Travail (travail et sécurité sociale, travailleurs immigrés, condition des travailleurs manuels).

Mardi 16 novembre 1976, matin, après-midi et soir :

Radiodiffusion et télévision ;
Industrie et recherche.

Mercredi 17 novembre 1976, matin, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Services généraux du Premier ministre (services divers) ;
Journaux officiels ; S. G. D. N. ; Conseil économique et social ;
Information ;
Education.

Jeudi 18 novembre 1976, matin, après-midi et soir :

Plan et aménagement du territoire ;
Intérieur (intérieur et rapatriés) ;
Départements d'outre-mer ;
Territoires d'outre-mer.

Vendredi 19 novembre 1976, matin, après-midi et soir, et, éventuellement, samedi 20 novembre 1976 :

Territoires d'outre-mer (suite) ;
Postes et télécommunications ;
Commerce extérieur ;
Taxes parafiscales ;
Services financiers ;
Charges communes ;
Comptes spéciaux du Trésor ;
Articles non rattachés ou réservés ;
Vote sur l'ensemble.

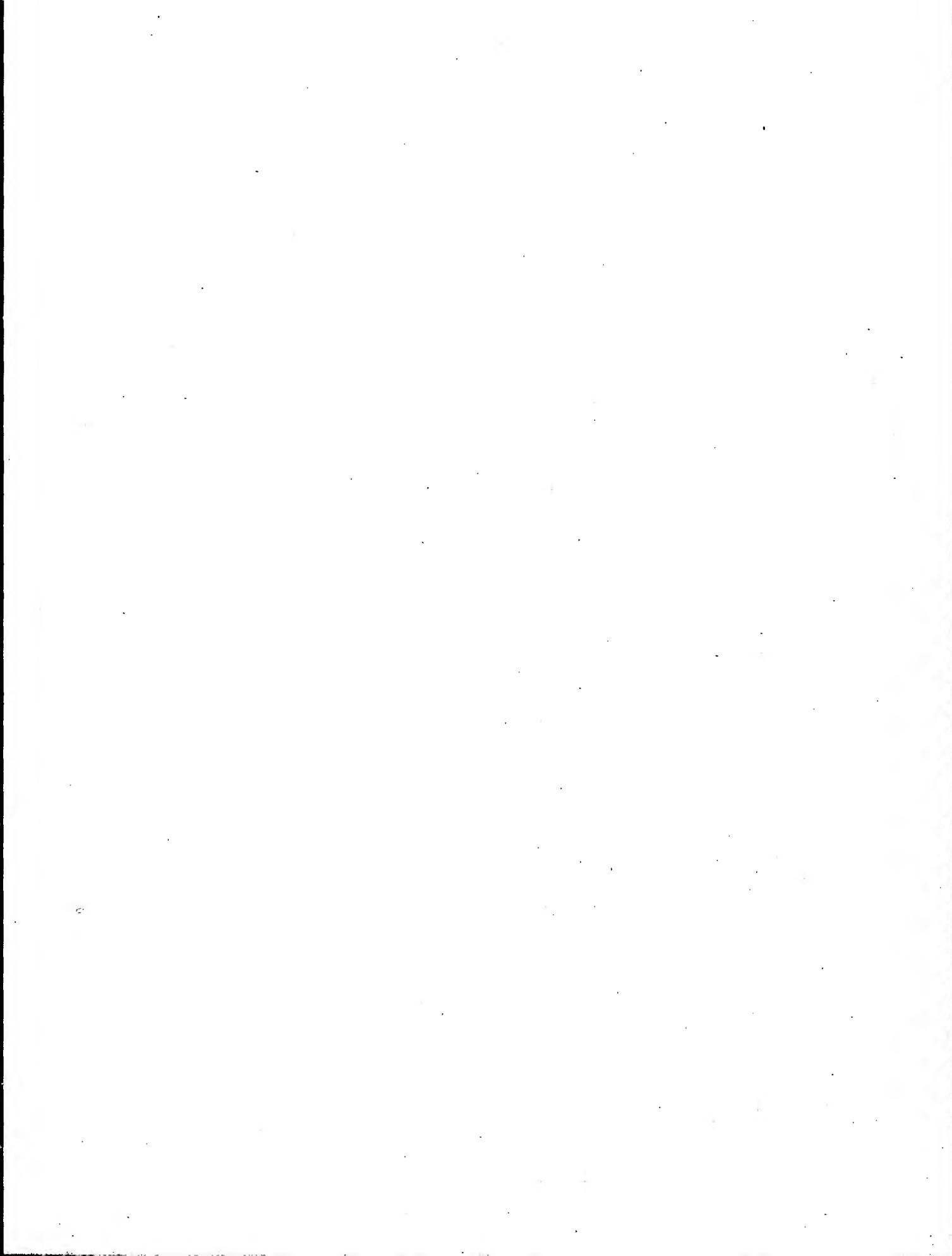
Nomination d'un membre d'une commission.

(Application de l'article 34, alinéa 5, du règlement.)

Le groupe des républicains indépendants a désigné M. Morelon pour remplacer M. Hamel à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Candidature affichée le 9 novembre 1976, à dix-sept heures, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 10 novembre 1976.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.



QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ÉCRITES

Art. 139 et 133 du règlement.

Article 139 du règlement

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers normalement désignés.

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois.

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois.

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux articles 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre public (jeux sur la voie publique perturbant la tranquillité du quartier de la Goutte-d'Or, à Paris (18^e)).

33156. — 10 novembre 1976. — M. Baillot attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la dégradation de la situation dans le quartier de la Goutte-d'Or. A plusieurs reprises il est intervenu à la tribune du conseil de Paris et, par courrier auprès du préfet de police, pour signaler que cette dégradation avait atteint un point insupportable pour la population française et les travailleurs immigrés domiciliés dans des immeubles inconfortables et souvent vétustes. La présence d'une foule de plus

en plus dense de joueurs de cartes et de dés sur la voie publique jusqu'au petit matin constitue une gêne considérable pour les habitants et est une cause permanente d'insécurité pour les riverains, notamment enfants et personnes âgées, comme pour les passants. Il est inadmissible que, malgré interventions et pétitions, ces jeux continuent et même se développent. Les associations de travailleurs immigrés résidents en France sont intervenues auprès des élus du quartier pour leur demander d'assurer la protection de leurs compatriotes soumis aux pratiques bien connues des services de police. Il lui demande de bien vouloir intervenir pour que cessent immédiatement ces jeux d'argent. Leur interdiction serait un premier pas important pour rendre à ce quartier le visage qu'il n'aurait jamais dû perdre si les pouvoirs publics avaient répondu aux nombreux appels de la population et des élus.

Santé mentale (sous-équipement du 18^e arrondissement de Paris en matière de psychiatrie extra-hospitalière).

33157. — 10 novembre 1976. — M. Baillot attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur la situation du service de santé mentale dans le 18^e arrondissement. Cet arrondissement est totalement sous-équipé en matière de psychiatrie extra-hospitalière. Présentement il n'existe que deux dispensaires d'hygiène mentale tout à fait exigus et mal commodes pour quatre équipes, ce qui rend le travail de ces équipes quasiment impossible. Les membres de ces équipes ont formulé des demandes en locaux afin de leur permettre d'exercer leurs activités dans des conditions normales. Ces demandes, enregistrées à la D. A. S. S., n'ont jusqu'ici reçu aucune réponse. Pourtant les locaux publics ou privés qui pourraient être loués ne manquent pas dans un arrondissement comptant plus de 200 000 habitants. Les médecins ont fait des propositions de locaux à louer ou à acheter qui n'ont jamais été concrétisées par l'administration. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ce qui compte faire pour permettre à des équipes qualifiées et dévouées de pouvoir exercer convenablement leurs activités. Tout retard mis à l'ouverture de nouveaux locaux décentralisés et adaptés aux traitements psychiatriques extra-hospitaliers ne peut que porter un grave préjudice à l'exercice d'une médecine qui, malgré l'insuffisance de moyens, a pourtant fait amplement ses preuves et est absolument nécessaire.

I. N. S. E. E. (situation statutaire des agents des centres nationaux informatiques).

33158. — 10 novembre 1976. — M. François Billoux expose à M. le Premier ministre (Economie et finances) que les solutions proposées par l'administration aux problèmes soulevés par les agents des centres nationaux informatiques de l'I. N. S. E. E. sont insuffisantes, la question essentielle étant celle de la garantie de titularité.

sation des vacataires et auxiliaires et le reclassement des agents de bureau, commis et A. A. P. au niveau correspondant à leur fonction ; la mécanique des concours proposés, même avec les aménagements envisagés, devrait être complétée : 1° le concours « article 3 C » devrait concerner l'ensemble des agents de traitement en salle machine et à la périphérie au sens large (soixante-quatorze agents), les épreuves ayant un caractère essentiellement professionnel ; 2° revoir les conditions du concours « article 3 B » qui ne prévoit que trente à trente-cinq postes à la fin de l'année 1977 pour soixante-douze agents devant être titularisés ou reclassés en catégorie B, la différence provenant essentiellement, d'une part, de la non-prise en considération des préparateurs de travaux bien qu'il s'agisse d'une fonction de catégorie B (même si une formation professionnelle complémentaire s'avère nécessaire), d'autre part, de l'impossibilité pour la majorité des agents concernés de passer le concours externe alors que la totalité auront d'ici la fin 1977 l'ancienneté requise pour passer le concours interne ; ces problèmes pourraient être résolus par l'augmentation du nombre des postes mis au concours, l'absence totale de publicité sur ce concours, le report (dans la limite très étroite des 10 p. 100) des postes de concours externe sur le concours interne et en concevant ces concours comme provisionnels ce qui permettrait une liste complémentaire de 50 p. 100 des postes parmi lesquels pourraient être promus les titulaires aux postes restés vacants au concours externe, les A. A. P. de plus de quarante-cinq ans accédant à la catégorie B par liste d'aptitude spéciale en surnombre afin de ne pas léser les autres agents de la catégorie C, compte tenu qu'un certain délai sera nécessaire pour la titularisation de vacataires et d'auxiliaires ; les syndicats C. G. T. et C. F. D. T. ont fait par ailleurs des propositions pour donner dans l'immédiat des garanties à l'ensemble du personnel vacataire et auxiliaire. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux légitimes demandes des agents des centres nationaux informatiques dont la situation est exceptionnellement mauvaise au sein de son ministère et d'aller ainsi vers l'application de l'arrêté ministériel publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1972 concernant la titularisation des agents du ministère de l'économie et des finances.

Médecine (statistique sur les actes de radio-diagnostic réalisés en 1974 et 1975).

33159. — 10 novembre 1976. — M. Bizat demande à M. le ministre du travail de lui faire connaître pour les années 1974 et 1975 la répartition des actes de radio-diagnostic exprimés en Z, réalisés : 1° par les électroradiologistes qualifiés ; 2° par les spécialistes suivants : rhumatologues gastro-entérologues et pneumo-phtisiologues ; 3° par les médecins de médecine générale, dans le secteur hospitalier privé et les cabinets individuels ou de groupe.

Cadastré (mission dévolue aux inspecteurs et techniciens-géomètres retraités du service du cadastre).

33160. — 10 novembre 1976. — M. Mario Bénard rappelle à M. le Premier ministre (Economie et finances) que la loi du 7 mai 1946 a créé l'ordre des géomètres experts. Par ailleurs, le décret n° 65-471 du 30 avril 1955 fixe le nouveau régime de la publicité foncière. Enfin, l'arrêté ministériel du 31 janvier 1956 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission d'agrément pour l'exécution des travaux cadastraux précise dans son article 6 que : « Sous réserve des dérogations prévues aux articles 7 et 8, seuls peuvent être agréés pour les travaux de rénovation du cadastre autres que la triangulation cadastrale et pour l'établissement des documents d'arpentage les géomètres-experts fonciers inscrits au tableau de l'Ordre et les inspecteurs et techniciens retraités du service du cadastre ». Enfin, l'instruction de la direction générale des impôts en date du 15 décembre 1962 donne les directives pour dresser lesdits documents d'arpentage. Il lui demande quel peut être le rôle des inspecteurs et techniciens géomètres retraités du service du cadastre pour l'établissement des documents d'arpentage prévus par l'article 6 de l'arrêté précité. Il souhaiterait connaître la définition exacte de leur mission et les travaux qu'ils peuvent exécuter sur le terrain (piquetage, etc.) ; en un mot la définition exacte de leurs attributions pour l'établissement desdits documents.

Maires et adjoints (augmentation des indemnités de fonction des maires des communes insulaires).

33161. — 10 novembre 1976. — M. Guermeur appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la loi n° 52-883 du 24 juillet 1952 portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales. Le tableau qui fixe ces indemnités a été repris dans le code communal où il constitue l'article 87. Il lui signale que les maires des communes insulaires souhaiteraient

obtenir en raison des frais occasionnés par leurs déplacements sur le continent une augmentation des indemnités de fonction qui leur sont allouées. Pour tenir compte d'une telle demande parfaitement justifiée, il apparaît nécessaire de compléter les dispositions de la loi précitée en créant une catégorie supplémentaire de communes. Une telle mesure, qui aurait pour effet d'augmenter les indemnités de fonction des maires des communes insulaires, ne peut faire l'objet d'une proposition de loi d'origine parlementaire en raison des dispositions de l'article 40 de la Constitution. M. Guermeur demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de bien vouloir envisager le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi qui prendrait en compte la suggestion qu'il vient de lui soumettre.

Aide judiciaire (imputation des provisions reçues par l'avocat de son client).

33162. — 10 novembre 1976. — M. Sauvalgo expose à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, que la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 et le décret n° 72-809 du 1^{er} septembre 1972 portant organisation de l'aide judiciaire prévoient respectivement dans leurs articles 23 et 25, 38 et 84, l'obligation pour un avocat de maintenir son concours à l'un de ses clients qui obtiendrait l'aide judiciaire et d'imputer sur les provisions qui lui ont été versées l'indemnité fixée par la décision d'aide judiciaire. Le texte ne distingue pas, dans les provisions visées, celles qui ont été remises en vue d'une imputation future de celles qui ont déjà été employées en débours. Or il arrive qu'un client, pressé et incertain aussi du sort réservé à sa demande d'aide judiciaire, demande à son avocat d'introduire une procédure pour laquelle il le provisionne et en fonction de laquelle des frais sont engagés et payés par l'avocat ; et que par la suite, en cours d'instance, il obtienne l'aide judiciaire. Il lui demande s'il est possible, dans l'esprit et l'application des textes susvisés, d'imputer les provisions reçues par l'avocat, qui ont été ainsi utilisées pour couvrir des débours au cours de la procédure payante, sur l'indemnité allouée par la décision d'aide judiciaire.

Veuves (alignement des pensions des veuves civiles sur celles des veuves des victimes militaires).

33163. — 10 novembre 1976. — M. Mexandeau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des veuves civiles qui attendent depuis des années que leurs pensions soient alignées sur celles des veuves des victimes militaires. Dans la réponse en date du 14 février 1976 faite à M. Chevènement, il indiquait qu'il « a prescrit l'étude de la question soulevée par l'honorable parlementaire, étude à laquelle il est procédé au sein du groupe de travail chargé de l'actualisation du code ». Il souhaiterait connaître les conclusions de cette étude et la suite qu'il se propose de lui donner.

Supplément familial (fonctionnaires divorcés n'ayant pas la garde des enfants).

33164. — 10 novembre 1976. — M. Besson attire l'attention de M. le Premier ministre (Fonction publique) sur les dispositions de la circulaire FP 671 et FP 46 du 8 octobre 1968 concernant le versement du supplément familial à des fonctionnaires divorcés. Aux termes de ce texte, le fonctionnaire divorcé qui ne se voit pas attribuer la garde de ses enfants ne peut plus percevoir le supplément familial de traitement même s'il concourt financièrement à l'entretien et à l'éducation de ses enfants. Comme les tribunaux règlent par un jugement unique le problème de la garde des enfants et celui de la pension alimentaire, le montant de cette dernière prend en compte les ressources effectives de celui des époux qui n'a pas la garde des enfants, ressources effectives qui comprennent jusqu'au jour du divorce le supplément familial de traitement. La situation créée est alors la suivante : le fonctionnaire divorcé condamné au versement d'une pension alimentaire perd son supplément familial de traitement et verse une pension dont le montant repose sur des bases erronées à partir du jour où elle doit être versée. Les intéressés ont alors la possibilité de demander au tribunal la révision de la pension alimentaire, afin qu'elle soit calculée en fonction des ressources réelles, mais dans cette hypothèse c'est le parent qui a la garde des enfants qui voit ses ressources diminuées. Il convient de noter que dans les deux cas l'employeur, c'est-à-dire l'Etat ou les collectivités publiques, est gagnant puisque le divorce d'un de ses agents, père de famille, le dispense du versement d'un avantage. Il lui demande si, par souci d'équité, ce problème ne pourrait pas être revu afin que les enfants des fonctionnaires rencontrant ces difficultés familiales ne soient pas en définitive les seuls à faire les frais de dispositions réglementaires contestables.

Décorations et médailles (rétablissement de l'ordre du Mérite social).

33165. — 10 novembre 1976. — **M. Andrieu** demande à **M. le Premier ministre**, s'il ne lui paraît pas opportun de rétablir la décoration du Mérite social, qui a été supprimée par le décret n° 63-196 du 3 décembre 1963 considérant par erreur qu'il s'agissait d'une décoration organisée en « ordre ». En réalité, cette décoration, ne comportant que trois grades, était attribuée par le ministre du travail, et avait pour but de récompenser des personnes ayant rendu des services désintéressés pour le mieux-être de leurs semblables, notamment dans les œuvres de prévoyance, de mutualité et d'entraide sociale.

*Chauffage domestique
(plafonnement des fournitures de combustibles aux ménages).*

33166. — 10 novembre 1976. — **M. Gau** rappelle à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** que le plafonnement de fourniture de combustible aux ménages vient de se trouver réduit de 5 p. 100 par rapport à la consommation de l'hiver dernier, hiver très clément qui avait permis à chacun de faire une économie d'énergie. Il lui fait remarquer que, dans le cas d'un hiver normal, et à plus forte raison rigoureux, des problèmes graves se posent spécialement aux personnes âgées, aux malades, et aux parents d'enfants en bas âge. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour faire assurer à ces catégories de personnes une dotation suffisante de combustible, proportionnée à la durée et à la rigueur de l'hiver.

Associations (régime fiscal applicable à la dévolution du patrimoine d'une association déclarée à une autre).

33167. — 10 novembre 1976. — **M. Pierre Lagorce** demande à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** quel est le régime fiscal de la dévolution du patrimoine d'une association déclarée dissoute à une autre association déclarée (les deux associations étant régies par la loi du 1^{er} juillet 1901). Cette opération est-elle passible d'un droit fixe parce que constituant une mutation s'opérant par l'effet de la loi, ou doit-elle être analysée en un apport, ou encore en une fusion? En toute hypothèse, il lui demande de bien vouloir préciser la taxation applicable à la dévolution de meubles ou d'immeubles.

Instituteurs et institutrices (Savoie).

33168. — 10 novembre 1976. — **M. Jean-Pierre Cot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation de dix-sept institutrices remplaçantes dans le département de la Savoie qui se trouvent en « surnombre » et sont, de ce fait, menacées de chômage au moins jusqu'au mois de janvier 1977. Il lui demande comment il entend résoudre ce problème.

Epargne (harmonisation des taux de rémunération).

33169. — 10 novembre 1976. — **M. Mesmin** rappelle à **M. le Premier ministre (Economie et finances)** que le taux de l'escompte permet aux déposants ayant plus de 200 000 francs en compte à terme dans une banque de percevoir un intérêt de 9,75 p. 100 (situation à la date du 15 octobre 1976). En revanche, les déposants qui ont une somme inférieure à la caisse d'épargne ou sur un compte à livret en banque touchent des intérêts inférieurs d'au moins 3 p. 100. Bien que le rapport Méraud sur la réduction des inégalités sociales ne paraisse pas avoir envisagé cette situation, elle n'en paraît pas moins critique. Il demande si les pouvoirs publics, qui ont toujours refusé l'indexation de l'épargne populaire, ne devraient pas essayer au moins de réduire la différence de traitement entre les petits et les gros épargnants.

Anciens combattants (revendications de la fédération nationale des mutilés et réformés militaires).

33170. — 10 novembre 1976. — **M. Brun** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur les revendications de la fédération nationale des mutilés et réformés militaires. Il lui demande en particulier quelles mesures il compte prendre afin que les intéressés puissent : 1° bénéficier d'une indemnisation pour maladie imputable au service à partir du taux de 10 p. 100 comme l'avait fixé la loi du 31 mars 1919 et non au taux de 30 p. 100 ; 2° bénéficier de tous les avantages accordés par l'office national des anciens combattants. Il lui demande également s'il n'envisage pas de faire en sorte que cette association obtienne la représentation qu'elle réclame au sein de l'office national des anciens combattants.

Militaires (application des dispositions de la loi du 31 juillet 1962 aux militaires retraités avant cette date).

33171. — 10 novembre 1976. — **M. Brun** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation des militaires de carrière retraités avant le 2 août 1962 qui sont également titulaires d'une pension militaire d'invalidité. Les intéressés voient leur pension d'invalidité calculée au taux simple soldat, alors que les militaires rayés des cadres après le 2 août 1962 bénéficient des dispositions de l'article 6 de la loi n° 62-873 du 31 juillet 1962, autorisant le cumul de la pension d'ancienneté avec une pension d'invalidité au taux du grade. Compte tenu de l'injustice dont sont victimes les militaires retraités avant le 2 août 1962, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de donner satisfaction aux légitimes revendications de ces militaires retraités et de leurs ayants droit.

*Formation professionnelle et promotion sociale
(rémunération des stagiaires).*

33172. — 10 novembre 1976. — **M. Cornet** appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur les difficultés que connaissent les stagiaires de la formation professionnelle. Il lui rappelle en effet que l'indemnité prévue à l'article 30 de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue n'a pas été révisée depuis le 1^{er} juillet 1975 alors que le plafond annuel des cotisations de la sécurité sociale est passé de 33 000 à 37 920 francs le 1^{er} janvier 1976. Compte tenu du fait que les personnes bénéficiant de cette indemnité ne disposent en général d'aucune autre rémunération, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que cette indemnité soit rapidement révisée et permette aux stagiaires de faire face aux charges qui sont les leurs.

Départements d'outre-mer (conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire à la Réunion).

33173. — 10 novembre 1976. — **M. Fontaine** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)** que l'allocation de rentrée scolaire a été attribuée dans les départements d'outre-mer, comme en métropole, par les caisses d'allocations familiales aux ménages ou personnes qui ont perçu une prestation familiale au cours de la période de douze mois qui précède le 1^{er} septembre de l'année en cours. S'il est certain qu'en raison des dispositions récentes visant à l'ouverture ou au maintien des prestations familiales aux travailleurs involontairement privés d'emploi, aux ménages et aux personnes ayant recueilli deux enfants, aux mères de famille élevant seules au moins deux enfants, de nouvelles catégories de familles sont désormais attributaires de cette allocation, il n'en reste pas moins que trop nombreux sont encore à la Réunion les enfants scolarisés qui se voient exclus du bénéfice de cette prestation. La raison en est simple. C'est le manque d'emplois endémiques qui fait qu'un nombre non négligeable de pères de famille n'a pas obtenu au cours des douze derniers mois une seule journée de travail rémunérée génératrice d'allocations familiales. Ces ménages, pour leur survie, relèvent de l'aide sociale et comptent pour l'ensemble sur l'allocation mensuelle servie au titre de l'aide à l'enfance et à la famille. Ces foyers particulièrement déshérités se voient pénalisés parce que les pères de famille ne trouvent pas de travail puisqu'il n'y en a pas assez, puisqu'ils n'ont pas droit à l'allocation de rentrée scolaire pour leurs enfants d'âge scolaire. En conséquence, il lui demande quelle mesure urgente il envisage de prendre, comme il l'a fait l'an passé dans les mêmes circonstances, pour que ces exclus du progrès socio-économique puissent bénéficier de cette allocation.

Départements et territoires d'outre-mer (attribution de cartes d'identité de citoyens français dans le territoire français des Afars et des Issas).

33174. — 10 novembre 1976. — **M. Pierre Bas** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)**, combien de cartes d'identité de citoyens français ont été distribuées par ses services à Djibouti depuis deux ans à des autochtones non originaires du territoire français des Afars et des Issas ou non citoyens français au 1^{er} janvier 1975.

Monuments historiques (mise en valeur des statues de la grande galerie du premier étage de la façade de Saint-Sulpice).

33175. — 10 novembre 1976. — **M. Pierre Bas** expose à **Mme le secrétaire d'Etat à la culture** que les trois conseillers de Paris du 6^e arrondissement ont attiré l'attention du préfet de Paris sur les trois statues monumentales qui ornent la grande galerie du premier étage de la façade de Saint-Sulpice. Il semblait à ces

édiles éclairés que ces magnifiques productions n'avaient pas été conçues pour se trouver là où elles sont. En effet, pour en avoir la vue la plus belle, il faut se rendre au premier étage de la mairie du 6^e arrondissement, dans le bureau du maire, dans la salle des mariages ou dans le bureau du secrétaire général, tous endroits qui ne sont pas destinés à recevoir le public en permanence. C'est pourquoi les élus suggèrent que ces statues soient déplacées du fond de la galerie où elles sont pratiquement invisibles vers la balustrade de façon à pouvoir être admirées de tous les promeneurs de la place. Le secrétariat d'Etat à la culture ayant effectué une enquête sur les lieux et s'étant documenté dans les archives historiques a conclu que les trois grandes statues monumentales avaient été conçues pour prendre place sur le couronnement de l'église, en partie haute, entre les tours. Elles ont donc été sculptées pour se détacher sur le ciel et être vues depuis le bas à une hauteur importante. Il semble donc au secrétariat d'Etat à la culture que les placer en avant du péristyle, au droit des balustrades, à une hauteur moindre que celle qui leur était affectée à l'origine, fausserait quelque peu la composition d'ensemble tant ce qui concernerait leur répartition (nécessité d'intégrer un socle non prévu dans la balustrade à une hauteur convenable) et l'effet produit (sculptures se détachant sur fond noir au lieu de se détacher sur le ciel). M. Pierre Bas fait observer à ces remarques du secrétariat d'Etat à la culture que ce n'est pas la première fois dans Paris que l'on se pose le problème de mettre le mieux possible en valeur des éléments religieux légués par le passé et qui, par le malheur des temps, se sont trouvés ne pas recevoir leur affectation d'origine. On peut en particulier noter que, entre les deux guerres, Saint-Nicolas du Chardonnet s'est vu doter d'une façade baroque qui n'avait pu lui être accordée en son temps, et que la magnifique façade de Saint-Gervais Saint-Protais a reçu deux sculptures représentant deux évangélistes qui sont modernes et qui n'étaient pas prévues. Ce n'est donc pas la première fois que l'on changerait un programme initial. Dans le cas qui nous occupe, il est impossible à moins de consacrer d'énormes frais à ces travaux de placer les trois statues monumentales sur le faite de l'église. Par contre, à relativement peu de frais, on peut les rendre visibles au public, c'est ce qui importe. Il y a quelque absurdité à maintenir cachées trois œuvres majeures de la sculpture religieuse du XVIII^e siècle sous prétexte qu'on n'a pas les crédits pour les mettre là où elles devaient être placées à l'origine. Dès lors qu'il s'agit seulement de les déplacer d'une vingtaine de mètres, cela devrait pouvoir être fait sans grands frais même si les esthètes peuvent regretter que ces statues ne soient pas exactement à la place où elles auraient dû se trouver si on avait suivi les plans initiaux, hypothèse dans laquelle on aurait terminé la tour Sud de Saint-Sulpice. Par conséquent M. Pierre Bas demande qu'une étude soit entreprise sur les meilleurs moyens de rendre visibles au public les trois statues actuellement cachées.

Riz (effondrement de la production française).

33176. — 10 novembre 1976. — M. Alain Bonnet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les problèmes posés par l'effondrement de la production de riz français. Cette situation s'explique par le fait que le prix d'intervention pour le riz n'a augmenté que de 32,5 p. 100 alors que, pendant la même période, le coût de la vie a augmenté en France de 105,30 p. 100. Il en résulte que la France doit importer de quoi couvrir 85 p. 100 de ses besoins, qui ont progressé de 25 p. 100 en dix ans. Ne pense-t-il pas, en conséquence, qu'il est urgent de prendre des mesures pour relancer la production, en négociant notamment un relèvement substantiel du prix d'intervention européen, faute de quoi, si la spéculation s'installe, compte tenu de la flambée des cours mondiaux, la France pourrait manquer de riz.

Notaires

(obligations de la chambre des notaires en cas de dépôt d'une plainte).

33177. — 10 novembre 1976. — M. Donnez expose à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, les faits suivants : un notaire vend sous condition suspensive de l'octroi d'un permis de construire une ensemble immobilier, deux terrains à bâtir à « une société civile en voie de constitution dont le siège sera fixé ultérieurement... » et dont il certifie néanmoins à la suite de son acte l'identité. Il indique que le paiement aura lieu seulement lors de la réalisation de la condition suspensive, mais il se fait remettre en même temps de l'acquéreur, qui d'ailleurs ne comparait pas et auquel il fait signer ultérieurement son acte par un clerc, un chèque de 100 000 francs stipulé à son ordre. Le mandataire des sociétés civiles vendeuses étant également le mandataire d'une association, le notaire endosse le chèque à l'ordre de l'association qui n'est pas propriétaire des terrains. Par la suite, le permis de construire ne pouvant être obtenu, la majeure partie des terrains étant inconstructible en vertu d'un arrêté de lotissement antérieur,

ce que l'acquéreur apprend après avoir déposé le dossier du permis de construire et financé les études, le notaire restitue le chèque de 100 000 francs sur sa caisse huit mois après. La chambre des notaires saisie n'ayant donné aucune suite à l'énonciation exacte des faits ci-dessus, il lui demande de bien vouloir indiquer si ceux-ci lui paraissent conformes aux règles de la discipline et de la comptabilité notariale, et dans le cas contraire si la chambre est tenue d'accuser réception d'un dossier quelconque et d'informer le plaignant de la suite qui lui est donnée.

Impôts (vérifications fiscales).

33178. — 10 novembre 1976. — M. Limouzy expose à M. le Premier ministre (Economie et finances) que de récents incidents et de nombreux malentendus ont montré combien l'établissement de rapports normaux entre les contribuables vérifiés et leurs vérificateurs étaient délicats alors que personne ne conteste sérieusement que la loi fiscale doit être appliquée aux citoyens avec équité et si possible avec sérénité. Certes, l'inévitable complexité des textes fiscaux est pour beaucoup dans les difficultés que l'on note à cet égard. Il reste cependant que toutes les mesures qui peuvent faciliter les rapports entre l'administration et les contribuables sont les bienvenues. Au nombre de ces dispositions figure désormais l'obligation imposée aux agents vérificateurs de prévenir le contribuable vérifié de la nouvelle possibilité qu'il a de saisir le directeur des services fiscaux de toute difficulté relative au déroulement et aux résultats des vérifications. Or, à l'usage, une telle mesure se révèle comme peu susceptible de servir les intentions qui ont motivé son institution. Le directeur des services fiscaux ou le représentant qu'il désigne pour cette tâche ne possède a priori aucun élément de l'affaire, ne s'appuie sur aucun dossier définitif et n'est informé qu'à travers des éléments qui lui sont hâtivement adressés en cours de vérification. Les contribuables sont également trompés par cette procédure de laquelle ils attendent ce qu'elle ne peut en réalité leur offrir. Ils l'analysent en une sorte de recours ou d'appel de décisions qui, cependant, ne sont pas prises. Ils ont tendance à user de cette faculté d'une manière systématique et à y voir un des éléments essentiels de la procédure de vérification. Les agents vérificateurs sont gravement troublés par une disposition qui les place dans une situation moins indépendante et, ce qui est plus grave, au sein d'une sorte de suspicion qui peut psychologiquement rendre leur attitude plus abrupte, ce qui est le contraire de l'effet recherché. Enfin, probablement persuadés du caractère peu efficace de ladite disposition et des difficultés qu'elle peut entraîner avec leurs agents, les directeurs sont conduits à lui donner un caractère plus formel que réel. En définitive et bien qu'assise sur d'excellentes intentions, la formule peut ainsi se résumer : Un contribuable qui bénéficie d'une fausse garantie, un directeur perplexe et un fonctionnaire humilié. Il lui est donc demandé s'il n'envisage pas de substituer à celle-ci une disposition plus originale, moins inefficace ou, plus simplement, s'il n'estime pas devoir la supprimer puisqu'en définitive elle risque souvent d'altérer les rapports des vérificateurs et des vérifiés. En effet, le supérieur hiérarchique a toujours eu le droit d'évocation et personne ne songe à le lui contester. Créer un droit d'évocation supplémentaire au profit d'un tiers et le rendre quasi-systématique est aberrant. A côté de très hautes qualités techniques, on demande fort justement aux vérificateurs des qualités humaines de psychologie, de patience, de sérénité, de fermeté et de souplesse. Les rapports qu'ils établissent avec les contribuables sont parmi les moins anonymes et les plus délicats qui réunissent l'administration et les administrés. Des hommes à qui l'on demande de telles qualités doivent jouir d'une certaine indépendance et d'une certaine considération que des dispositions comme celles-ci tendent à restreindre au détriment en définitive du contribuable que l'on amuse par de fausses garanties.

Viticulteurs (baissement du taux des prestations d'alcool vinique en Loire-Atlantique).

33179. — 10 novembre 1976. — M. Maujouiou du Gasset expose à M. le Premier ministre (Economie et finances) le problème des prestations d'alcool vinique en Loire-Atlantique. Selon les indications déjà fournies, il semble que les prestations viniques de la récolte 1976 devraient être dues au taux uniforme de 10 p. 100 quelle que soit la catégorie de vin. Or en Loire-Atlantique, les viticulteurs ne « brûlent » pas leurs marcs, mais les détruisent. Ce qui est logique, car à quoi servirait de consommer de l'énergie (il faut environ 2 litres de fuel pour obtenir un litre d'alcool pur) pour produire de l'alcool dont on ne sait plus que faire ensuite. Il lui demande en conséquence s'il n'envisagerait pas de ramener au taux de 4 p. 100 les prestations d'alcool vinique pour les viticulteurs détruisant leurs marcs, sous contrôle.

Alsaciens-Lorrains (règlement du contentieux franco-allemand relatif aux incorporés de force dans la Wehrmacht).

33180. — 10 novembre 1976. — M. Zeller demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles initiatives il compte prendre pour liquider le contentieux franco-allemand concernant les anciens incorporés de force dans la Wehrmacht et s'il n'estime pas nécessaire d'engager des négociations afin de pouvoir, dans les meilleurs délais, donner satisfaction aux ressortissants français, en l'occurrence essentiellement aux Alsaciens-Lorrains.

Association nationale du développement agricole (résorption du déficit financier).

33181. — 10 novembre 1976. — M. Zeller demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les mesures qu'il compte prendre face au problème du financement de l'association nationale du développement agricole. En effet, le déficit s'élève à près de 55 millions de francs et il serait regrettable d'en arriver à des licenciements de personnel dans les organismes du développement.

Communes (amélioration du statut et des carrières des adjoints techniques communaux).

33182. — 10 novembre 1976. — M. Brun appelle l'attention de M. le Premier ministre (Economie et finances) sur la situation des adjoints techniques communaux. Les modalités de recrutement de ces fonctionnaires dont le rôle est très important dans la vie locale sont relativement sévères et leur rémunération et leurs conditions de carrière ne correspondent pas au niveau de leurs études et à leurs diplômes; leurs possibilités d'avancement sont très réduites. Il se fait l'interprète de leurs soucis et demande quelles dispositions sont envisagées pour une amélioration de la carrière des adjoints techniques communaux permettant de maintenir un recrutement de qualité.

Communes (amélioration du statut et des carrières des adjoints techniques communaux).

33183. — 10 novembre 1976. — M. Brun appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la situation des agents techniques communaux. Les modalités de recrutement de ces fonctionnaires dont le rôle est très important dans la vie locale sont relativement sévères et leur rémunération et leurs conditions de carrière ne correspondent pas au niveau de leurs études et à leurs diplômes; leurs possibilités d'avancement sont très réduites. Il se fait l'interprète de leurs soucis et demande quelles dispositions sont envisagées pour une amélioration de la carrière des adjoints techniques communaux permettant de maintenir un recrutement de qualité.

Assurance maladie (ticket modérateur).

33184. — 10 novembre 1976. — M. Mesmin appelle l'attention de M. le ministre du travail sur les préoccupations des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs, au regard des mesures annoncées touchant le relèvement de 25 à 35 p. 100 du ticket modérateur pour les soins dispensés par les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthopédistes et les pédicures. Il appelle son attention sur le fait que la mise en œuvre de cette mesure risque d'introduire une discrimination au sein de la profession du fait notamment qu'elle ne semble pas concerner les actes de rééducation pratiqués par les médecins de telle sorte que le même traitement sera remboursé différemment selon le praticien qui l'aura pratiqué. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour répondre aux préoccupations des intéressés.

Cinéma (cartes de réduction pour les personnes âgées).

33185. — 10 novembre 1976. — M. Mesmin appelle l'attention de M. le Premier ministre (Economie et finances) sur certaines pratiques de cinémas qui au moment de la création des cartes « vermeil » cinéma ou cartes de l'âge d'or avaient annoncé une réduction de 50 p. 100 environ. Les nouvelles cartes, tout en parlant de « réductions exceptionnelles » n'indiquent plus aucun pourcentage et chaque salle semble maintenant fixer le prix qui lui plaît. Par exemple: prix normal 15 francs, carte de réduction 10 francs; prix normal 12 francs, carte de réduction 10 francs. Certaines salles faisant partie des circuits ayant signé ces accords relatifs au troisième âge n'indiquent même plus que ces cartes sont prises en considération et quand les personnes se trouvent devant le guichet, elles ont une mauvaise surprise. Le ticket indique d'ailleurs en général des prix inférieurs aux prix réellement pratiqués. Il demande quelle action le Gouvernement entend poursuivre pour que les engagements pris à l'égard des personnes du troisième âge en ce domaine soient respectés.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

Fruits et légumes (remède à la concurrence des importations subie par la région languedocienne).

26698. — 28 février 1976. — M. Frèche demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les dispositions qui compte prendre la communauté et, à défaut, le Gouvernement français pour remédier à la concurrence que provoquent les importations de fruits et légumes soit de pays tiers à la C. E. E., soit même d'Italie où la dépréciation de la lire provoque sur les marchés de fruits et légumes les mêmes conséquences que le marché viticole. Les accords particuliers avec l'Espagne et la Grèce préjudicant leur prochaine entrée dans le marché commun devraient aussi être assortis de clauses de réglementation commerciales intracommunautaires. Les disparités monétaires et de charges tant avec les pays de la communauté qu'avec les pays tiers provoquent une concurrence déloyale que ne peuvent supporter les arboriculteurs et maraichers français. La région languedocienne dont la production est essentiellement semblable à celle des pays méditerranéens, en fruits et légumes, se trouve en particulier la plus menacée pour une activité qui représente une importance considérable dans l'économie régionale. Les exportations de fruits et légumes du Languedoc-Roussillon sont plus importantes en valeur que celles du secteur viticole. Les productions fruitières et légumières constituent une source d'emploi importante pour une région qui a le triste record du taux de chômage et que nous ne souhaiterions pas voir s'aggraver. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre à cet égard.

Réponse. — Différentes mesures ont été prises au cours de la campagne 1976, de concert avec les organisations professionnelles intéressées, pour assurer un écoulement satisfaisant des productions fruitières et légumières et remédier à la concurrence provoquée par les importations en provenance des pays tiers. Sur le plan communautaire, des taxes compensatoires souvent très lourdes ont été appliquées aux importations de pêches et de prunes en provenance des pays tiers lorsque les prix d'entrée de ces produits dans la Communauté se sont trouvés inférieurs aux prix de référence fixés en début de campagne par la commission de Bruxelles. D'autre part, des aides à l'exportation vers les pays tiers ont été consenties sous forme de restitutions pour les pêches et pour les raisins de table. Il est à noter d'ailleurs que les exportations de fruits d'été n'ont pas été négligeables cette année: pêches: 46 000 tonnes; poires d'été: 35 000 tonnes; raisins de table, dont la campagne est loin d'être terminée: 18 000 tonnes. Sur le plan national, des efforts importants ont été faits pour renforcer l'organisation des producteurs et accroître la consommation des fruits. Un bilan sera fait en fin de campagne notamment pour les pêches afin d'en tirer les enseignements et élaborer les propositions à faire à Bruxelles en vue d'améliorer les mécanismes de protection vis-à-vis des pays tiers concurrents. L'objectif poursuivi est en effet de renforcer la position des producteurs de fruits et légumes notamment de la région Languedoc-Roussillon où le développement de ces productions a permis d'accroître notablement l'activité économique et de contribuer par les exportations réalisées à l'amélioration de notre balance commerciale. Concernant les perspectives d'adhésion à la Communauté économique européenne de l'Espagne et de la Grèce, des études sont en cours afin d'approfondir tous les aspects de ce dossier, en vue d'une concertation avec la profession préalable à l'élaboration par le Gouvernement des positions à adopter sur cet important problème.

Fruits et légumes (mesures en vue d'assurer l'écoulement de la prochaine récolte de pêches).

29197. — 21 mai 1976. — M. Tourné expose à M. le ministre de l'agriculture que la récolte de pêches s'annonce bien; cela, par suite d'un temps favorable, et grâce aux efforts répétés des producteurs. Il faut s'attendre à une grosse production, de belle qualité. C'est pourquoi, il lui demande: 1° de prendre les mesures nécessaires, en vue d'arrêter les importations de pêches, non complémentaires à la récolte française, notamment en provenance de Grèce, d'Italie et d'Espagne, en fruits frais comme en fruits mis en conserve; 2° de prendre des dispositions: a) pour aider les centres de stockage par le froid; b) pour aider aussi les coopératives-conserveries, comme les conserveries privées, en vue de leur permettre d'absorber en temps utile, les excédents de fruits. Il lui rappelle que ces

données sont seules capables d'assurer un prix normal aux producteurs, et d'éviter l'immorale destruction d'une partie de la récolte, au titre de « retraits ».

Réponse. — Le Gouvernement conscient des difficultés que pouvait rencontrer, cette année, l'écoulement de la récolte de pêches annoncée comme devant être particulièrement abondante, a suivi avec la plus grande attention la situation de ce marché. Il est indéniable que les exportations de pêches françaises ont rencontré une forte concurrence du fait notamment des importations dans la Communauté de pêches en provenance des pays tiers. La commission de Bruxelles a du reste appliqué entre le 15 juillet et le 19 août une taxe compensatoire aux importations de pêches en provenance de Grèce dont le taux a dépassé 0,70 francs par kilogramme. Une importante publicité a également été faite auprès des consommateurs pour les inciter à acheter ces fruits.

Calamités agricoles (aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse).

29857. — 11 juin 1976. — **M. Maujouan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les conséquences de la sécheresse tournent actuellement au drame, surtout dans l'Ouest de la France. Cela, tant au point de vue de la culture qu'au point de vue de l'élevage (absence de nourriture des bestiaux, bradage des cheptels, etc.). A l'occasion de la réponse à une question au Gouvernement, le ministre de l'agriculture a affirmé que le Gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner les agriculteurs devant ce drame, de même qu'il n'a pas abandonné les employés des entreprises lors de la crise de l'emploi. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les grandes lignes de force de son action politique en ce domaine.

Réponse. — La sécheresse a frappé l'agriculture des régions de l'Ouest de la France. Elle a éprouvé plus particulièrement les élevages, et le souci du Gouvernement a été de permettre le maintien du maximum d'animaux sur les exploitations, au moindre coût pour les éleveurs. Il a donc été nécessaire de prendre toutes mesures utiles pour assurer un approvisionnement régulier du bétail : interdiction de toute exportation de paille et de fourrage vers les pays tiers ; interdiction de brûler les pailles des céréales et recommandation aux agriculteurs de ne pas les enfouir ni les broyer ; étude des mesures propres à éviter la spéculation sur les fourrages et les aliments du bétail. Parallèlement, les possibilités d'intervention de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes (Onivev) ont été relevées au niveau qu'a nécessité la situation du marché de certaines catégories d'animaux. Un groupe permanent administration-profession a été mis en place afin de veiller à l'application de ces mesures, suivre l'évolution de la situation et proposer toutes dispositions techniques propres à améliorer le ravitaillement du bétail. Le groupe de travail, créé au mois de juillet 1974, dans chaque département a pu, sur le plan local, relayer efficacement l'action du groupe permanent national. Il a été décidé en outre que, dans chaque département, un comité présidé par le préfet examine les cas individuels les plus difficiles et propose les mesures susceptibles de redresser ces situations. Les mesures décidées le 25 août ont eu comme but d'apporter une aide rapide aux éleveurs grâce à l'octroi de la prime à l'U. G. B. Enfin le dispositif d'indemnisation globale des agriculteurs victimes de la sécheresse, présenté par le Gouvernement le 22 septembre, prévoit une aide de 6 milliards de francs dont 4,5 sous forme d'enveloppes départementales, dont la clé de répartition a tenu compte le plus possible des dégâts réels provoqués par la sécheresse et de la capacité des exploitations à faire face elles-mêmes à la situation.

Calamités agricoles (indemnisation des agriculteurs de l'Orne victimes de la sécheresse).

29976. — 18 juin 1976. — **M. Mondargent** alerte **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation extrêmement préoccupante du département de l'Orne. La période de sécheresse qui sévit actuellement affecte particulièrement ce département, créant de graves difficultés quant aux revenus des agriculteurs et des producteurs. En effet, les deux principales ressources de l'agriculture de l'Orne sont le lait et la viande ; or, l'insuffisance de fourrages se faisant cruellement sentir, les agriculteurs ont dû déjà puiser dans leurs réserves de fourrages pour l'été et il est à craindre une diminution de la production de lait. En conséquence, il lui demande de prendre toutes dispositions pour que le département de l'Orne soit déclaré sinistré et que, très rapidement, les agriculteurs victimes des conséquences de la sécheresse puissent recevoir des indemnités et autres aides prévues par la loi.

Réponse. — Le département de l'Orne est en effet parmi les plus touchés par la sécheresse. Aussi a-t-il été parmi les premiers bénéficiaires des secours d'urgence mis à la disposition des préfets et du « plan paille », qui a permis de transporter vers les zones d'élevage la production habituellement enfouie ou brûlée des zones

céréalières. Les mesures prises le 25 août vont jouer pleinement pour le département de l'Orne, situé dans la zone où l'aide par unité de gros bétail (U. G. B.) est fixée à 200 francs et où les jeunes agriculteurs se voient soulagés de leurs charges d'intérêt pour leurs emprunts spécifiques en 1976. A ces deux mesures s'ajoute l'allongement de quatre à sept ans, sans modification du taux d'intérêt de la durée de ceux des prêts calamités qui seront contractés auprès du crédit agricole en 1976 au titre de la sécheresse. Le plan national d'aide aux agriculteurs particulièrement atteints par la sécheresse présenté le 22 septembre par le Gouvernement prévoit, en plus, la prise en charge des intérêts 1976 des prêts spéciaux d'élevage, des mesures spécifiques d'ordre sanitaire et génétique, et des enveloppes départementales pour un montant de 4,5 milliards d'aides directes.

Calamités agricoles (Corrèze).

30446. — 2 juillet 1976. — **M. Pranchère** fait part à **M. le ministre de l'agriculture** de l'inquiétude croissante des agriculteurs de la Corrèze devant les conséquences dramatiques de la sécheresse, qui prend une dimension d'extrême gravité. Les mesures annoncées par le Gouvernement ne répondent pas à l'ampleur des problèmes que rencontrent les éleveurs et les producteurs de céréales, fruits et légumes. Il importe de faire plus, et dès maintenant, pour combattre les effets de la sécheresse et assurer le maintien du revenu agricole pour 1976. Le groupe parlementaire communiste a présenté un « mémoire d'urgence » proposant des solutions aux problèmes qui se posent aux agriculteurs de la Corrèze. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire face aux responsabilités vis-à-vis des agriculteurs sinistrés de la sécheresse à un degré jamais connu.

Réponse. — Depuis le début de l'été, le ministre de l'agriculture a pris plusieurs mesures destinées à aider les agriculteurs les plus touchés par la sécheresse et à améliorer la conjoncture économique du secteur agricole : aide aux transports de paille, taxation de certains aliments du bétail, aide à l'U. G. B. Le Gouvernement a présenté le 22 septembre son dispositif global d'indemnisation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse basé sur l'octroi d'enveloppes départementales dont la répartition a fait l'objet d'études très précises. Les travaux de la commission des comptes de l'agriculture ont conduit à retenir le chiffre de 6 milliards de francs d'aides directes. Il s'y ajoute le bénéfice des prêts calamités et l'ouverture d'un crédit pour des prêts relais à court terme d'un montant de 1,5 milliard. Cet ensemble de mesures doit permettre le maintien du revenu global de l'agriculture au même niveau que celui de 1975.

Calamités agricoles (éleveurs du Calvados).

30654. — 9 juillet 1976. — **M. Mexandeau** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le caractère catastrophique, désormais irréversible, des conséquences de la sécheresse pour un grand nombre de productions, donc pour la plupart des agriculteurs du Calvados et spécialement des éleveurs. Ceux-ci sont obligés de sacrifier parfois dès maintenant la maigre récolte de foin qui vient d'être engrangée. Les exploitants sont obligés, faute de pouvoir les nourrir, de se débarrasser de leur bétail, dont des vaches laitières et des « élèves », ce qui hypothèque gravement l'avenir du troupeau bovin. Face à cette situation désastreuse, les agriculteurs et leurs organisations agricoles demandent qu'une série de décisions soient prises sans tarder dans plusieurs directions : 1° pour l'immédiat, le report des échéances de prêt, de cotisations sociales, la mise à l'étude de la demande d'exonération d'impôts fonciers, la suppression d'annuités d'emprunts et le versement exceptionnel d'un complément de revenu aux personnes les plus sinistrées ; 2° pour la commercialisation de la viande, l'intervention de l'Onivev pour garantir un prix minimum et empêcher la spéculation et l'effondrement du marché ; 3° pour la nourriture du bétail, le recensement des stocks de fourrage, l'aide aux transports de paille, la répartition organisée des ressources en aliments. La répartition de ces réserves comme des aides financières doit être contrôlée au niveau communal par les agriculteurs eux-mêmes. Il lui demande s'il n'estime pas urgent que le Gouvernement, sans attendre l'échéance de septembre, se prononce dès maintenant sur cet ensemble de propositions.

Réponse. — Le Gouvernement a pris au cours de l'été de nombreuses mesures dans le but d'atténuer les effets néfastes de la sécheresse. C'est ainsi que l'aide aux transports de paille et la taxation de certains aliments du bétail ont amélioré les conditions d'approvisionnement des éleveurs. Le dispositif d'intervention sur la viande bovine a été mis en place à partir du 15 juin par application de la réglementation communautaire et a permis d'éviter l'effondrement des cours. La mesure prise le 25 août permet d'apporter une aide rapide aux éleveurs qui constituent l'une des catégories de producteurs les plus touchés : l'octroi d'une prime à l'unité de gros bétail est un « à valoir » sur les mesures d'ensemble. Enfin

le dispositif de soutien aux agriculteurs victimes de la sécheresse mis en place le 22 septembre prévoit le versement d'aides pour un montant de 6 milliards de francs, le bénéfice des prêts « calamités » dont la durée est exceptionnellement portée à sept ans, l'ouverture d'un crédit de prêts relais à court terme d'un montant de 1,5 milliard. Cet ensemble de mesures doit permettre le maintien du revenu de l'agriculture au niveau atteint en 1975.

Calamités agricoles : élevage (Haute-Vienne).

31337. — 28 août 1976. — Mme **Constans** attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences catastrophiques de la sécheresse sur l'agriculture de la Haute-Vienne et en particulier sur l'élevage. Non seulement la situation est fort mauvaise dans l'immédiat (alimentation insuffisante) mais les réserves de fourrages pour l'hiver risquent d'être épuisées dès l'automne et l'avenir du cheptel de souche de la race limousine est menacé (diminution considérable du nombre d'inséminations, ventes forcées, baisse de la qualité du fait de l'alimentation déficiente). Elle lui demande s'il compte enfin prendre, et ce dès maintenant, les mesures demandées par les organisations syndicales et professionnelles pour sauvegarder le revenu des agriculteurs, en particulier : acompte dès le mois d'août sur une aide accordée à chaque exploitant ; prime de 700 francs par U. G. B. ; application des aides au transport de fourrages ; abrogation de la hausse des aliments du bétail (8,75 p. 100) ou prise en charge par l'Etat ; relèvement du taux du remboursement forfaitaire de la T. V. A.

Réponse. — Sans attendre le 22 septembre, date à laquelle le Gouvernement a présenté son plan national d'indemnisation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse, plusieurs mesures ont été arrêtées dans le but d'accorder une aide rapide et d'intervenir sur le marché des aliments du bétail. C'est ainsi qu'une aide à l'U. G. B., modulée selon les zones géographiques, a été octroyée à titre d'« à valor ». Pour le département de la Haute-Vienne elle a été d'un montant de 150 F par U. G. B. L'aide aux transports de pailles et fourrages et la taxation de certains aliments du bétail ont sensiblement amélioré les conditions d'approvisionnement des éleveurs. Enfin le blocage des prix décidé le 22 septembre par le Gouvernement s'étendra à tous les produits nécessaires à l'agriculture, notamment aux aliments du bétail.

Calamités agricoles (agriculteurs et victimes de la sécheresse).

31461. — 4 septembre 1976. — M. **Charles Bignon** indique à M. le ministre de l'agriculture qu'il a pris connaissance des mesures d'aide aux éleveurs décidées par le dernier conseil des ministres du Gouvernement démissionnaire. Il en reconnaît le caractère positif et le fait que le Gouvernement n'ait pas attendu le 29 septembre étant donné les besoins urgents des éleveurs sinistrés par la sécheresse. Mais il ne peut accepter la brutalité de la limite départementale tracée entre la zone 1 et la zone 2. Les éleveurs de l'Ouest du département de la Somme, du Vimeu, du Ponthieu et de l'Amiénois, sont aussi sinistrés que leurs collègues du pays de Caux ou de Bray. Bien plus, la région d'Abbeville a été l'une des plus sèches de France cette année puisqu'il y a moins plu qu'en Bretagne. Il y a donc une injustice évidente à traiter différemment des éleveurs parfois séparés par la Bresle, c'est-à-dire une dizaine de mètres. Il lui demande donc de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour substituer à une limite administrative une limite économique réelle de la zone 1 sinistrée par la sécheresse. Il demande que les éleveurs de la Somme aient le même traitement que ceux de Seine-Maritime.

Réponse. — Les mesures d'aides décidées le 25 août à titre d'« à valor » se voulaient d'une application rapide et simple. Il est donc inévitable que certaines imperfections découlent de la délimitation des zones, ces dernières étant trop vastes pour tenir compte des effets réels de la sécheresse dans chaque région naturelle. Les calculs effectués avaient alors amené à classer le département de la Somme dans la zone 2. Les décisions du 22 septembre 1976 sont basées sur l'octroi de dotations départementales d'aides directes reprenant en compte l'« à valor » du 25 août, et qui corrigeront les anomalies constatées. En effet, la clé de répartition de ces dotations départementales s'est appuyée sur les renseignements les plus complets qu'ont pu fournir la météorologie nationale et le laboratoire de bioclimatologie de l'I. N. R. A. Ces renseignements ont été confrontés avec les résultats agronomiques constatés sur les cultures récoltées et les prévisions les plus récentes des récoltes en terre. Les récentes décisions font place à une large liberté d'appréciation des préfets en liaison avec les organisations professionnelles agricoles départementales afin de permettre en outre un ajustement des aides en fonction de la gravité des conséquences de la sécheresse des régions agricoles et de la précarité de la situation des exploitations touchées.

Calamités agricoles (carte météorologique).

31753. — 18 septembre 1976. — M. **Besson** attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la carte météorologique des huit mois de sécheresse publiée dans le numéro 1554 du « Journal du dimanche » du 5 septembre 1976. Constatant en particulier le cas de la Savoie où les précipitations ont été, entre le 1^{er} décembre 1975 et le 31 juillet 1976, égales ou inférieures à la moitié des moyennes observées au cours des trente années précédentes pendant la même période, il lui demande si, après vérification de ces données, il n'estime pas devoir, par souci d'équité, reconsidérer la carte établie par ses services, carte qui a défini quatre zones très différenciées avec notamment un gros écart entre les zones 2 et 3. En effet, la carte météorologique précitée ne paraît nullement établir le bien-fondé de la carte retenue par son ministère. En revanche les chiffres indiqués pour les précipitations d'eau réellement observées semblent pleinement justifier la demande de classement du département en zone 2 présentée par les organisations agricoles du département de la Savoie.

Réponse. — Les mesures d'aide décidées le 25 août à titre d'« à valor » se voulaient d'une application rapide et simple. Il est donc inévitable que certaines imperfections découlent de la délimitation des zones, ces dernières étant trop vastes pour tenir compte des effets réels de la sécheresse dans chaque région naturelle. Il en est résulté le classement en zone 3 du département de la Savoie. Les décisions du 22 septembre 1976 sont basées sur l'octroi de dotations départementales d'aide directe reprenant en compte l'« à valor » du 25 août, et qui corrigeront les anomalies constatées. En effet la clé de répartition de ces dotations départementales s'est appuyée sur les renseignements les plus complets qu'ont pu fournir la météorologie nationale et le laboratoire de bioclimatologie de l'I. N. R. A. Ces renseignements ont été confrontés avec les résultats agronomiques constatés sur les cultures récoltées et les prévisions les plus récentes des récoltes en terre. Les récentes décisions font place à une large liberté d'appréciation des préfets en liaison avec les organisations professionnelles agricoles départementales afin de permettre en outre un ajustement des aides en fonction de la gravité des conséquences de la sécheresse, des régions agricoles et de la précarité de la situation des exploitations touchées.

Ministère de l'agriculture (budget : crédits destinés à l'aménagement des structures foncières et au remembrement dans le budget 1977).

31840. — 25 septembre 1976. — M. **Albert Bignon** expose à M. le ministre de l'agriculture que, dans le cadre du budget de son département ministériel, les crédits d'engagement pour l'année 1977 en matière d'aménagement des structures foncières et du remembrement s'élèvent à 170 millions contre 277 millions pour le budget de 1976. Compte tenu de l'érosion monétaire, c'est donc une réduction de près de 50 p. 100 qui est appliquée à ce chapitre. Le maintien d'une telle politique agricole va placer l'agriculture française, et plus particulièrement les petites exploitations familiales, dans une situation d'infériorité par rapport à l'agriculture des autres pays du Marché commun dans lesquels une action vigoureuse a été entreprise pour l'amélioration des structures foncières. Depuis trente ans, 10 millions d'hectares ont été aménagés en France, permettant à l'agriculture nationale d'obtenir les meilleurs rendements. Il reste toutefois 10 millions d'hectares à aménager. Pour le seul département de la Charente-Maritime, 30 communes attendent de bénéficier des crédits nécessaires à ces opérations. La diminution des crédits envisagée aura par ailleurs pour conséquence le licenciement inéluctable de personnels dans les cabinets de géomètres spécialisés dans ces travaux depuis fort longtemps. Il appelle en outre son attention sur le fait que, pour l'année 1976, la dotation des crédits de paiement du troisième trimestre a été réduite de 50 p. 100 et qu'il est envisagé d'annuler celle du quatrième trimestre. Il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour pallier les graves difficultés de la situation présente et à venir telle qu'il vient de la lui exposer.

Réponse. — Il est exact que les crédits d'engagement envisagés pour l'année 1977 en matière de remembrement et d'autres opérations d'aménagement foncier s'élèvent approximativement à 170 millions de francs, contre 277 millions pour le budget 1976. Cette réduction d'environ 40 p. 100 est essentiellement due à la conjoncture économique actuelle et aux conditions rigoureuses dans lesquelles le budget 1977 a été préparé. Il ne saurait être toutefois question, pour les années à venir, de remettre en cause la politique de remembrement dont les avantages pour l'amélioration des structures ne sont pas discutables. En matière de crédits de paiement, je m'attache actuellement à mettre en œuvre une solution permettant de dégager le maximum de moyens financiers nécessaires au règlement d'opérations de remembrement d'ici la fin de l'année.

*Viticulture (autorisations de transfert des droits
de plantation de vignes en appellation contrôlée).*

31860. — 25 septembre 1976. — **M. Henri Michel** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la gravité de la décision prise par un haut fonctionnaire de l'O. N. I. V. I. T. de ne plus accepter le transfert des droits de plantation de vignes en appellation contrôlée, ceci en contradiction avec le règlement pris en conseil des ministres à Bruxelles, sous le prétexte que « le ministre de l'agriculture a fait connaître qu'il lui paraissait néanmoins opportun que de tels transferts soient à titre conservatoire d'ores et déjà suspendus dans l'attente d'une modification du décret du 26 mai 1964 qui prévoit explicitement la possibilité d'appliquer une telle mesure ». Il s'étonne de l'utilisation d'un procédé qui consiste à modifier un décret par une simple circulaire et lui demande s'il a l'intention de faire respecter les textes actuellement en vigueur.

Réponse. — Bien que la suspension pour une durée de deux ans des plantations nouvelles de vignes, qui découle du règlement C. E. E. n° 1162/76 du 17 mai 1976, ne concerne pas nos V. Q. P. R. D., il est apparu nécessaire d'adopter sur le plan national un régime plus sélectif, afin de n'accorder des autorisations A. O. C. et V. D. Q. S. que si elles sont effectivement justifiées par des débouchés assurés. Dans ces conditions le comité national de l'institut national des appellations d'origine, après consultation des syndicats viticoles intéressés, vient de demander la modification du décret du 26 mai 1964, afin que la procédure des transferts puisse être suspendue dans les aires d'appellation où elle risque d'entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande. C'est pourquoi, dans l'attente de la modification de ce texte, il était normal de donner Instruction à l'O. N. I. V. I. T., par mesure de précaution, de suspendre momentanément l'enregistrement de tous les dossiers de transfert A. O. C. et V. D. Q. S. qui parviendraient dans les centres régionaux de cet organisme après la date limite du 28 juin 1976.

Bois et forêts

(société d'intérêt collectif des sylviculteurs du Sud-Ouest).

32193. — 11 octobre 1976. — **M. Ruffe** expose à **M. le ministre de l'agriculture** la situation de la Société d'intérêt collectif des sylviculteurs du Sud-Ouest, qui devait recevoir une aide du F. O. R. M. A. d'un montant de 8,7 millions de francs pour la campagne de gemmage 1975-1976. Or il semble que cette aide n'a pas été entièrement versée et, de ce fait, la S. I. C. A. S. O. ne peut régler aux producteurs le solde de la campagne 1975. Il lui demande quelles sont les raisons du non-paiement d'une part importante de la subvention prévue et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que ce versement soit effectué à la S. I. C. A. concernée le plus rapidement possible.

Réponse. — La direction du F. O. R. M. A., après le versement d'une première tranche de 5 millions de francs sur le montant de l'aide allouée à la S. I. C. A. des sylviculteurs du Sud-Ouest au titre de la campagne de gemmage 1975-1976 avait décidé de surseoir au paiement du solde dans l'attente d'informations sur la situation de cette société. Toutefois, après un premier examen, elle a décidé de verser sans plus attendre les 3,7 millions de francs restant dus qui doivent être, à l'heure actuelle, en cours de règlement.

TRAVAIL

*Sécurité sociale (réintégration d'une employée
d'une caisse d'assurance maladie après un congé de maternité).*

27366. — 27 mars 1976. — **M. Debré** expose à **M. le ministre du travail** la situation d'une femme qui exerce depuis dix ans son activité professionnelle comme chef de section dans une caisse d'assurance maladie du régime général de sécurité sociale. L'intéressée est actuellement mère de trois enfants dont le dernier est âgé de deux ans. A la suite de la naissance de son dernier enfant et en application de la convention collective applicable aux personnels des organismes de sécurité sociale, elle a demandé à exercer une activité à mi-temps pendant trois mois afin de pouvoir élever son enfant, puis un congé sans solde qui s'est terminé le 1^{er} mars 1975. Compte tenu de l'état de santé d'un de ses enfants, l'intéressée, sur certificat médical, a pu obtenir une prolongation de six mois de son congé sans solde. Ayant demandé sa réintégration le 1^{er} septembre 1975, le service du personnel n'a pu la réintégrer, motif pris que l'article 46 de la convention collective dispose que la réintégration a lieu dans la limite des places disponibles, le personnel conservant une priorité d'embauche au cours

de la deuxième année de congé sans solde accordé pour maternité. Le service du personnel a prolongé d'office d'abord d'un mois, puis de cinq mois le congé de l'intéressée et à la fin du mois de février, l'avertit qu'aucun poste n'est disponible pour elle. Après une nouvelle prolongation d'un mois jusqu'à la fin du mois de mars, il lui est signifié que si aucun poste n'est disponible fin mars, elle sera radiée du personnel. La radiation du personnel d'un agent qui a plus de dix ans d'exercice dans le cadre de la sécurité sociale et qui était titulaire de son poste, mesure intervenant après un congé de maternité, a un caractère profondément regrettable. La brutalité de la décision dont l'intéressée serait victime va à l'encontre des mesures indispensables à prendre en faveur des familles. **M. Debré** demande à **M. le ministre du travail** quelle est sa position en ce domaine. Il souhaiterait savoir s'il n'estime pas nécessaire d'intervenir afin de suggérer une modification des dispositions de la convention collective de telle sorte que, dans des cas de ce genre, le personnel qui a bénéficié d'un congé de maternité puisse être automatiquement réintégré dans son emploi ou dans un emploi similaire dès que son congé est terminé.

Réponse. — Aux termes de l'article 46 de la convention collective nationale de travail du personnel des organismes de sécurité sociale, à la suite du congé de maternité de seize semaines à plein traitement, l'employée qui élève elle-même son enfant a droit successivement à un congé de trois mois à demi-traitement ou d'un mois et demi à plein traitement, puis à un congé sans solde d'un an. A l'expiration de ces congés, l'intéressée est réintégré de plein droit dans son emploi. Exceptionnellement, le conseil d'administration de l'organisme qui l'emploie peut lui accorder le renouvellement pour un an du congé sans solde. Dans ce dernier cas, l'employée n'est réintégré que dans la limite des places disponibles pour lesquelles elle conserve une priorité d'embauche soit dans son organisme, soit dans un organisme voisin. Cependant, dans des cas particuliers, le conseil d'administration peut, au moment du renouvellement du congé, prendre un engagement formel de réintégration immédiate. Ces dispositions, qui permettent à l'employée d'élever son enfant, tendent à limiter les inconvénients résultant pour les services d'une absence prolongée et à éviter le recrutement de personnel en surnombre. La situation signalée par l'honorable parlementaire a fait l'objet d'une enquête approfondie dont il ressort que l'employée en cause qui occupait, dans un organisme parisien, un poste de chef de section, a demandé, à la suite du congé sans solde d'un an qui lui avait été accordé en application de l'article 46 précité de la convention collective, une prolongation de ce congé pendant dix mois. A l'expiration de cette période, faute de poste de chef de section disponible, la caisse a prolongé le congé sans solde jusqu'à la fin de la deuxième année de ce congé. Toutefois, l'intéressée a été convoquée aux épreuves de sélection organisées en vue de pourvoir un poste de chef de section vacant dans un autre service, mais les résultats de ces épreuves n'ont pas permis de retenir sa candidature. Elle n'a pas, par ailleurs, accepté le poste d'agent technique qui lui a été offert et sa mutation demandée auprès des autres organismes parisiens n'a pu recevoir une suite favorable. Il apparaît donc que l'organisme employeur a mis en œuvre toutes les possibilités offertes par la convention collective en vue de la réintégration de l'intéressée mais que, malgré ces efforts, satisfaction n'a pu lui être donnée. Une modification des dispositions conventionnelles qui réglementent la situation des mères de famille employées dans les organismes de sécurité sociale ne pourrait intervenir qu'à l'initiative des parties habilitées à conclure les conventions collectives concernant le personnel de ces organismes : l'union des caisses nationales de sécurité sociale, d'une part, les organisations représentatives du personnel, d'autre part. Toutefois, dans le cadre d'une politique globale d'aide et de soutien des familles, dont le principe a été retenu par le Gouvernement, ce dernier a exprimé le souhait que des dispositions soient introduites dans les conventions collectives en vue de prévoir des mesures permettant aux mères de famille de concilier l'éducation de leurs enfants et la garantie de l'emploi et a invité les partenaires sociaux à se rencontrer pour y pourvoir. Au vu des résultats qui seront obtenus, le Gouvernement envisagera d'examiner ultérieurement un texte de nature législative généralisant les dispositions conventionnelles qui auront été ainsi mises en application.

Pensions minières (réajustement).

27730. — 7 avril 1976. — **M. Benoit** rappelle à **M. le ministre du travail** qu'en 1950 les pensions minières représentaient 50 p. 100 du salaire moyen des ouvriers du fond et du jour. A présent, elles ne représentent plus que 46 p. 100 alors que, dans le régime général, elles peuvent atteindre 50 p. 100 du salaire plafonné des dix meilleures années pour chaque retraité. Si dans le régime minier la comparaison portait sur le salaire moyen de toutes les catégories professionnelles, les pensions minières ne correspondraient plus alors qu'à 40 ou 44 p. 100. Il lui demande donc quelle suite il entend donner au projet du conseil d'administration de la caisse

autonome nationale de sécurité sociale dans les mines, texte qui lui a été transmis et qui a pour objet de réajuster les pensions minières et de modifier le système d'indexation.

Réponse. — La réglementation en vigueur (art. 174 bis et 174 ter du décret du 27 novembre 1946) prévoit une double indexation des retraites minières sur les salaires miniers, la première par référence à la rémunération de l'ouvrier de la catégorie IV du jour des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, la deuxième par comparaison entre le salaire annuel moyen des ouvriers du jour desdites houillères avec la variation du montant des prestations et rentes. Ce système, qui conduit à de fréquentes revalorisations de ces avantages sociaux en cours d'année, a le mérite de garantir une évolution très voisine de celle des salaires sans toutefois supprimer complètement le phénomène de décalage de l'augmentation des retraites par rapport à celle des salaires. Cette question a retenu toute l'attention du ministre du travail qui continue à rechercher, en liaison avec les départements ministériels intéressés et la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, la solution la plus appropriée pour le règlement de ce problème.

Assurance maladie (remboursement de l'anesthésie générale en vue de pratiquer des soins dentaires).

28833. — 7 mai 1976. — **M. Tissandier** expose à **M. le ministre du travail** que les soins dentaires constituent presque toujours pour les personnes handicapées un facteur de troubles supplémentaires. Pour éviter les réactions parfois imprévisibles du patient et pallier les difficultés provenant de sa malformation physique ou de son état mental, l'anesthésie générale devrait être pratiquée. Le praticien pourrait ainsi procéder aux soins dentaires dans un minimum de séances. C'est pourquoi il demande si, dans le cadre d'une politique de prévention dentaire, il peut être envisagé d'accorder en cas d'utilisation de l'anesthésie générale son remboursement par la sécurité sociale.

Réponse. — La nomenclature générale des actes professionnels fixe un certain nombre de dispositions pour la tarification des actes d'anesthésie-réanimation en général. En matière de soins dentaires, l'extraction d'une ou plusieurs dents effectuée sous anesthésie générale est soumise à la formalité de l'entente préalable, c'est-à-dire qu'un remboursement par l'assurance maladie n'intervient qu'autant que, préalablement à l'acte, la caisse, après avis du contrôle médical, a fait connaître son accord pour la prise en charge de l'acte. Le remboursement de l'anesthésie générale dans le cas des personnes handicapées signalées par l'honorable parlementaire n'est donc pas exclu. Cependant le développement constaté de la pratique de l'anesthésie générale en matière de soins dentaires amène à se poser la question des indications mêmes d'un acte qui n'est pas sans risques. Aussi une étude de la question au travers des conditions de participation de l'assurance maladie a-t-elle été demandée au haut comité médical de la sécurité sociale. Par ailleurs, et ceci rejoint plus particulièrement les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire en faveur des handicapés physiques ou mentaux, Mme le ministre de la santé a mis en place un groupe de travail qu'elle a chargé d'étudier les solutions aux problèmes spécifiques de la délivrance des soins dentaires aux handicapés. Un représentant du ministre du travail ainsi qu'un représentant de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés participent aux travaux de ce groupe en vue, précisément, que toutes les liaisons nécessaires ou opportunes soient assurées pour cette question essentiellement du domaine de la santé mais qui intéresse également celui de l'assurance maladie.

Chômeurs (indemnisation en cas d'accident).

29002. — 14 mai 1976. — **M. Marchais** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des chômeurs victimes d'accidents. Il semblerait que le préjudice soit estimé en fonction des allocations de chômage. Il s'agit là d'une injustice criante : 1^o la crise de l'emploi impose de regarder sous un jour nouveau tous les aspects sociaux, toutes les prestations ; 2^o les chômeurs sont victimes de cette situation et cette orientation tendrait à les pénaliser ; 3^o la situation de sans-emploi, si elle tend à être plus longue, n'en est pas moins une situation momentanée. Si, par suite de l'accident, il résulte un déclassement professionnel définitif comme dans le cas auquel fait référence le député, quelle attitude prendre. Aussi, M. Marchais demande-t-il de lui confirmer que l'indemnisation des travailleurs accidentés alors qu'ils sont au chômage est calculée en fonction de leur pension et non de leur dernier emploi et, dans l'affirmative, de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent afin de réparer cette injustice.

Réponse. — Il serait souhaitable que l'honorable parlementaire communique au ministre du travail toutes précisions utiles sur le cas particulier qui lui a été soumis afin que les services intéressés

puissent faire procéder à une enquête. Dans la mesure du possible, les renseignements devront faire apparaître l'identité de l'assuré, l'organisme de sécurité sociale dont il relève, les circonstances de l'accident, la nature des avantages de sécurité sociale qui lui ont été accordés avant et après l'accident, la date des jugements intervenus, l'indication des juridictions qui les ont rendus.

Employés de maison (assujettissement à l'Assedic et amélioration de toute protection sociale).

29746. — 10 juin 1976. — **M. Ligot** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation particulière des employés de maison et femmes de ménage dans notre législation du travail qui se caractérise notamment par leur non-assujettissement à l'Assedic et par une insuffisante couverture en matière de sécurité sociale. Pour améliorer leur situation, il lui demande : que le troisième alinéa de l'article L. 351-10 du code du travail qui exclut les services domestiques de l'Assedic soit abrogé, afin de permettre à ces employés de cotiser à l'Assedic et de bénéficier en cas de chômage de l'allocation supplémentaire d'attente ; que les cotisations soient établies en fonction du salaire réel et non sur un salaire forfaitaire ; ces employés souhaitant bénéficier du même régime que tous les salariés en cas de maladie ou au moment de la retraite.

Réponse. — Le régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce créé par une convention signée le 31 décembre 1958 entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ne garantissait à l'origine qu'une partie des salariés. L'extension de ce régime a été réalisée par l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967 à compter du 1^{er} janvier 1968, mais l'article 1) (alinéa 2) prévoit que l'ordonnance n'est pas applicable « aux employeurs des personnes définies par l'article 1532, 2^e alinéa, du code général des impôts ni à ces personnes elles-mêmes ». Les organisations signataires de la convention du 31 décembre 1958 ont fait procéder à une étude sur les conditions dans lesquelles les employés de maison pourraient éventuellement bénéficier de la garantie d'assurance chômage, mais aucune suite n'est encore intervenue. A défaut d'une mesure législative, l'intervention d'un accord professionnel entre l'organisation patronale représentant les employeurs de maison au niveau national et les fédérations syndicales d'employés de maison pourrait, sur demande des intéressés, permettre l'examen de l'adhésion au régime d'assurance chômage par les signataires de la convention du 31 décembre 1958. Par ailleurs, c'est un arrêté en date du 24 décembre 1974 qui a fixé les salaires forfaitaires servant de base au calcul des cotisations des employés de maison à compter du 1^{er} janvier 1975 en fonction du S. M. I. C. en vigueur au premier jour du trimestre considéré. Il convient de souligner que la revalorisation de cette assiette forfaitaire est désormais effectuée tous les trimestres sur la base du S. M. I. C., alors qu'elle n'était précédemment effectuée qu'une fois par an. Au demeurant, il faut préciser que l'article 4 de l'arrêté précité prévoit qu'il est possible, d'un commun accord entre employeurs et salariés, de calculer les cotisations sur le salaire réel lorsque celui-ci est supérieur aux salaires forfaitaires prévus. Néanmoins, le ministre du travail, soucieux de satisfaire les revendications des employés de maison, fait actuellement étudier les mesures qui seraient susceptibles de tendre vers une généralisation du calcul des cotisations sur le salaire réel sans toutefois alourdir les obligations administratives des employeurs de personnel de maison.

Allocations de chômage (conditions d'attribution aux salariés classés en invalidité 1^{re} catégorie travaillant à temps partiel et privés d'emploi).

30201. — 24 juin 1976. — **Mme Chonavel** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation qui est faite aux salariés, classés en invalidité 1^{re} catégorie, capables d'exercer une activité rémunérée. En effet, ces malades, lorsqu'ils sont licenciés d'un emploi à temps partiel et régulièrement inscrits à l'Agence pour l'emploi, se voient refuser l'allocation d'aide publique s'ils ne peuvent fournir la décision écrite du médecin-conseil de leur centre de sécurité sociale autorisant de travailler à mi-temps. Des démarches effectuées auprès des chefs de centre de la sécurité sociale et de la caisse invalidité révèlent que la législation en vigueur ne prévoit pas la délivrance par le médecin-conseil d'une telle attestation étant donné la définition des conditions de travail en invalidité 1^{re} catégorie. Cette attestation n'est délivrée qu'aux malades « non invalides » pour une reprise de travail à temps partiel, après un arrêt maladie de longue durée. En conséquence, elle lui demande que des modifications soient apportées au texte administratif afin que les malades, déjà durement éprouvés, ne soient pas, de plus, en butte à des tracasseries administratives leur faisant perdre leur droit.

Réponse. — En réponse à la question posée par l'honorable parlementaire, il convient tout d'abord de rappeler que l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi a pour but d'aider les tra-

vailleurs privés d'emploi à se reclasser. Cette aide ne peut donc être attribuée qu'aux personnes aptes à l'exercice d'un emploi et pouvant justifier de 120 jours de travail salarié dans les douze mois précédant leur inscription comme demandeur d'emploi. En ce qui concerne les personnes titulaires d'une pension d'invalidité de première catégorie et exerçant une activité professionnelle à temps partiel, il n'est donc pas possible de leur accorder le bénéfice de ces allocations si elles ne peuvent justifier des références de travail exigées. Il n'est pas possible en effet d'assimiler les périodes couvertes par le bénéfice d'une pension d'invalidité à des périodes de travail. En tout état de cause, il résulte des dispositions très générales des articles 304 et 310 du code de la sécurité sociale que sont classés en vue de la détermination du montant de la pension, dans la première catégorie des invalides, les assurés dont la capacité de travail ou de gain est réduite au moins des deux tiers, mais qui sont capables d'exercer une activité rémunérée. Le fractionnement ou la limitation dans le temps de cette activité n'est pas prévu dans les textes. Il n'est pas actuellement envisagé de modifier les critères d'attribution des pensions d'invalidité. Dans ces conditions, une suite favorable ne peut être donnée à la suggestion de l'honorable parlementaire.

Sécurité sociale minière (attribution de l'indemnité de départ en retraite au personnel des sociétés de secours et unions régionales minières).

30276. — 26 juin 1976. — M. Legrand attire l'attention de M. le ministre du travail sur les difficultés rencontrées par le personnel de certaines sociétés de secours et unions régionales de sécurité sociale dans les mines, pour bénéficier de l'indemnité de départ en retraite accordée aux employés administratifs, techniciens et agents de maîtrise des Houillères. Le texte du protocole charbonnages-syndicats du 19 avril 1974 stipule : « Cette indemnité de départ en retraite est destinée à compenser le fait que dans le calcul d'équivalence entre la Carem et les régimes substitués, il a été tenu compte de l'avantage apporté par le régime d'accueil en matière de pension de réversion, l'avantage correspondant n'ayant pas été pris en considération lors du transfert de la Carem. » Le personnel de la sécurité sociale minière fait partie des mêmes caisses de retraites complémentaires que les employés des Houillères, il a subi les mêmes conséquences que ces derniers. A noter que les dispositions contractuelles, en particulier le règlement du personnel des organismes de la sécurité sociale minière du 30 juin 1975, article 31, 4^e alinéa, indique : « Les personnels bénéficient, en outre, sur décision du conseil d'administration, des éléments de rémunération correspondant aux primes, telles la prime de résultat, ou indemnités diverses versées aux personnels de qualification comparable de l'exploitation de référence... » En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de donner d'urgence toutes instructions précisant que cette indemnité de départ en retraite est due aux employés administratifs et agents de maîtrise des sociétés de secours et unions régionales minières.

Réponse — L'arrêté du 30 juin 1975 fixant le règlement du personnel administratif autre que les cadres supérieurs relevant des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales, auquel fait référence l'honorable parlementaire, précise en son article 31 que les avantages qui sont accordés aux agents de l'exploitation minière de référence en considération de risques, sujétions ou circonstances particulières propres à cette exploitation et dont il n'existe pas d'équivalent ou de correspondant dans l'organisme de sécurité sociale, ne peuvent être octroyés aux personnels des unions régionales et sociétés de secours minières. En conséquence, cette indemnité de départ en retraite ayant été accordée aux E. T. A. M. des exploitations minières en considération de circonstances propres à ces exploitations, elle ne saurait être octroyée aux E. T. A. M. des organismes de sécurité sociale dans les mines.

Femmes divorcées

(conditions d'attribution d'une pension de réversion).

30718. — 11 juillet 1976. — M. Gilbert Schwartz attire l'attention de M. le ministre du travail sur l'article 11 de la loi du 11 juillet 1975 sur le divorce. La réforme introduite à l'article L. 351-2 du code de la sécurité sociale limite l'octroi de la pension de réversion aux femmes divorcées à celles dont le divorce a été prononcé pour rupture de la vie commune. Il y a donc un préjudice certain pour celles qui ont vu leur divorce prononcé sur la base du consentement mutuel ou de la faute. Il lui demande quelles mesures prend le compte prendre pour que l'équité soit respectée.

Réponse. — Il est exact que l'article L. 351-2, inséré dans le code de la sécurité sociale par l'article 11 de la loi n° 75-617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce, n'ouvre droit à pension de

réversion, au prorata de la durée du mariage, au profit du conjoint divorcé de l'assuré qu'en cas de divorce pour rupture de la vie commune réputé prononcé contre celui-ci. Il est rappelé que le but de ces dispositions a été d'apporter une protection sociale aux femmes qui, du fait de cette loi instituant de nouvelles possibilités de divorce pour rupture de la vie commune, risquent de se trouver privées de ressources au seuil de la vieillesse, alors qu'elles ont consacré à leur foyer et à leurs enfants une longue période de vie commune. Le partage de cette pension entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés ne permettant cependant aux intéressées de bénéficier que d'une prestation modique, il n'est pas apparu souhaitable de multiplier le nombre des cas de partage de la pension de réversion en étendant les dispositions susvisées à tous les conjoints divorcés. Toutefois, l'extension éventuelle de ces dispositions en faveur du conjoint au profit exclusif duquel le divorce est prononcé, dans le cas de divorce pour faute, fait actuellement l'objet d'études attentives.

QUESTIONS ECRITES

pour lesquelles les ministres demandent un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse.

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32314 posée le 13 octobre 1976 par M. Gau.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32326 posée le 13 octobre 1976 par M. Goulet.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32353 posée le 13 octobre 1976 par M. Pranchère.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32363 posée le 13 octobre 1976 par M. Millet.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32366 posée le 13 octobre 1976 par M. Hunault.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32370 posée le 13 octobre 1976 par M. Clérambeaux.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 32372 posée le 13 octobre 1976 par M. Fossé.

Rectificatif

au Journal officiel (Débats, Assemblée nationale, n° 101) du 6 novembre 1976.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 7680, 2^e colonne, question de M. Fontaine à M. le Premier ministre (Fonction publique), au lieu de : « n° 31880 », lire : « n° 31380 ».

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances
du mardi 9 novembre 1976.**

1^{re} séance : page 7787 ; 2^e séance : page 7801 ; 3^e séance : page 7819.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

*Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.*